

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LA PRODUCTION PORCINE ET
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 19

Séance tenue le 12 novembre 2002, à 19 h 30
Hôtel La Saguenéenne, Salle Cabaret B
250, rue des Saguenéens
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS JEAN-FRANÇOIS AUBIN ET MATHIEU FORGET	4
Forget Aubin	
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER MAJELLA GAUTHIER	16
Professeur Université du Québec à Chicoutimi	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	23
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GILLES CÔTÉ.....	33
M. PIERRE LATERRIÈRE.....	35
M. CLAUDE GRÉGOIRE.....	40
M. ANDRÉ FORTIN.....	45
M. YVON SIMARD.....	49
M. MICHEL POTVIN.....	55
M. RAYMOND BOUCHARD.....	59
Mme ÉLISE GAUTHIER.....	65
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RÉGIS VALLÉE.....	72
Mme CARMEN LABELLE.....	75
M. ROBERT PATENAUDE.....	78
Mme CATHERINE GORETTA.....	83
M. GILLES TARDIF.....	90
M. DANIEL POULIN.....	96
Mme CARMEN LABELLE.....	98

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette dix-huitième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je suis Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre André Boisclair en sa qualité de ministre de l'Environnement.

15

Cette Commission est également composée de monsieur André Beauchamp, monsieur Alfred Marquis ainsi que monsieur Mario Dumais.

20

Je précise que nous avons été, tous les quatre (4), assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25

Nous avons amorcé le 22 octobre dernier cette consultation publique à Saint-Hyacinthe par une soirée d'ouverture. Il a été question au cours des jours qui ont suivi des modes actuels de production porcine; la semaine suivante, nous étions à Sainte-Marie et nous avons traité des impacts écologiques et des solutions techniques et technologiques.

30

Lundi et mardi de la semaine dernière, nous étions à Joliette, nous y avons parlé santé. Mercredi et jeudi à Montréal où les dimensions économiques ont été discutées. Hier, la Commission était à Québec, le cadre juridique régissant les activités agricoles y a été présenté.

35

Je vous rappelle que cette consultation publique se déroule en trois (3) étapes. D'abord des séances thématiques, comme celle de ce soir, qui cherchent à rassembler les connaissances relatives aux différentes facettes de la production porcine et ce, en présence de personnes invitées par la Commission venant de divers milieux d'activités.

40

À la suite de cette première étape, la Commission se déplacera à travers le Québec dans le cadre d'une première tournée régionale. L'occasion sera ainsi donnée aux citoyens d'adresser leurs questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés et ainsi obtenir un tableau complet de la situation

45 locale et régionale. Là encore, nous aurons la possibilité de recourir à l'expertise de personnes-ressources pour répondre à vos questions.

50 Cette première tournée régionale débutera le 25 novembre à Ville-Marie au Témiscamingue et se terminera le 6 février à Sainte-Marie-de-Beauce. La Commission visitera à cette occasion seize (16) municipalités. Nous reviendrons d'ailleurs dans la région, mais cette fois-ci à Alma.

Dans le programme de la Commission, vous pouvez obtenir les dates de cette deuxième tournée régionale.

55 Lors d'une seconde tournée régionale, cette fois-ci qui constitue la troisième étape de la consultation publique, toute personne, toute municipalité et tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. Cette troisième étape devrait s'amorcer vers la mi-mars, mais les informations relatives aux modalités, dates et lieux de cette seconde tournée régionale, seront précisées ultérieurement.

60 Au cours de la séance de ce soir, la Commission est assistée d'une équipe composée de madame Audrey Wu et ainsi que madame Julie Cyr, deux (2) analystes de la Commission; d'une conseillère en communications madame Alexandra Dufresne qui est à l'arrière de la salle; ainsi que d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot.

65 Le responsable de l'organisation logistique est Daniel Buisson et le technicien du son, Martin Lajoie.

70 Les transcriptions sont assurées par madame Florence Béliveau. Je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE dans la semaine qui suit.

75 Les documents déposés pourront également y être consultés tout au long de ce mandat. Vous pouvez obtenir les coordonnées de ces centres ainsi que l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

80 Les séances thématiques de ce soir et de demain porteront sur, comme je l'ai dit, la production porcine et le développement durable; plus spécifiquement ce soir, les conférenciers invités par la Commission feront un bilan des expériences d'implantation au Québec et jetteront un regard sur la ruralité.

85 Messieurs Jean-François Aubin et Mathieu Forget de Aubin et Forget feront la première présentation, bonsoir messieurs! Et monsieur Majella Gauthier de l'Université du Québec à Chicoutimi, la seconde présentation, bonsoir monsieur!

Le déroulement sera le suivant! Comme il l'a été depuis le début de ces séances thématiques, nous allons d'abord inviter les conférenciers à faire leur présentation, après quoi la Commission leur adressera quelques questions. Nous ferons par la suite une pause de quinze
90 (15) minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert et ce registre sert à tous ceux qui veulent poser des questions à la Commission; alors il s'agit de vous y inscrire.

Au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription au registre et afin d'assurer un bon déroulement de la soirée - il y a des soirées où on termine très tard, comme
95 hier - donc afin de s'assurer que l'on ne veille pas trop tard et que l'on ne soit pas là au lever du soleil, on a certaines règles à respecter.

Alors d'abord à chaque fois que vous vous présentez devant nous, je vais vous autoriser à poser deux (2) questions. Je vous demande d'éviter les préambules, courts et longs, mais
100 parfois on a besoin de contextualiser un peu sa question, là, ça, c'est accepté, mais disons qu'il faut essayer d'aller le plus rapidement possible, de passer vite à l'objet de votre question.

Je vous demanderais aussi de limiter vos questions à celles qui interpellent nos conférenciers de ce soir, parce qu'ils sont avec nous ce soir et nous n'aurons pas l'occasion de
105 les avoir avec nous lors des tournées régionales, donc c'est le moment de leur poser des questions. Toutes les autres questions que vous avez en tête et qui vous brûlent les lèvres, bien, on vous demande de les réserver lors de notre passage au moment de la tournée régionale de la Commission.

Par ailleurs, je vous informe qu'il est possible que la Commission s'immisce dans votre questionnement et essaie d'avoir un peu plus d'éclaircissement sur les réponses qui vous seront
110 faites. Toutes les questions du public doivent m'être adressées ainsi que toutes les réponses des conférenciers, pour éviter le dialogue entre deux (2) personnes.

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation, de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes afin d'assurer les débats les plus sereins possibles.
115

S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse ce soir, nous nous chargerons, la Commission, de les obtenir dans les jours qui suivent, et les réponses seront déposées dans les
120 centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission, ou il est possible aussi qu'au cours des audiences, il y ait des dépôts qui soient faits par les organismes ou les ministères à qui nous avons adressé ces questions.

Alors je vous demanderais aussi peut-être - c'est une petite formalité – mais j'aimerais que l'on ferme son téléphone cellulaire ou qu'on le mette en mode vibration s'il vous plaît, parce
125 que c'est désagréable.

130 Je vous demanderais également d'éviter de jaser entre vous pendant les conférences et pendant que les citoyens viennent poser des questions, parce que c'est un murmure qui finit par être agaçant à la longue et qui nous empêche de bien comprendre les questions et les réponses.

135 Je vous invite à formuler vos commentaires sur un questionnaire-sondage que nous avons à l'arrière de la salle, ce sont des informations et des commentaires qui nous servent à ajuster nos façons de faire et à être sensibles aux préoccupations quant au déroulement de ces audiences publiques.

140 **PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS JEAN-FRANÇOIS AUBIN
ET MATHIEU FORGET**

PAR LA PRÉSIDENTE:

145 Alors sans plus tarder, j'invite messieurs Jean-François Aubin et Mathieu Forget à nous faire le bilan des expériences d'implantation au Québec de production porcine.

À vous la parole!

150 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Alors bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir à vous tous dans la salle!

155 Alors ce soir, on nous a donné le mandat de venir faire un survol d'expériences d'implantations de production porcine au Québec.

160 Bon, moi, c'est Jean-François Aubin, vous avez Mathieu Forget, on est tous deux (2) de la firme de consultants Forget Aubin et notre formation professionnelle, on a une maîtrise en analyse des politiques et un baccalauréat en sciences politiques.

165 Alors ce soir, ce qu'on vient présenter à la Commission, le plan de notre présentation se divise grosso modo en trois (3) points, c'est-à-dire que premièrement, on va faire une petite mise en contexte, c'est-à-dire que les expériences qu'on va venir partager avec vous ce soir, on va faire un petit point de où on les a pris exactement, de quelle façon on a été documenter ces cas-là.

170 Ensuite de ça, on va effectuer comme tel le survol en traitant de trois (3) points particuliers, c'est-à-dire le premier, ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale de la production porcine; deuxièmement, on va traiter des éléments qui ont été à la source des conflits qui ont été vécus dans des localités et également, les conditions qui ont favorisé soit leur prévention, leur atténuation ou encore leur accentuation.

175 Et par la suite, on va faire un petit point questionnement avec des réponses qui ont été
apportées dans le cadre des municipalités que nous on a regardées, c'est-à-dire comment
préserver une cohabitation harmonieuse.

Et pour conclure un petit peu notre discussion de ce soir, on va essayer de prendre un
petit peu un recul face à tout ce qu'on a vu et documenté comme expériences à travers le
180 Québec.

Donc pour commencer, au niveau de la mise en contexte, ce qu'il faut voir, c'est que
l'essentiel de notre présentation repose sur les résultats de l'étude "Cohabitation en milieu rural:
bilan et perspectives" que nous avons menée à travers le Québec entre 1999 et 2001.

185 Cette recherche-là a été menée sous l'égide de l'Université Laval, c'est une recherche qui
était vraiment appliquée terrain et ce qu'on cherchait à avoir dans le fond, c'était de décortiquer
on peut dire tout ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale de la production porcine dans des
localités.

190 Nous, on a mené cette étude-là, mais on n'était pas seul lorsqu'on a fait cette étude.
Cette recherche-là s'est déroulée dans le cadre de deux (2) points particuliers, c'est-à-dire que
premièrement, vous connaissez le comité "Un environnement à valoriser" du gouvernement
provincial qui découle du Forum sur l'agriculture de 1998 à Saint-Hyacinthe, eh bien, l'étude
qu'on a menée était une des actions du groupe de travail "Un environnement à valoriser".

195 Et le deuxième point qu'il faut apporter à votre connaissance, c'est qu'il y a un comité
aviseur qu'on a formé sur notre étude qui a participé à sa réalisation.

200 Vous avez en bas la liste des organismes qui ont participé à notre comité, c'est-à-dire le
ministère de l'Agriculture, des Affaires municipales, le ministère de l'Environnement, ministère
des Régions, l'Union des producteurs agricoles, l'Union québécoise pour la conservation de la
nature, l'Union des municipalités du Québec, Fédération québécoise des municipalités,
directeurs de santé publique.

205 Outre ces organismes-là, on avait également trois (3) professeurs universitaires qui ont
un petit peu participé au niveau du comité aviseur. Il y avait premièrement les deux (2)
codirecteurs qui sont messieurs Guy Debailleul de la Faculté d'agriculture et de l'alimentation de
l'Université Laval ainsi que monsieur Réjean Landry du Département de sciences politiques à
l'Université Laval, et le troisième professeur qui était associé à cette étude-là est monsieur
210 Claude Corbeau, ancien recteur de l'UQAM, et qui est professeur au Département de sciences
politiques à l'UQAM.

215 Le rôle que ces intervenants-là ont joué, c'est un petit peu d'encadrer toute la
méthodologie, la démarche qui nous a amenés à documenter ces cas-là. C'est-à-dire que vous
allez voir, on a procédé par des municipalités, des études de cas, on a fait des entrevues auprès
d'intervenants qui ont vécu les problématiques terrain, et lorsqu'on a sélectionné soit ces

municipalités-là, qu'on a décidé qu'est-ce que c'était les questions, quels étaient les aspects qu'on allait couvrir, lorsqu'on a décidé des intervenants, l'ensemble de ces organismes-là avait la chance de venir valider la démarche.

220

Évidemment ce qu'on vous présente ce soir, c'est qu'on va parler de résultats, du survol des expériences, les conclusions, ces organismes-là sont pas liés expressément aux résultats.

225

Donc ce qui a été fait, c'est une étude comparative de huit (8) municipalités au Québec et une série de critères qui ont été à la source pour sélectionner ces municipalités-là.

230

Le but, c'est pas de discuter de ça ce soir dans la première partie de la présentation, mais ce qui est important de voir, c'est qu'à l'intérieur de ces huit (8) municipalités-là, on a réalisé cinquante (50) entrevues auprès de différents intervenants, autant du monde agricole, autant du monde municipal, autant des citoyens agriculteurs et non agriculteurs, autant au niveau on peut dire du créneau des intervenants environnementaux. On a vraiment rencontré tous ces intervenants-là pour avoir le maximum d'informations possibles et une pluralité d'opinions.

235

Ce qui est peut-être important de noter pour notre présentation de ce soir, c'est que oui, on va discuter principalement de huit (8) cas dans lesquels on a étudié, mais ce qu'il faut voir, ce qui nous permet de prétendre que ce qu'on vous présente ce soir, c'est quand même assez représentatif de l'ensemble des situations qui peuvent être vécues au Québec, en raison premièrement des critères qui ont guidé la sélection des cas et deuxièmement, c'est qu'on a atteint vraiment, là, ce qu'on appelle, en langage scientifique, une saturation de l'information recueillie après environ trente-cinq (35) entrevues.

240

Donc ce qu'on va vous présenter ce soir, c'est pas mal les grandes conclusions, les grandes expériences qui peuvent être vécues à travers le Québec lorsqu'on parle d'implantation de porcheries dans des municipalités.

245

PAR M. MATHIEU FORGET:

250

Donc au niveau du survol des expériences d'implantations! Dans un premier temps, je dirais que les deux (2) étudiants de l'université qui se sont lancés tête perdue dans ce projet de recherche là se sont rivos le nez au niveau, quand on s'est dit, on va parler d'acceptabilité sociale au niveau de l'industrie porcine.

255

Nous, on pensait qu'il existait des théories, on pensait qu'il y avait eu des recherches de faites, et on est allé consulter notre bibliothèque pour se rendre compte qu'il y avait que quelques volumes qui traitaient partiellement de ce sujet-là.

260

Manifestement, c'est ce qui nous a poussés à aller sur le terrain. Donc quand on parle d'acceptabilité sociale, on réfère à socialement acceptable de la définition du développement durable du FAO qu'il s'agit de:

"Préserver la terre, l'eau, les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable."

265 Donc nous, dans l'analyse d'implantation de projets, sur quoi on s'est attardé, c'est vraiment sur l'aspect social et non pas sur – bien qu'on a parlé d'environnement et d'économie, on n'était pas là pour traiter de la question environnementale dans un premier temps.

270 Donc on a étudié huit (8) municipalités qu'on a divisées en trois (3) grandes catégories.

275 La première, ce sont les cas non problématiques socialement acceptés. Dans ces municipalités-là, ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'il y avait du développement de la production porcine et on ne retrouvait pas de signal au niveau de problématique sociale. Comme je vous le dis, ça veut pas dire qu'il y avait pas d'autres problématiques, que ce soit au niveau de l'environnement ou autres, mais au niveau social, on ne répertoriait pas de conflit entre citoyens et producteurs ou quoi que ce soit.

280 Ces deux (2) cas-là, c'est Saint-Isidore qui est située dans la MRC Nouvelle-Beauce, dans la banlieue sud de Québec et Saint-Marcel-de-Richelieu. Dans le cas de Saint-Marcel-de-Richelieu, ce qui est intéressant, c'est que c'est peut-être une des rares municipalités de la MRC des Maskoutains qui n'est pas en surplus de fumier, qui connaît donc une pression importante au niveau du développement, puis force est de constater qu'on n'a pas observé de conflit de cohabitation.

285 Si on avait les cas finalement qui avaient pas connu de problème au niveau social, on a fait une catégorie où on appelait ça les cas problématiques socialement inacceptés. Ça, c'est les cas où il y a eu des conflits et on n'a pas su les résoudre. C'est-à-dire que soit les projets se sont implantés puis les gens se sont pas réconciliés ou le projet a été bloqué, mais que dans tous les cas on observait un déchirement important du tissu social de ces municipalités-là.

290 Première municipalité, juste pour vous faire un petit topo, comme on fait un bilan d'implantation, à Saint-Germain-de-Kamouraska, l'enjeu de la problématique là-bas, et j'y vais sommairement, il y a différents sous-aspects que je vais laisser de côté, on parle d'une municipalité qui connaît une problématique au niveau d'une décroissance démographique, trois cents (300) habitants.

300 On a une communauté entière qui se mobilise pour essayer de sauver la vie de cette municipalité-là et se donne notamment une corporation de développement. Et la municipalité, et l'ensemble de la municipalité, l'ensemble des gens ont décidé de sauver leur municipalité en développant l'axe culture et nature.

Ce qui arrive évidemment, il y a un projet porcin qui s'implante dix (10) ans plus tard et là, on réagit très fort parce que là, c'est difficilement conciliable à leurs yeux, les deux (2)

305 développements. Et les gens s'aperçoivent que le travail qu'ils ont fait depuis dix (10) ans pourrait être remis en question.

310 L'autre aspect à Saint-Germain-de-Kamouraska qui est un aspect qu'on retrouve aussi de plus en plus au Québec, c'est qu'on a une trame de fond qui est teintée par une apparence de conflit d'intérêts, et moi, je veux pas juger s'il y a vraiment eu conflit ou pas d'intérêts, mais dans ce cas-là, on a le promoteur qui est le fils du maire, on a la secrétaire-trésorière qui est la fille du maire et tout ça a vraiment gravé la problématique, le conflit là-bas.

315 Saint-Martin, c'est au sud de la Beauce, et là, ça devient intéressant de comparer deux (2) municipalités de la Beauce, l'esprit de l'entreprenariat beauceron, pourquoi au nord de la Beauce on développe l'industrie porcine, pourquoi au sud on s'y objecte!

320 Saint-Martin, bien, c'est pour dire que c'est un petit projet de quatre-vingt-dix-huit (98) unités animales, pouponnière, situé à trois kilomètres (3 km) du village dont huit cents mètres (800 m) à partir du rang, dont trois cents mètres (300 m) dans un boisé, puis finalement ce projet a pas lieu, puis on déchire le tissu social complètement de la municipalité.

325 Le cas de Grand-Mère, c'est un cas qui met en relief le récréotouristique et une problématique environnementale, du moins une perception, une crainte. À Grand-Mère, ça se situe entre le village de Sainte-Flore et le lac des Piles qui est un axe, une route extrêmement récréotouristique à cause du lac. Et en plus, sur le site envisagé, on a sous terre le réseau d'approvisionnement en eau potable de la municipalité qui passe dans cet axe-là. Donc là-bas, ça a été les deux (2) gros enjeux.

330 Saint-Marc-sur-le-Richelieu, ce qui à noter, c'est que le conflit a pas eu lieu sur l'implantation d'un projet porcin, mais bien sur l'épandage des lisiers de porc. Et c'est une municipalité, une des premières municipalités au Québec qui s'est dotée d'une réglementation qui interdisait la production porcine sur l'ensemble de son territoire.

335 Pour finir, notre dernière catégorie de cas qui est finalement une qui a été très très très intéressante, ce sont les cas problématiques devenus socialement acceptés. Donc les gens qui ont connu un problème, un conflit tout aussi équivalent de la catégorie précédente, mais qui pour différentes raisons, ont réussi à implanter le projet et amener une paix sociale autour de ça.

340 On a le cas de Sainte-Françoise-Coteau-du-Lac. Le cas de Sainte-Françoise, c'est une maternité développée par un intégrateur qui veut s'implanter dans l'axe des vents dominants à proximité du point de captage des eaux de la municipalité, le captage d'eaux souterraines. Solution là-bas: on relocalise le projet à la suite d'une opération faite par les citoyens d'acheter des terres pour relocaliser le projet et en échange, racheter les terres du premier site envisagé. On va vous expliquer un peu plus la technique plus tard, mais c'est assez spécial.

345 Coteau-du-Lac, c'est un producteur indépendant, treize cents (1300) porcs. Il plante son projet dans l'axe des vents dominants, ce qui est susceptible d'amener des inconvénients à

350 deux mille (2000) personnes qui vivent dans cet axe-là. On a l'autoroute 20 avec une aire de service où on a des restaurants, des hôtels et tout, vous pouvez connaître un peu ce que ça peut être sur le pourtour des autoroutes.

Dans ce cas-là, c'est un indépendant; avec la municipalité, ils relocalisent le projet eux autres aussi, le projet à un endroit qui est beaucoup moins nuisible.

355 Donc c'est le topo, je dirais, très très très très bref des histoires qu'on a observées et enquêtées.

Maintenant, il y a deux (2) constats de base. Premièrement, les projets qu'on a analysés, les cas qu'on a analysés, ce sont tous des projets qui au niveau provincial étaient légaux, respectaient lois et règlements. Ça, c'est important.

365 Et de ce constat-là, première observation, c'est que comme d'un côté on se dit, ils respectent les lois et règlements, d'un autre côté, on se dit, il y a des conflits, et l'observation que l'on dégage de ça, c'est que nos lois et règlements ne sont pas, au niveau agricole et environnemental, ne sont pas une garantie d'une cohabitation harmonieuse, loin de là.

370 Et si on suppose normalement que les lois et règlements, c'est ce qui articule une société selon ses valeurs, bien, on est forcé de constater qu'il y a un désajustement important entre les lois et règlements actuels et leurs résultats. Normalement les lois et règlements, c'est un contrat social, c'est ce qui amène une paix, un développement harmonieux d'une société, et là, manifestement, c'est pas ça qu'on observe, c'est pas ça qu'on a observé dans nos cas.

375 Deuxième constat, et ça, c'est peut-être le constat le plus important de la recherche. Quand on est deux (2) étudiants qui pensent qui vont faire une recherche à la bibliothèque, qui vont tripoter des ordinateurs, des chiffres, et puis qu'on est forcé d'aller sur le terrain, bien, je dirais que pour nous, le constat qui nous a touchés le plus, c'est de s'apercevoir jusqu'à quel point le tissu social, que les municipalités qui ont connu des conflits, a été détruit.

380 Tissu social, on entend la vie, la vie familiale des agriculteurs, on entend la vie familiale des non-agriculteurs. Tous, dans tous les cas, du moins nos six (6) cas, qu'ils soient problématiques ou problématiques résolus, il y a eu un prix excessivement élevé pour ça.

385 Je prends l'exemple, un de nos cas, l'agriculteur, c'est l'entrée scolaire, ses enfants, comme à chaque année, retournent à l'école du village, puis soudainement les amis du jeune qui s'étaient laissés à l'été se retrouvent à l'automne, puis là, les jeunes, bien, ils sortent des petits cochons avec des X dessus, puis le petit gars, il mange du trouble dans la cour de récréation.

390 D'autres cas, ça a été des menaces, menaces de mort, menaces physiques. D'autres exemples, quand on parle, exemple, ça, c'est un cas qu'on a soulevé où dans une famille, monsieur, sa famille, bien, à lui, ils sont pour le projet, puis dans la famille de la madame, bien, ils sont contre le projet. Puis finalement, cette famille-là, leur vie a été passablement amochée.

395 Puis si on prend en considération également, puis je prends le cas de Saint-Germain, puis ça peut être le cas de bien d'autres municipalités au Québec, le cas de Sainte-Françoise aussi, des municipalités qui s'étaient regroupées pour lutter pour la survie de leur municipalité, eh bien dans ces cas-là, ce qu'on se rend compte, c'est que le développement, il est freiné. Il est freiné.

400 D'un côté, on a les partisans de l'implantation du projet porcine, l'autre côté, on a les opposants. Ces gens-là se parlent plus. Tu vas à la messe le dimanche, puis il y a une ligne rouge de tracée dans l'église. La même chose au dépanneur. Il y a une ligne rouge permanente dans la municipalité, et les effets prennent énormément de temps avant de se dissiper.

405 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Maintenant qu'on a vu un petit peu les grands constats généraux, qu'est-ce qu'on doit retenir un petit peu lorsqu'on fait le bilan du survol des expériences!

410 Au niveau des éléments qui ont été à la source des conflits ou encore les conditions qui ont fait en sorte que soit on a réussi à en prévenir, les atténuer ou encore dans certains cas à s'accroître, il y a quatre (4) points principaux qui ont été mis en évidence chez les intervenants qu'on a rencontrés.

415 Donc évidemment la question des nuisances, donc la problématique des odeurs.

420 Deuxième point qui était source de mobilisation, toute la question de la qualité et de la protection de l'environnement, principalement la question de l'eau et du sol, ainsi que les impacts pour la santé qu'une contamination résultant de l'activité agricole et de la production porcine pourrait entraîner.

425 Le troisième point qui était fréquemment soulevé, c'est les retombées socioéconomiques et les impacts sur les autres usages du territoire des projets, c'est-à-dire, un, les retombées que ça peut avoir dans un milieu mais également ce que ça peut avoir comme impacts sur d'autres activités se déroulant dans les municipalités.

Et le quatrième point qui est important, c'est le niveau de transparence dans l'implantation des projets porcins dans les municipalités.

430 Dans le fond, ce qu'il faut voir, c'est que ces quatre (4) points-là, ce sont les principaux enjeux, il y en a d'autres, il y en a qui sont plus définis, dépendamment des particularités de chacun des cas, mais grosso modo, lorsqu'on veut faire un portrait, un bilan, on peut dire que ce sont ces quatre (4) points-là qui déterminent dans le fond si dans une municipalité, on va aller dans une situation d'acceptabilité ou encore dans une situation de non-acceptabilité.

435 Donc lorsqu'on va agir pour préserver une cohabitation harmonieuse face à l'arrivée de projets, lorsqu'on veut répondre à des enjeux, ce sont ces points-là qui peuvent être, là, déterminants.

440 Le premier point, les nuisances, la question des odeurs! Souvent on entend parler, au niveau des odeurs, que les principales formulées à l'égard de la production porcine, c'est relatif à l'épandage des lisiers.

445 Nous, ce qu'on a noté, et c'est un petit peu normal également, parce que lorsqu'on travaille sur des processus d'implantations de projets, on travaille sur l'arrivée d'un projet particulier dans un milieu, la question des odeurs, ce qui préoccupait beaucoup les intervenants, c'est la question de l'emplacement des projets porcins.

450 Et là, lorsqu'on parle d'emplacement, on parle autant de la question des bâtiments que des structures d'entreposage des déjections animales.

455 Ce qui peut être intéressant à noter, c'est que même dans un de nos cas où on a dit qu'il n'y avait pas de problématique, le cas de Saint-Isidore, Saint-Isidore a quand même vécu un début de problématique face à l'arrivée d'un projet porcin, mais avec les efforts qui ont été placés par l'ensemble des intervenants, on a réussi à trouver une solution. Le projet, comme dans les deux (2) cas, on a trouvé des solutions, a été relocalisé à un autre endroit.

460 Ce qui nous amène à traiter d'un point, c'est la question des distances séparatrices. Lorsqu'on a rencontré les intervenants sur le terrain, ce qui était ressenti, c'est que les distances séparatrices étaient fréquemment jugées insuffisantes, en regard de particularités locales selon les milieux ou encore, de projets porcins spécifiques.

465 Que l'on parle du cas de Coteau-du-Lac, que l'on parle du cas de Saint-Germain-de-Kamouraska, on a toujours cette question-là qui revient. Évidemment, ça veut pas dire que - on n'est pas là pour juger comme tel des distances séparatrices, mais ce qui apparaît clair lorsqu'on trace le bilan des expériences qui ont été vécues à travers le Québec, c'est que ces distances séparatrices là ne sont pas suffisantes pour garantir une cohabitation harmonieuse dans les localités.

470 Au niveau de la question de l'environnement et de la santé, bon, il y aurait plusieurs choses à mentionner, mais principalement ce qu'on voudrait porter à l'attention de la Commission, c'est trois (3) points précis.

475 C'est-à-dire que premièrement, ce qu'on a vu, c'est que lorsqu'on parlait de la question des odeurs, il y a des solutions qui ont été trouvées, au niveau local dans les municipalités. Donc au niveau des odeurs, on possède quand même, les intervenants possèdent une marge de manœuvre pour trouver des solutions.

480

Lorsqu'on passe à l'enjeu de l'environnement, la qualité de l'eau et des risques pour la santé, ce qu'on se rend compte dans les municipalités qu'on a étudiées, c'est que les intervenants n'ont pas cette même marge de manœuvre là pour trouver des solutions.

485

Et vous comprendrez que lorsqu'on parle de conflits qui sont concentrés sur les enjeux environnementaux, ce sont principalement nos cas problématiques pour lesquels il y a pas eu de solution.

490

En rencontrant les intervenants, ce qu'on peut dégager, c'est qu'il y a davantage de garantie, entre guillemets, environnementale qui semble exigée de la part des intervenants, ainsi que leur application rigoureuse. Et ça, c'est un constat qui est intéressant parce que non seulement, vous savez qu'on a rencontré des intervenants de différents milieux, mais peu importe que l'on discutait avec des intervenants du milieu agricole, du milieu des citoyens non agricoles, des élus municipaux, tous étaient d'accord avec ce point-là.

495

Le dernier point qu'on veut porter à l'attention ce soir, c'est la remise en question d'un outil qui est utilisé par la production agricole comme garantie environnementale. Évidemment, nous, dans les cas qu'on a étudiés, on n'était pas là pour juger de la validité technique d'un outil, mais de voir ce qui était utilisé dans une situation conflictuelle ou non conflictuelle, quel effet il pouvait rapporter. Alors ce qu'on s'est rendu compte, c'est que fréquemment, ce qu'on appelle le Plan agroenvironnemental de fertilisation était là, toujours entre guillemets, garantie environnementale apportée par un producteur agricole, comme quoi son projet n'aurait pas d'impact sur l'environnement, sur la qualité de l'eau.

500

505

Or de l'autre côté, lorsqu'on amenait cette argumentation-là, ce qui était souvent reproché au niveau du PAEF, c'était premièrement son caractère très complexe, deuxièmement la question - puis ça, la Commission en a traité hier - la question de la confidentialité du PAEF et également, du suivi qui pouvait être accordé au PAEF par un producteur agricole.

510

Et le réflexe était souvent dans le fond, c'est que lorsqu'on mentionne qu'un projet aura pas d'impact indu sur l'environnement en raison d'un PAEF, puis que les gens ont pas confiance à cet outil-là, bien évidemment on n'arrive pas souvent à trouver des solutions.

PAR M. MATHIEU FORGET:

515

Les retombés socioéconomiques des projets, ce qu'on s'est rendu compte, bon, vous allez comprendre que les enjeux peuvent avoir une importance différente de milieux en milieux.

520

Les retombées socioéconomiques des projets, évidemment ce qu'on s'est rendu compte, c'est dans nos cas qui étaient situés finalement dans des régions-ressources éloignées des grands centres, comme je vous disais tout à l'heure, des milieux qui souvent luttent pour leur survie, et souvent le réflexe que les gens avaient, c'est de dire, écoutez, ça crée un emploi, un emploi et demi (1 ½) dans ma municipalité, les gens avaient beaucoup de difficulté à percevoir les autres emplois directs et indirects qui étaient créés, puisque ce qu'on se rend compte, c'est

que ces emplois-là sont effectivement créés, mais sont créés un peu partout sur le territoire du Québec.

525 Ça veut dire qu'on peut avoir un vétérinaire qui va être engagé dans le coin de Saint-Hyacinthe qui va travailler sur un projet à Coteau-du-Lac, mais dans la municipalité, ces projets-là ne sont pas perçus comme étant des projets qui avaient des retombées économiques importantes pour la municipalité, surtout dans les cas où on percevait que le projet se développait en contradiction avec un autre axe de développement économique du milieu qui est
530 très souvent le récréotouristique.

 Ça, c'était le cas de Saint-Germain-de-Kamouraska. On a travaillé pendant dix (10) ans de temps sur différentes facettes récréotouristiques, culture, nature, et tout d'un coup, bien, on a beaucoup de misère à voir comment on va développer, comment on va rendre compatibles
535 finalement ces deux (2) axes de développement là.

 Et finalement, dans la réflexion que les citoyens, puis je dirais citoyens "at large", que ce soit des agriculteurs, des non-agriculteurs, dans la réflexion qu'ils vont faire, suite à la prise de connaissance qu'il y a un projet qui va s'implanter, ils vont rapidement se questionner sur les
540 modèles de production. On est tu obligé d'avoir une porcherie de deux mille huit cents (2800) porcs? Pourquoi on n'aurait pas une porcherie de cinq cents (500) porcs? Pourquoi on n'en aurait pas deux-trois (2-3)? Il y aurait deux-trois (2-3) familles qui continueraient à vivre, ou deux-trois (2-3) nouvelles familles! C'est des questionnements qu'on a rencontrés énormément dans ces milieux-là.

545 D'autres éléments qui peuvent se rattacher surtout à l'impact sur les usages du territoire, c'est souvent de dire, outre le récréotouristique, dans certaines régions on a connu, dû à des exigences environnementales plus élevées, on a connu un phénomène de déboisement. Ça, c'est des impacts que dans d'autres milieux qui ne l'ont pas encore connu ne veulent pas
550 connaître. Donc ça aussi, ça devient des enjeux dans l'implantation de projets porcins.

 Évidemment la valeur des habitations et tout le reste, et j'en passe, il y en a plusieurs autres séries, mais ce sont les exemples.

555 Le point de la transparence est sans doute celui le plus important, du fait que dans certains cas, on a observé que les projets respectaient tous les critères, soit économiques, il y avait des retombées économiques dans la municipalité, au niveau environnement c'était pas pire, au niveau des odeurs le projet était bien caché, mais on se rendait compte finalement qu'il y avait un conflit malgré tout.

560 Et l'élément qui vient expliquer pourquoi on peut connaître un conflit malgré les autres enjeux, là, comme on dit, on pourrait dire sous contrôle, ce sont la question de la transparence et surtout la question des valeurs sociales.

565 Puis ce qu'on se rend compte, c'est qu'actuellement les règles d'implantation de projets
agricoles sont hermétiques, non transparents. Les gens, on leur demandait, quand est-ce que
vous avez appris l'arrivée d'un projet? Souvent, et la plupart du temps, les gens apprenaient
l'arrivée d'un projet porcin à partir du moment où il y avait une attestation municipale qui avait été
570 donnée, ou à partir du moment, de façon générale, où le processus administratif était très
clairement enclenché, et là, les gens percevaient, avaient un sentiment d'impuissance pour
pouvoir finalement, soit amener des correctifs au projet ou quoi que ce soit, ils sont vraiment pris
au dépourvu, surpris et à partir de là, il y a toute une émotivité qui s'enclenche.

575 L'autre point important, je vous disais que les petits milieux au Québec, souvent on
connaît un phénomène de décroissance démographique, ce qui amène – et parallèlement à ça,
ça amène finalement à avoir des élus municipaux qui ont deux-trois (2-3) chapeaux: Club
optimiste, caisse populaire, conseiller. Puis d'un autre côté, bien, nos milieux "rurals" au
Québec, les conseils municipaux ont toujours été composés aussi d'agriculteurs.

580 Donc jumelez le fait d'une perception d'hermétisme au niveau des procédures
administratives d'implantation des projets, jumelez ça au fait qu'on constate qu'un agriculteur qui
siège au conseil municipal, et vous obtenez un bris de confiance important entre les non-
agriculteurs et le conseil municipal! Et là, je peux vous dire que la côte est difficile à remonter
pour trouver des solutions, calmer le jeu et cheminer dans ça pour ne pas déchirer le tissu social.

585 Et ça, c'est un élément qu'on a retrouvé notamment dans le cas de Saint-Germain, mais
c'est des éléments qu'on a retrouvés dans d'autres cas qu'on n'a pas étudiés, mais que bon,
notre firme a travaillés aussi, c'est de plus en plus fréquent ces choses-là.

590 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Donc maintenant, préserver une cohabitation harmonieuse, qu'est-ce qui a été fait dans
les milieux, soit dans les milieux où il y a pas de conflit ou encore, dans les milieux où on a
trouvé des solutions!

595 Dans le fond, on s'est rendu compte qu'il y a trois (3) pôles d'actions qui ont été, on peut
dire, travaillés à l'échelle locale.

600 Premièrement, l'aspect technique, c'est-à-dire comme telle la nature du projet. Vous
vous rendez compte que lorsqu'on parle d'éléments comme la taille, comme l'emplacement des
projets, du type de technologies qui sont utilisées, autant qu'on parle de ventilation, on peut
parler autant de techniques d'élevage, lorsqu'on parle de type de propriétés des projets, c'est-à-
dire est-ce que c'est un producteur indépendant, est-ce que c'est à contrat, donc toutes des
choses que la Commission a déjà regardées!

605 Ce qu'on se rend compte, c'est que la première base de solutions se sont trouvées au
niveau de ces points-là.

610 Le deuxième, pour l'action qui a été combinée à notre nature du projet, c'est la participation publique. C'est-à-dire la question de l'accès à l'information sur un projet en particulier et sur également l'information qui peut permettre de juger de ses impacts potentiels sur l'environnement.

615 Et évidemment, dépendamment des municipalités dans lesquelles on se retrouve, il y a une série d'outils qui ont été utilisés pour faire participer la population, qu'on parle de séances de conseil, de soirées d'information spéciales, de séances de négociation particulières, donc à chacune de ces étapes-là, ce qu'on se rend compte dans les milieux où il y a pas de conflit, où on a trouvé des solutions, on a su combiner des ententes au niveau de la nature du projet avec un niveau de participation publique qui était jugé satisfaisant pour les intervenants.

620 Et finalement, peut-être un point central à connaître lorsqu'on parle du troisième pôle d'actions, qui sont les arrangements institutionnels, donc principalement les lois et règlements, que ce soit au niveau provincial, régional avec les MRC ou au niveau municipal.

625 Les deux (2) cas où on a trouvé des solutions à un conflit - il faut quand même noter que suite à ce conflit-là, les municipalités se sont quand même dotées par la suite d'un règlement de zonage prohibitif pour les installations porcines dans leur municipalité.

630 Donc dans le fond, ce qu'il faut retenir, ce qu'on se rend compte lorsqu'on fait un bilan de ce qui a été vécu dans les municipalités, c'est que les conflits comportent avant tout une dimension locale et c'est à cette échelle-là que les solutions qui permettent d'assurer une cohabitation ont été trouvées.

PAR M. MATHIEU FORGET:

635 Donc dans les éléments qui ont permis de trouver les solutions, il y a deux (2) points généraux à retenir: Le leadership et la proactivité des individus.

640 Ce qui est important dans nos deux (2) cas, je prends le cas de Coteau-du-Lac, l'agriculteur a été le premier à sortir l'information sur son projet, on lui a pas demandé, il l'a donnée. Puis vice versa, la municipalité est allée au devant de l'agriculteur, et ils ont créé un comité, ils ont fait participer les citoyens et le milieu a trouvé une solution qui lui était acceptable.

645 Puis peut-être pour vous illustrer un peu plus ce point-là, je prendrais une citation du maire de Sainte-Françoise dans la MRC des Basques, Bas-Saint-Laurent, lui, quand la municipalité s'est aperçu de la problématique qui était pour survenir, et qu'il y avait un comité de citoyens qui s'était formé, il a dit, pour la question du projet de porcherie: mon conseil municipal, dorénavant, il ne sera plus formé que de sept (7) personnes, il va être formé de quinze (15) personnes! Donc il a rajouté les huit (8) citoyens, le promoteur, et ils ont géré le dossier ensemble.

650

655 Donc c'est important que nos élus soient proactifs dans ces situations-là, et ce que ça l'amène, la proactivité, finalement, c'est un lieu d'échanges, un lieu qui permet d'établir je dirais, que ce soit au niveau du projet ou du développement agricole de la municipalité, l'établissement d'un contrat social, puis d'une cohabitation paisible et durable.

660 Donc en conclusion, ce qu'il faudrait retenir de ça, c'est les conflits amènent des impacts graves dans les municipalités, il faut pas voir ça comme des chicanes de voisins, c'est vraiment important et majeur ce qui se passe dans les communautés.

665 L'autre chose, et c'est ce qu'on a observé dans le cas de Saint-Germain-de-Kamouraska, dans le cas de Saint-Martin en Beauce, c'est pas les tribunaux qui vont régler les conflits sociaux, au contraire. Ce qu'il faut s'assurer dans la résolution de conflits, c'est de faire gagnant-gagnant et non pas un gagnant et un perdant. Et malheureusement, nos tribunaux sont constitués pour faire un gagnant et un perdant.

670 Et donc tout simplement, il y a une équation à retenir, et si vous reprenez ça ce soir, c'est bien parce que c'est je dirais un aspect fondamental: transparence plus information va résulter à une confiance et c'est donc une recette, peut-être pour certains simpliste, mais fort difficile à obtenir pour rétablir les différents bris de confiance qu'on connaît actuellement envers les différents ministères ou municipalités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675 C'est terminé? Merci.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER MAJELLA GAUTHIER

680

PAR LA PRÉSIDENTE:

685 Alors maintenant, je céderais la parole à monsieur Majella Gauthier qui va nous entretenir de ruralité, jeter un regard sur la ruralité.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

690 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames messieurs! Alors on m'a demandé de parler de la ruralité.

Alors en tant que professeur d'université, je peux pas faire autrement que d'avoir une couleur très académique et bien sûr, je vais essayer de mettre un regard froid sur la situation. Alors j'espère être à la hauteur du mandat qui m'a été confié.

695 Alors j'ai titré ma présentation: La ruralité à l'entrée du XXI^e siècle! Et voici le contenu de mon exposé. Alors on va définir des concepts; en deuxième temps, on va regarder les enjeux et les ruptures de la ruralité; en troisième lieu, les défis de la ruralité et enfin, je vais terminer avec des interrogations sur les impacts de la production porcine .

700 Définition des concepts! Alors lorsqu'on parle de rural, il y a une multitude de désignations. On parle du rural, du monde rural, de la vie rurale, de la société rurale, du milieu rural, on parle de la campagne, on parle du paysage rural, on parle de l'espace rural et de la ruralité. Bien sûr que je ne procéderai pas à la définition de chacun de ces termes, on va se concentrer sur certains.

705 Particulièrement l'espace rural et la ruralité! L'espace rural, c'est un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Alors j'emprunte ces définitions de chez mes collègues qui sont sociologues, Bruno Jean particulièrement, et du géographe Clermont Dugas.

710 Il est caractérisé par une densité relativement faible de ses habitants et des constructions faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale.

715 C'est un mode de vie de ses habitants marqué par leur appartenance à des collectivités de taille limitée, donc de taille limitée, et par leur rapport particulier à l'espace. C'est une identité, une représentation spécifiques fortement connotées par la culture rurale.

C'est un usage économique diversifié peu concentré et à dominance sylvicole et agricole.

720 L'espace rural, voici les critères qui caractérisent les espaces ruraux selon Dugas et Vachon. C'est la prépondérance en surface des usages agricoles, forestiers ou naturels du sol. C'est une gamme de services moins étendus et moins spécialisés que dans l'espace urbain. C'est une organisation et un équipement du territoire à la mesure d'une population dispersée et d'une activité économique faible ou modérée.

725 La ruralité maintenant, c'est l'ensemble des caractéristiques des valeurs du monde rural. Voici la définition qui est donnée par le Larousse illustré, mais on va aller plus en détail.

730 La ruralité contemporaine, selon Jean, c'est la différence en tant que patrimoine humain et écologique de grande valeur dans lequel on retrouve: le monde rural n'est pas une partie résiduelle d'un système dominé par les villes.

Il participe à la croissance globale. Il est porteur d'un patrimoine historique et culturel et d'un certain style de vie.

735 La ruralité, deuxièmement, c'est la connaissance intime des lieux, de la localité, du patrimoine, du territoire propre aux populations rurales. Les ruraux sont attachés à leur localité, ce qui fait leur identité, donc l'importance de l'identité à la localité est à souligner.

740 La ruralité contemporaine, troisièmement, c'est l'esprit communautaire des ruraux qui forment une société d'interconnaissance. Les gens se connaissent entre eux, ils vivent dans des collectivités de petite taille, ils habitent des lieux de contrôle social, de conformisme, de traditionalisme à ce que l'on dit, il faut mettre des nuances.

745 Il y a une absence d'anonymat. Ces milieux sont moins propices à la criminalité, mais par ailleurs, ce sont des milieux où on retrouve des pathologies sociales.

750 En tant que géographe, je n'hésite pas à vous présenter quelques cartes vous montrant quelle est la répartition ou la distribution de la densité de la population au Québec en 1996. Alors on s'aperçoit très facilement que les parties qui sont les plus claires sont les MRC où la densité de population est la plus faible et là où c'est les plus foncées, c'est là où c'est le plus élevé.

755 Alors on peut s'imaginer que partout où on a une couleur pâle, évidemment il y a des espaces qui sont dans le nord du Québec où il y a peut-être pas beaucoup de population, mais malgré tout, on peut toujours se poser la question, c'est quoi la limite extérieure du monde rural en partant de la ville!

760 Alors quand il y a des Indiens qui se promènent et qui vont piéger dans un espace pas trop trop loin, pas trop loin des espaces municipalisés, quand il y a des villégiateurs qui ont des résidences secondaires, qui vont à la pêche, qui vont à la chasse, ça fait partie d'un monde rural également. Évidemment dans ces espaces-là, il y a moins d'agriculture.

765 Enjeux et ruptures de la ruralité! Les enjeux centraux sont relatifs à l'économie rurale, aux services, aux technologies de communication, au développement durable, au territoire et à la planification du développement durable. On va les regarder un par un, juste pour donner quelques détails.

770 Alors les enjeux, la diversification de l'économie rurale. Remplacement des activités agricoles, aussi il peut y avoir une diversification à l'intérieur des activités agricoles également.

Maintien ou la restructuration des services dans les régions rurales en éducation, en santé, services de proximité, on en a déjà parlé.

775 Les nouvelles technologies de communication et le relèvement rural! Est-ce que les nouvelles technologies de communication sont des bouées de sauvetage ou cela crée des faux espoirs aux populations rurales.

780 Parmi les enjeux, un quatrième, les producteurs ruraux et le développement durable. Traditionnellement, les producteurs ruraux exerçaient ou ont exercé le développement durable. Pour les producteurs ruraux, le milieu de vie se confond avec le milieu de travail. Alors le milieu de vie, c'est différent du milieu de vie des travailleurs urbains. Alors on peut toujours se poser la

question, est-ce qu'on veut produire toujours mieux, ou on veut produire toujours plus? Or, c'est une équation importante.

785 Cinquièmement, la protection et la gestion du territoire agricole. Il y a l'exiguïté du domaine agricole, on sait très bien qu'au Québec, la proportion du territoire qui est cultivable est très faible et en plus de ça, bien, il y a l'érosion, il y a l'étalement urbain qui sans doute est plus important en termes d'impacts que l'érosion.

790 Sixièmement, la planification étatique du développement rural. Finis les programmes d'assistance, les ruraux veulent aménager eux-mêmes leur avenir. Je pense que la législation a fait quelques pas ces derniers temps.

795 Lorsqu'on parle de fragilité des espaces ruraux, vous me permettez, madame la Présidente, de vous présenter une carte du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Saguenay-Lac-Saint-Jean étant à mon avis un microcosme québécois, c'est une carte montrant la structure des emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

800 Et ce qu'on remarque là-dedans, je sais pas si on peut vraiment voir, si je peux me déplacer, vous avez les arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie ici, Alma, bon, et les couleurs représentent le bois en vert, métaux en bleu, alimentation en rouge, les minéraux en une sorte de lilas, en jaune technologies de l'information et le gris en textile.

805 Qu'est-ce qui est à remarquer là-dessus, c'est qu'il y a beaucoup de vert sur cette carte-là. C'est ce qui correspond au bois, pâtes et papiers.

810 Alors en plus d'avoir beaucoup de vert, il y a des municipalités où le point est complètement vert, ce qui veut dire qu'il y a une dépendance très étroite entre cette activité reliée au bois, à la transformation du bois et les communautés. Alors c'en est plein. Tout autour là, c'est pas uniquement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si vous aviez une carte du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi, ça pourrait être la même chose.

815 Je vous en présente une autre également qui montre l'évaluation foncière uniformisée des chalets par municipalité. Alors regardez la taille des cercles ici, la taille des cercles pour la valeur des chalets ne correspond pas aux endroits où c'est urbain, ça correspond à des espaces péri-urbains ou vraiment au-delà, alors c'est en périphérie, alors là, où il y a des possibilités évidemment autour du lac et ainsi de suite.

820 Et si vous regardez quelle est la proportion de l'évaluation municipale qui correspond aux chalets, bien là où c'est foncé, c'est au pourtour de la région, dans les municipalités périphériques comme on les appelle. Bon, cette carte-là est pleine d'informations, est pleine d'enseignements.

825 Les ruptures dans les activités agricoles, selon Hervieux, qui est un Français, il dit qu'actuellement il y a des ruptures qui sont en démographie, au niveau de la famille, en ce qui concerne le territoire, l'alimentation et la nature. On va les regarder en détail!

830

Rupture démographique! Les agriculteurs sont devenus une minorité parmi d'autres dans la société et dans le milieu rural. Rupture entre l'agriculture et la famille. C'est peut-être plus important en Europe que ça l'est ici, mais ça existe ici également. Donc déconnection entre la famille et l'exploitation agricole.

835

Également rupture entre l'agriculture et le territoire. Une plus grande mobilité entraîne peu d'effets structurants, c'est-à-dire que tout ne se fait pas uniquement à l'échelle locale ou à l'échelle régionale, ça déborde largement les frontières immédiates.

840

Rupture entre l'agriculture et l'alimentation. On assiste à la naissance d'une puissante industrie agroalimentaire qui soumet les producteurs et les consommateurs à sa logique.

Rupture entre l'agriculture et la nature. Une agriculture productiviste est incapable de bien gérer ses rapports à l'environnement.

845

Les défis de la ruralité maintenant! Des pans entiers de la ruralité sont en déstructuration ou en structuration. Quand on fait l'exercice de détecter les possibles points de rupture, les défis sont nombreux. Regardons-les!

850

Les défis classés selon six (6) dimensions qui attendent les ruraux et les politiques rurales: démographique, économique, social, culturel, institutionnel, environnemental. Regardons-les un à un.

Le défi démographique: freiner l'exode rural; favoriser la rétention et le peuplement des régions rurales; continuer à occuper le territoire; développer des stratégies de repeuplement dans certaines zones; maintenir un équilibre acceptable dans la distribution spatiale de la population.

855

Le défi économique: réduire le chômage et le sous-emploi; soutenir les initiatives locales de création d'emplois; contribuer à la viabilité économique des activités rurales; faciliter la mobilisation du capital financier souvent existant sur place.

860

Le défi économique, suite: valoriser les diverses ressources et potentialités du milieu; favoriser les approches d'un développement économique local; développer la capacité d'entreprendre par la revalorisation de la main-d'œuvre, donc le capital humain.

865

Le défi social: contribuer à la formation et au développement des ressources humaines; soutenir la vitalité sociale des petites communautés; améliorer le cadre physique des villages ruraux; faciliter le maintien d'une masse critique d'habitants dans les communautés rurales pour assurer la survie des services, l'entretien des infrastructures et une qualité des relations sociales en campagne.

870 Culturel: contribuer au maintien du mode de vie rural; valoriser la contribution originale
des ruraux à la culture contemporaine; contribution significative mais souvent ignorée; faire en
sorte que les ruraux ne soient pas seulement les consommateurs passifs d'une culture mais
aussi les acteurs et le lieu de production culturelle elle-même.

875 Institutionnel: fournir au monde rural les outils institutionnels favorables à son
développement; créer les conditions politiques propres à l'élaboration et à la mise en œuvre
d'une véritable politique rurale; mieux identifier et répartir les compétences entre les niveaux de
gouvernements; maintenir l'encadrement institutionnel, transfert de connaissances ou extension,
centres de recherche et formation de l'agriculture et de la foresterie.

880 Sixièmement, environnemental: reconnaître le milieu rural comme le lieu significatif de
notre patrimoine et surtout, de notre patrimoine naturel; assurer la protection du territoire agricole
reconnu; encourager la conversion à une agriculture durable avec comme base sociale la ferme
familiale, mode de gestion des ressources naturelles bien adapté à l'impératif de durabilité;
mettre en œuvre une stratégie de développement rural durable.

885 Remarques! Le destin des régions rurales est affaire de choix à la fois des ruraux mais
aussi de toute la société.

890 Des interrogations sur les impacts de la production porcine. Je ne pense pas, madame
la Présidente, que vous vous attendiez à ce que je prenne parti pour un côté ou de l'autre dans
cette démarche, mais souvent les personnes comme moi ou les chercheurs ou les professeurs,
on explique les faits et ensuite, on essaie de poser des questions pourquoi les faits apparaissent
de cette manière-là. Alors j'aurai dix (10) questions sur les impacts.

895 Et peut-être auparavant, et ça va peut-être redoubler un petit peu ce que mes collègues
ont présenté il y a quelques minutes, mais ça vaut la peine de se rappeler c'est quoi le
développement durable et c'est quoi l'agriculture durable. Si vous le permettez!

900 Alors un rappel sur le développement durable! Le développement durable, quatre (4)
principes notionnels: la satisfaction des besoins de l'homme, pérennité de la culture humaine; le
maintien de l'intégrité écologique, préservation, conservation; le souci de justice et d'équité
sociale, conséquences des prises de décision; le principe de l'autodétermination sociale de la
diversité culturelle, ce qu'on appelle la justice.

905 L'agriculture durable, c'est un mode de production agricole assurant la qualité des
produits et limitant les risques pour la santé humaine. C'est respectueux de l'environnement et
préservant les ressources naturelles. C'est économiquement rentable et c'est un mode de
production permettant une bonne intégration sociale des personnes intervenantes dans le
processus de production et de transformation.

910 Selon le point de vue où l'on se place, on insistera davantage sur: la production de la
matière première de matières premières agricoles, les économistes; la gestion de

l'environnement, les écologistes; et le maintien de la qualité de vie en milieu rural, c'est ce qu'étudient souvent la plupart du temps les sociologues.

915

Une agriculture durable est une agriculture soutenable écologiquement, efficace économiquement, équitable socialement et supportable sociologiquement.

Dix (10) questions sur les impacts!

920

Sait-on à combien se mesurent les impacts économiques à l'échelle locale?

Dans quelle mesure les initiatives des implantations sont-elles d'origine locale ou de chaînes d'approvisionnement ou de consommation?

925

La diversification de l'économie dont l'agriculture est une nécessité, doit-elle passer par l'élevage porcin?

L'implantation de porcheries est-elle une solution miracle à la marginalité, à l'emploi, au chômage, à la revitalisation des espaces ruraux, à l'occupation du territoire?

930

Cinquième question: la capacité de support des sols permet-elle l'installation d'entreprises de grande taille?

Le milieu rural est-il en mesure de supporter la concentration de plusieurs exploitations dans un même secteur?

935

Que sait-on des conséquences des odeurs?

Ne sait-on pas encore quelles sont les conséquences d'implantation de telles entreprises en termes de pollution des sols et des eaux, ainsi quels sont les effets sur la santé des hommes et sur la vie en général?

940

La production agricole a-t-elle prépondérance sur la qualité de vie des populations?

945

Dernière question: comment peut-on définir concrètement ce qu'on appelle la cohabitation en milieu rural ou en milieu agricole?

Bref, toute implantation d'industries dans l'espace rural occasionne des perturbations. Seule l'approche globale du développement durable, appliqué aux collectivités rurales, est garante de l'avenir.

950

Merci beaucoup, c'est la fin de ma présentation.

955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gauthier.

960

965

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais maintenant inviter mes collègues à vous adresser quelques questions.

970

Alors je commencerais par monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

975

Merci madame la Présidente.

Monsieur Gauthier, vous avez mentionné un fait social identifié par les chercheurs que vous avez identifié comme étant une rupture entre l'agriculture et la famille.

980

D'un autre côté, les défis de l'agriculture, vous mentionnez qu'un des défis importants, c'est que l'agriculture respecte les conditions d'une activité durable et vous mentionnez que pour y parvenir, elle devrait être une agriculture basée sur la famille. Alors donc, il y a comme un constat d'un déchirement entre la manière dont évoluent les choses et la manière dont elles devraient évoluer pour que l'agriculture demeure durable.

985

Est-ce que vous avez dans votre réflexion identifié certains éléments qui permettent d'expliquer l'évolution dans une direction qui n'est pas celle qui serait souhaitable et qu'est-ce qui pourrait être fait pour ramener l'évolution de l'agriculture dans une direction souhaitée? Alors voilà ma question.

990

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

995

Ma réponse sera brève, parce que ma réflexion est à chaud n'est-ce pas et je n'ai pas d'étude devant moi ou en arrière de moi qui me permette de voir dans quelle mesure l'agriculture devient de moins en moins familiale, ou la ferme devient de moins en moins familiale.

Chose certaine, c'est que les statistiques que j'ai consultées il y a quelque temps indiquent qu'il y a une transformation de ferme qui était initialement d'un seul propriétaire qui maintenant est plus de compagnie ou de coopérative ou de groupe, ainsi de suite, ou

1000 d'entreprise et ça, c'est un mouvement qui est constant depuis une vingtaine d'années ou peut-être vingt-cinq (25) ans.

Là, je ne sais pas jusqu'à quel point cette courbe est ascendante ou descendante pour le moment. Chose certaine, c'est qu'il y a selon moi, il y a de plus en plus de fermes de grande dimension qui échappent à la famille.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1010 Et peut-être un tout petit complément: avez-vous des idées – c'était presque deux (2) questions au fond, là – qu'est-ce qui pourrait être fait pour ramener les choses dans la direction souhaitée?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

1015 Vous me prenez à chaud, évidemment c'est sûr! On s'aperçoit d'après les commentaires qu'on a eus tout à l'heure de nos collègues que même il peut y avoir un scindage d'opinions et les réactions peuvent être contraires même à l'intérieur d'une même famille, il peut y avoir des familles qui se disloquent, mais je pense que c'est pas là où je devrais aller.

1020 Chose certaine, c'est que – j'arrête là-dessus, je pense que je peux pas aller plus loin, je suis aussi bien! Chose certaine, je vais pas plus loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1025 Messieurs Aubin et Forget, vous avez mentionné plus tôt que parmi les solutions qui ont pu contribuer à régler les problèmes d'implantation de porcherie dans un milieu, il y avait la participation publique qui était un facteur gagnant.

1030 Vous nous avez particulièrement parlé du cas de Sainte-Françoise dans la MRC des Basques, est-ce qu'il y a d'autres façons, toujours à l'égard de la participation du public, là, est-ce qu'il y a d'autres façons qui pourraient être utilisées pour justement favoriser cette participation publique?

1035 Est-ce que vous avez d'autres cas en tête où on a sollicité, où on a fait participer le public et comment on l'a fait, des exemples concrets?

PAR M. MATHIEU FORGET:

1040 On a parlé du cas de Sainte-Françoise, le cas de Coteau-du-Lac, je dirais, puis même dans le cas de Sainte-Françoise, et je dirais dans plusieurs cas sur lesquels on travaille, il y a un ordre des choses habituellement qui réussit dans la participation des citoyens.

1045 Habituellement, ça commence ou bien par une assemblée du conseil municipal, où les choses vont se dérouler positivement, ce qui va faire en sorte qu'on n'aura pas réglé le problème dans cette assemblée-là, mais qu'on va conclure à la mise en place d'un comité de travail.

1050 Et je parle d'une assemblée du conseil municipal, je vais vous dire dans nos expériences, c'est rarement le lieu où on arrive à cette conclusion-là parce que ce qu'on observe, les conseils municipaux, ce n'est pas l'endroit pour discuter longuement d'un problème comme ça; les assemblées municipales, les conseils municipaux réguliers sont là pour administrer, communiquer la gestion courante de la ville aux citoyens.

1055 Les cas où ça a été un succès, on a remarqué ça et automatiquement, on s'est donné un cadre un peu plus contrôlé et adéquat pour faire ce débat qui est une soirée d'information. Dans ce cas-là, les municipalités se sont arrangées pour avoir, un peu comme le BAPE, un modérateur qui est crédible, calme, très important.

1060 Par contre, on a des municipalités où le même processus a échoué, parce que souvent on plaçait un conseil qui était contre le projet et à ce moment-là, ça allait mal. Ou on surexposait le promoteur, pas parce que le promoteur était gentil ou méchant ou avait de quoi à dire ou non, mais on a toujours le fait de l'agresseur et de l'agressé. On positionne les deux (2) groupes d'acteurs, un en face de l'autre.

1065 Dans les cas où ça a fonctionné, on a vraiment maîtrisé ces éléments-là, on a encadré la pose de questions et souvent et, je dirais dans la plupart des cas, ça résulte à la création d'un comité de travail. Et par la suite, on a un jeu de communications avec la population, soit par la poste ou par d'autres assemblées, mais là, on a une progression et les choses, normalement, réussissent à aboutir.

1070 Par contre, ce qu'il faut signifier, c'est que c'est très difficile comme processus. Parce que ces joueurs-là, que ce soit le promoteur, que ce soit les élus municipaux ou les non-agriculteurs, les citoyens, ils ont peu d'outils. Les lois et règlements provinciaux sont ainsi faits que nos marges de manœuvre sont extrêmement petites. Et c'est ce qui vient des fois anéantir même les bonnes volontés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 Ça demande beaucoup de bénévolat, c'est ce que vous dites?

PAR M. MATHIEU FORGET:

1085 Écoutez, dans les cas où ça a bien fonctionné, l'agriculteur a travaillé pratiquement à temps plein là-dessus, on a des citoyens qui ont donné des mois de leur vie.

1090 D'ailleurs, on remarque dans les milieux où les choses se sont bien déroulées, fait à noter, c'est des retraités souvent qui prennent le leadership du groupe de citoyens parce qu'ils ont le temps, ou c'est une personne qui est peut-être pas retraitée, mais qui a une expérience dans ce domaine-là, mais chose certaine, c'est d'énormes sacrifices en termes d'investissements de temps, ça, c'est sûr.

1095

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

1100 Je dirais juste en complément! Lorsqu'on discutait avec les gens dans les municipalités, ce qu'ils nous disaient, c'est que ce dossier-là, c'est le dossier à leur connaissance qui a demandé le plus de temps et d'énergie et entraîné également toutes sortes de frustrations.

Donc c'est vraiment, c'est quelque chose d'exigeant, mais il y a des municipalités qui ont réussi à relever le défi.

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gauthier, vous voulez rajouter quelque chose?

1110

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Ce n'est pas sur cette question-là, mais je voudrais répondre un peu plus intelligemment à ce que j'ai dit tout à l'heure!

1115

Il y a des pistes, il y en a au moins deux (2), relatif au retour ou au maintien de la ferme familiale. C'est bien sûr, un, c'est que la ferme ne soit pas trop grande, donc modeste et qu'on cesse de promouvoir le productivisme à outrance.

Je pense qu'avec ça, on a une réponse correcte.

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis!

1125

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Merci madame la Présidente.

1130

J'aurais une question pour monsieur ou Aubin ou Forget. En fait, vous avez parlé au niveau de l'environnement eau-sol-santé, qu'il y avait moins de marge de manœuvre qu'avec les odeurs.

Je ne sais si vous pourriez expliquer un peu plus à savoir est-ce que ce manque de manœuvre est une question administrative, une question réglementaire ou une question technologique ou si c'est l'ensemble, je ne sais pas là!

1135

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Je dirais, le premier point, lorsqu'on parle d'un manque de marge de manœuvre, c'est je dirais dans le sens réglementaire en premier lieu. Puis évidemment, vous allez me dire, au niveau des odeurs, il y a des règlements également à respecter, mais ce qu'on s'est rendu compte dans le fond, c'est qu'au niveau des odeurs, bien, on pouvait relocaliser des projets, dans certains cas on peut apporter des améliorations, des haies brise-vent, des toits sur les fosses, modifier les systèmes de ventilation, donc il y a toutes sortes de solutions techniques qui permettent de répondre à cette problématique-là.

1140

1145

Au niveau de l'environnement, ce qu'on a remarqué dans les cas étudiés, c'est que là, on a vraiment deux (2) positions qui sont contradictoires et où, probablement à cause de problèmes technologiques, on n'arrive pas à trouver des solutions. C'est-à-dire que d'un côté, on a les opposants au projet qui vont craindre les impacts sur l'eau, sur possiblement les risques pour la santé que ça peut entraîner une contamination, et ça, c'est une position très très très importante, parce que c'est une position sur laquelle la population est pas prête à faire beaucoup de compromis.

1150

D'un autre côté, on a le promoteur du projet qui, lui, pour une fois, va mentionner qu'il respecte les lois et règlements environnementaux, qui a son Plan agroenvironnemental de fertilisation, que tout va être fait dans les règles de l'art et il y a pas beaucoup de modifications que les agriculteurs puis que les promoteurs sont prêts à apporter. Ça, ce qui a été observé dans les cas qu'on a étudiés.

1155

1160

Donc à partir de ce moment-là, il y a pas beaucoup de discussion ou d'avancement qui peut être fait sur ces points-là, puis je dirais que lorsqu'on parle – puis ça, la Commission en a déjà discuté un petit peu – lorsqu'on parle de solutions techniques au niveau de l'environnement, lorsqu'on parle de systèmes de traitement où on additionne des coûts supplémentaires qui sont un frein pour les promoteurs, donc on se retrouve vraiment avec deux (2) situations on peut dire, deux (2) positions très opposées où il y a pas beaucoup de marge de manœuvre.

1165

PAR M. MATHIEU FORGET:

Si je peux rajouter, il y a un autre élément aussi là-dedans, c'est quand on parle de risques pour la santé, puis je pense que la Commission a eu la chance de vivre un petit peu cette situation-là, on a beaucoup de crainte, beaucoup d'interrogations mais peu de réponses.

1170

Donc quand on parlait de mon équation, information plus transparence égale confiance, au niveau de l'information, on a de grosses lacunes actuellement. Peu de connaissances du

1175 territoire, peu de connaissances de lien de cause à effet officiel par nos intervenants provinciaux, puis l'autre élément, c'est qu'en termes d'outils légaux, au niveau de l'environnement, à ce que je sache, la plupart des interventions relèvent du gouvernement provincial.

1180 Donc on voit passer le train, on essaie d'embarquer, mais le train, il passe trop vite, puis on n'a pas d'emprise pour y participer. On est à l'écart, c'est ce qu'on perçoit de ces difficultés-là. Les gens sont comme observateurs, mais pourtant c'est eux qui vont avoir à vivre avec tout ça. Et puis là-dedans, c'est pas vraiment de la mauvaise foi de part et d'autre.

1185 L'agriculteur essaie de répondre, mais souvent quand on parle des questions de santé, ça outrepassa ses compétences, on n'a pas les deux (2) ou trois (3) spécialistes au Québec en la matière, puis même les deux (2) ou trois (3) spécialistes sont pas capable actuellement de prouver le lien de cause à effet.

1190 Ce qui fait que là, tout le monde reste sur une crainte assez importante. En tout cas, ça peut expliquer ça, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp!

1195

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

D'abord je voudrais vous dire merci à tous les trois (3) de votre éclairage.

1200 Question à messieurs Aubin et Forget, vous avez signalé l'incapacité actuellement du droit d'assurer la paix sociale. Vous avez affirmé: la légalité n'est pas une garantie de cohabitation harmonieuse.

1205 Au fond, la médiation du droit semble incapable d'assurer la paix sociale, c'est probablement ça qui vous fait ensuite conclure que c'est pas devant les tribunaux qu'on peut régler les questions parce qu'on n'aura pas une solution gagnant-gagnant.

1210 Et si on regarde les efforts que le Québec a faits depuis quelques années, je rappelle la conférence d'hier soir, c'est cinq-six (5-6) révisions du règlement depuis 80, au fond l'instrument réglementaire qu'on a essayé de se doter ne parvient pas à établir la paix sociale, et si vous aviez des observations à faire là-dessus, ce serait quoi?

PAR M. MATHIEU FORGET:

1215 Bien, sur un point qu'on peut observer dans toutes ces révisions réglementaires là, c'est la question de la médiation. La question de la médiation, c'est-à-dire que le gouvernement, en 97, pour faciliter ou délier des problématiques de cohabitation reliées à des règlements municipaux restrictifs, le gouvernement a réinitié ce qu'on appelle le Commissaire aux plaintes

1220 en matière de protection du territoire agricole, un commissaire qui existait, là, mais qui a été réactualisé dans sa fonction.

1225 Malgré tout ce qui était questionnable là-dedans, c'est qu'on lui prêtait l'intention de faire une médiation, mais les prémisses qui faisaient en sorte qu'on opérait avec cette personne-là n'allaient pas dans le sens de la médiation. C'est-à-dire que pour faire appel à une personne comme ça lors d'une problématique, il fallait absolument que ce soit suite à une demande d'un agriculteur, donc il y a pas une demande commune de la municipalité, de citoyens ou des agriculteurs.

1230 Ensuite de ça, le mandat du commissaire, c'était de finalement mettre en place et faire valoir la Loi sur la protection du territoire agricole, plus possible la faire appliquer et de la faire respecter, mais souvent les acteurs sur le terrain s'attendaient à ce qu'il y ait une médiation. Donc ses interventions ont amené de la frustration.

1235 Et dans le projet de Loi 184, on est venu éliminer le poste du commissaire en question, et on a remplacé ça par un processus qui existait déjà, si je ne m'abuse, à l'époque de la Loi 23, un processus de médiation.

1240 Mais encore là, si on analyse le processus de médiation qui était inclus dans la Loi 23, et je veux pas aller non plus dans le domaine des avocats, mais quand même ce qu'on se rend compte, c'est que pour initier ces médiations-là, on ne respecte pas du tout les principes de base.

Jean-François, je sais pas si tu peux compléter là-dessus, au niveau de la question de la médiation?

1245 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

1250 Bien, c'est-à-dire que la médiation qui est prévue dans la loi, c'est seulement dans le cas où un producteur agricole se retrouve brimé par une réglementation municipale. Donc c'est seulement dans ce cas-là où on a droit à avoir recours à la médiation.

1255 Et ce qu'il faut noter à ce niveau-là, c'est que la volonté du gouvernement – et ça, ça a été expliqué hier à la Commission – avec les orientations gouvernementales, le principe de règlement de contrôle intérimaire, ce qu'il amène à faire, c'est aux municipalités à revoir la réglementation pour les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC qui lui est conforme aux orientations gouvernementales.

1260 Donc à partir de ce moment-là, on est porté à croire que dans les prochaines années, le processus de médiation, tel qu'il est inscrit dans la loi, des réglementations municipales abusives, il devrait plus y en avoir. Donc à partir de ce moment-là, ce principe-là devient on peut dire caduc.

1265 Juste pour compléter! Vous parliez d'observation au niveau de la difficulté des lois à répondre à la problématique sociale sur le terrain. Vous avez parlé, monsieur Beauchamp, qu'il y a eu plusieurs révisions au cours des dernières années, mais ce qu'il faut voir dans le fond, puis c'est les points qu'on présentait ce soir, il y a trois (3) aspects fondamentaux, que l'on soit en 97, que l'on soit en 2002, qui ont pas vraiment changé.

1270 C'est-à-dire que lorsqu'on parle de distances séparatrices, en 97 ou en 2002, ça existait. Lorsqu'on parle de réglementation de zonage par exemple, pour répondre à des problématiques locales, en 97 ça existait aussi avant via la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Mais ce sont des choses qui existent toujours. Au niveau du règlement de zonage, il y a eu des resserrements qui ont été amenés avec les nouvelles orientations gouvernementales, donc on vient limiter un petit peu le pouvoir des municipalités d'adopter des réglementations de zonage.

1275 Lorsqu'on parle au niveau environnemental du Plan agroenvironnemental de fertilisation, c'est un outil qui existait en 97, c'est un outil qui est central dans le nouveau REA qui a été adopté par le ministère de l'Environnement, mais la problématique au cœur même du PAEF, du règlement de zonage ou des distances séparatrices reste la même, mais on sait par le survol des expériences que ces outils-là ne livrent pas la marchandise en termes de cohabitation.

1280 Donc peu importe comment on révisera les lois, si on n'agit pas sur des éléments clés précis, bien, on est porté à croire qu'on aura beau faire des révisions, des révisions, on va avoir de la difficulté à répondre aux conflits locaux.

1285 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

1290 Peut-être juste pour ajouter aussi, c'est qu'est-ce qu'on se rend compte au niveau du REA, puis comme difficulté d'asseoir les gens autour d'une table, et là, je veux pas juger le bien-fondé ou pas du règlement, s'il est correct ou pas, mais une observation, c'est que comme on y va gestion ferme par ferme, encore là, en termes d'informations, on peut se questionner sur l'accessibilité de cette dite information-là, du fait qu'elle devra être assujettie j'imagine au Règlement sur la protection d'informations personnelles. Donc encore là, on vient soustraire des éléments nécessaires à la prise de décisions, de discussions, de compréhension d'un côté.

1295 Au niveau de la LPTA, ce qu'on peut se rendre compte aussi, regardez, on arrive en 97 avec des distances séparatrices fixes qui ne tiennent pas compte des particularités, finalement on dit le milieu municipal a le pouvoir de gérer les odeurs. Ce qu'on se rend compte, c'est plutôt qu'il a la responsabilité d'appliquer une norme.

1300 Ça devient difficile après ça d'amener un pourparler entre celui qui veut s'installer dans notre municipalité, le promoteur, et les élus, les citoyens.

1305 Et d'un autre côté, on regarde au niveau du zonage, en 97, il y avait peu de contraintes; encore là, la Loi 184 amène une contrainte au niveau du zonage et le zonage devient une gestion faite par la MRC. Donc on perd encore de cette possibilité-là de pouvoir discuter, puis

conjointement avec les agriculteurs et les élus et les citoyens, de se doter d'un cadre de vie, un cadre de développement agricole intéressant. On a beaucoup de difficulté à l'établir, ce cadre-là, à partir qu'on soustrait ces éléments-là.

1310 Mais chose certaine, c'est ça, il y a rien qui est fait. D'un côté, on a l'hermétisme des règles et on a un droit privilégié, puis je discute pas le fait, si c'est correct ou pas. On a la LPTA en 97 qui revient redonner un droit particulier aux agriculteurs. D'un autre côté, la façon d'implanter les projets est hermétique. Il y a rien qui fait qu'on favorise une discussion, un rapprochement, une proactivité des acteurs là-dedans non plus.

1315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qu'est-ce que vous suggéreriez comme modifications réglementaires ou législatives pour justement prendre en considération ce que vous venez de dire, ou pour favoriser un développement plus harmonieux? Avez-vous songé à cette question?

1320

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Je vous dirais qu'on peut y songer de deux (2) façons, c'est-à-dire que premièrement, nous, quand on intervient dans des municipalités, on essaie de travailler avec les outils qu'on a dans les municipalités. C'est-à-dire de quelle façon est-ce que localement dans une municipalité, on peut arriver à se définir un cadre de développement agricole qui en même temps réussit à préserver une certaine paix sociale.

1325

Évidemment, vous comprendrez que c'est pas nécessairement évident avec tous les sujets qu'on a amenés.

1330

À partir de ce moment-là, qu'est-ce que l'on préconise, ce sont non seulement des actions réglementaires mais également beaucoup d'actions non réglementaires. Des actions qui sont basées sur la connaissance du territoire, des actions qui vont amener les gens à discuter des enjeux autour d'une table, à se doter d'actions qui dépassent le cadre d'une loi ou d'un règlement.

1335

Je prends par exemple dans une municipalité où c'est l'hermétisme du processus administratif d'implantation des projets qui amène des préoccupations. Ce que la municipalité a fait, elle s'est dotée d'un code d'éthique; lorsqu'un projet va être déposé dans sa municipalité, donc de quelle façon, elle, elle s'engage à traiter ce dossier-là!

1340

Évidemment, elle est toujours sujette à respecter les lois et les règlements, mais par contre, pour répondre aux préoccupations des gens, on réussit à trouver des solutions alternatives.

1345

Évidemment, si on parle de solutions réglementaires, je dirais que nous, l'approche générale qu'on préconise, pour pas rentrer dans les détails, les conclusions de notre étude,

1350 c'était d'y aller avec une approche conciliation-médiation et la question qu'on se posait qui était plus une question qu'une réponse à ce moment-là, la procédure d'arbitrage pour remplacer les tribunaux, comme juge de la problématique sociale, pour savoir si un projet peut s'implanter ou non dans une municipalité. Cette procédure d'arbitrage là pourrait peut-être éventuellement amener d'autres critères que ceux légaux dans l'évaluation d'un dossier.

1355 Évidemment, si on parle de conciliation, il y a un encadrement spécifique à apporter aux milieux locaux. Si on parle de médiation, c'est une médiation de style public qui est pas du tout la même qui est prévue dans la loi actuellement.

1360 Et c'est ce genre d'éléments là qui est très important, puis là évidemment, les gens, que ce soit dans les municipalités ou que ce soit ici dans la salle, ont aussi d'autres suggestions, que ce soit sur des outils précis.

1365 Nous, on s'est pas penché exactement pour dire, est-ce que ce serait mieux d'avoir des distances séparatrices au lieu d'être, je sais pas, de mille mètres (1000 m), de mettre ça à deux mille mètres (2000 m)! Nous, on s'est pas penché sur cette question-là, mais ce qu'on sait par contre, puis ce qui est important de savoir, parce qu'on n'a pas les compétences pour répondre à ces questions-là, c'est que les distances séparatrices, c'est une problématique, réglementation de zonage et au niveau environnemental, la questions des PAEF.

1370 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Peut-être un petit élément à rajouter, fondamental, si on veut arriver à faire, à reformuler des règlements ou des lois, c'est la question d'information.

1375 Actuellement, et quand on intervient dans les municipalités, nous aussi, c'est un peu notre problème, c'est qu'il manque énormément de données, il manque énormément de connaissance du territoire. Puis ce qu'on se rend compte, c'est beaucoup plus facile de faire focaliser les agriculteurs, les citoyens, les élus sur une démarche conscrète, précise, à partir du moment où on a de l'information.

1380 Parce que quand on n'en a pas, les arguments qui sortent, bien, c'est la couleur des cheveux de l'agriculteur en face de moi, c'est sa face que j'aime pas, et ça va être sur ces arguments-là qu'on va discuter.

1385 Donc il faut absolument, au niveau de la question de l'information, rétablir et rendre accessible une information de base, c'est important, puis je dirais qu'il faut absolument que les prochaines lois et règlements favorisent une proactivité de, je sais pas comment appeler ça, peut-être pas une négociation, mais une gestion de l'implantation des projets promoteurs-résidents-élus. Il faut vraiment non pas laisser les initiatives, comme on a eu, il y en a eu des bonnes, il faut vraiment initier ça puis la favoriser le plus possible.

1390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395 Alors je vous remercie. On va prendre une pause de quinze (15) minutes.

 Alors j'invite tous ceux qui souhaitent poser des questions à nos conférenciers à s'inscrire au registre et après la pause, on vous appellera par ordre d'inscription.

1400 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GILLES CÔTÉ**

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous reprenons la séance, et j'invite monsieur Gilles Côté, citoyen, à s'approcher.

1410

Alors je vous informe tout de suite que dans cinq (5) minutes, je ferme le registre.

Monsieur Côté, bonsoir.

1415

PAR M. GILLES CÔTÉ:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonsoir, Gilles Côté, Université du Québec à Chicoutimi. Ma question est à l'intention de messieurs Forget et Aubin.

1420

Dans la littérature scientifique, on fait de plus en plus la distinction entre la notion d'acceptabilité sociale et la notion d'impacts sociaux et à cet égard-là, je me réfère à un cas rapporté par deux (2) auteurs, Fiedenburg et Olsen, qui ont étudié le cas de l'implantation d'une centrale de production d'énergie. Deux (2) sites avaient été retenus, un dans un milieu urbain et un dans un milieu rural.

1425

Il s'est avéré que l'agence chargée de faire la consultation publique sur le projet, suite à cette consultation-là, que c'est dans le milieu rural qui se caractérisait par une situation économique déprimée où l'acceptabilité sociale était la plus élevée, alors que dans le site en marge de la ville, il y avait eu une mobilisation de citoyens qui rejetaient donc le projet.

1430

Sauf que suite à l'étude des chercheurs, il s'est avéré que le site où les impacts sociaux étaient le plus prononcé était celui qui bénéficiait d'un niveau d'acceptabilité sociale le plus élevé, soit le site en milieu rural.

1435

Alors ma question est la suivante: est-ce que dans votre étude, vous avez tenu compte de cette question-là des impacts sociaux et est-ce qu'il y a un parallèle entre les endroits où les projets ont bénéficié d'un niveau d'acceptabilité sociale élevé versus évidemment les impacts sociaux?

1440

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est monsieur Aubin, c'est bien ça, d'accord, monsieur Aubin!

1445

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

1450 Je dirais sur la distinction entre impacts sociaux et acceptabilité sociale, nous, notre étude s'est vraiment penchée sur la question de l'acceptabilité sociale parce que vous comprendrez que lorsqu'on s'est lancé dans cette démarche, ce qu'on s'est dit, c'est que justement notre prétention n'était pas de juger de la validité des impacts qu'un projet peut avoir dans un milieu.

1455 C'est-à-dire que nous, ce qu'on faisait, c'est qu'on relatait des préoccupations qui étaient énoncées face au projet, on relatait ce qui était avancé pour assurer des réponses à ces préoccupations-là et on regardait quel impact ça avait précisément.

1460 Et c'est pour ça, un point qui est important, puis c'est ce qui m'amène à votre question, c'est de se dire que nous, on parle d'acceptabilité sociale, mais ce n'est pas parce qu'un projet est socialement acceptable que c'est automatiquement un projet de développement durable.

1465 L'acceptabilité sociale, c'est un des quatre (4) éléments du développement durable. On a un aspect économiquement viable, on a un aspect techniquement approprié, on a un aspect respectueux de l'environnement et on a un aspect socialement acceptable et c'est à la jonction de ces quatre (4) éléments-là que l'on retrouve un développement durable.

1470 C'est pour ça que si on prend les cas où il y a pas de problématique, où on n'a noté pas de problématique, le cas de Saint-Isidore qui se retrouve dans la région de la Nouvelle-Beauce, c'est sûr qu'on note pas de mobilisation ou de confrontation face à l'implantation de porcheries, mais ça veut pas dire par exemple que la municipalité de Saint-Isidore est une municipalité en surplus de fumier, donc mais qui est maintenant décrétée comme étant en surplus de fumier, donc à partir de ce moment-là, ça veut pas dire qu'il y a pas de problématiques environnementales ou autres, ou économiques qui peuvent être rattachées, là, à ces projets-là.

1475

PAR M. MATHIEU FORGET:

1480 Peut-être au niveau de la question des impacts, malgré tout ce qu'on observe, je vais prendre mon premier exemple à Saint-Marcel dans le secteur là-bas. En termes d'impacts sociaux, c'est pas tant le projet mais le cumulatif des projets qui donne l'effet, je dirais, usine de pâtes et papiers, aluminerie.

1485 Dans le sens où je prenais l'exemple, je disais, allez sur l'heure du midi au McDonald's du secteur Sainte-Hélène-de-Bagot, assoyez-vous puis regardez les gens qui dînent. On va voir le gars qui a la calotte Shur-Gain, l'autre qui a la Coop, on voit que le milieu, les emplois, vit énormément de l'agriculture et dans le cas de Saint-Isidore vit énormément de l'industrie porcine.

1490 Ce qui fait que tout le monde est indirectement lié dans la municipalité, ce qui fait en sorte qu'au niveau des impacts, c'est pas tant le projet mais le cumulatif qui fait en sorte que ça va vient influencer le degré d'acceptabilité sociale.

1495 Au contraire, dans un milieu où l'agriculture est moins dynamique, ou du moins pas développée au niveau de l'industrie porcine, quand ça l'arrive, on évalue les impacts sociaux dont les impacts socioéconomiques puis on se dit, bien, pour ce que ça apporte, comme avantages, versus les inconvénients, les gens perçoivent, font un listing, puis c'est là qu'ils disent, bien, pour nous, c'est difficilement acceptable dans certains milieux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500 Monsieur Côté.

PAR M. GILLES CÔTÉ:

1505 Je n'ai pas d'autres questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, merci.

1510

PIERRE LATERRIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1515

Monsieur Pierre Laterrière, Coalition citoyenne.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

1520

Bonsoir madame. Je m'inscrirai pas pour un deuxième tour!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525 Vous savez ce que ça coûte!

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

1530 Ma question aux deux (2) messieurs. On a vu dans les audiences précédentes que vingt pour cent (20 %) des odeurs, les bâtiments étaient responsables de vingt pour cent (20 %) à peu près du trouble des odeurs.

Moi, ce que j'aimerais savoir, puis vous avez dit que pour régler le problème ou une certaine partie du problème, il y avait eu des déplacements de bâtiments. Mais dans l'élevage porcin, il y a pas seulement le bâtiment, il y a les champs d'épandage, puis je m'imagine que tu

1535 peux tout de même pas déplacer tous les champs d'épandage puis tout ça. Le bâtiment, je suis bien prêt à accepter ça, mais les champs d'épandage, ça peut pas tout suivre, cette affaire-là.

1540 Alors ça, ça me fatigue un petit peu, là, en tout cas, vous pourriez peut-être m'expliquer sur ça. Puis ensuite de ça, votre problématique, on disait, vous arriviez, si une maison va se construire dans un secteur où il y a des porcs, bien moi, je dis, la personne, elle court un petit peu après son trouble.

1545 Mais est-ce que dans vos problèmes, vous avez constaté que c'était l'industrie porcine qui allait s'établir où il y avait des maisons, un paquet de maisons puisque c'est là qu'il y avait le trouble, alors c'est quoi les deux (2) troubles puis le déplacement, puis vos bâtiments par rapport aux maisons puis tout ça, tout ce qui gravite autour de ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1550 Monsieur Aubin.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

1555 Concernant votre première interrogation, la question des bâtiments, la question de l'épandage, tout ce qui est au niveau de la problématique des odeurs, ça, j'avoue qu'à chaque fois qu'on fait des présentations, c'est une partie qui amène beaucoup de questions .justement parce que – puis ça, les chiffres, on les conteste pas, de dire que vingt pour cent (20 %) environ de la problématique des odeurs est liée aux bâtiments, à la structure d'entreposage, et quatre-vingts pour cent (80 %) à l'épandage.

1560 Nous, l'explication qu'on amène à cette conclusion-là que nous, on fait ressortir, c'est que lorsqu'on interrogeait les gens, on les interrogeait sur l'arrivée d'un projet précis particulier dans un milieu. Et c'est pour ça que lorsqu'on parlait d'un projet précis, on parle d'un bâtiment qui va se localiser sur un territoire, on parle d'une structure d'entreposage, et c'est pour ça que la
1565 première préoccupation des gens, ce qui ressortait le plus lors des entrevues, c'est la question de l'odeur relative au bâtiment.

1570 Ceci étant dit, dans nos cas où on a trouvé des solutions à nos problématiques, où on a passé par une relocalisation, ce qu'on s'est rendu compte dans ces municipalités-là, en discutant avec les gens, c'est que, puis là, il y a une série de raisons qui peuvent expliquer ces réponses-là, puis ce serait peut-être un peu long de tout expliquer ça ce soir, mais ce qu'on s'est rendu compte, c'est que dans certains milieux, que ce soit à Coteau-du-Lac, à Sainte-Françoise par exemple, on a relocalisé le bâtiment et au niveau des épandages, à cause de caractéristiques du milieu, on n'a pas vraiment une problématique importante qui a été soulevée par la population
1575 face aux épandages.

Ça veut pas dire qu'il y en a pas ailleurs, mais dans ces cas-là, en relocalisant la bâtisse, on a résolu beaucoup d'attentes de cette population-là qui est peut-être pas la même que dans un autre milieu, mais on a réussi à trouver des solutions.

1580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Forget.

1585

PAR M. MATHIEU FORGET:

Je peux juste rajouter! Ce qu'on s'est rendu compte aussi, c'est en tant que perception des odeurs liées à l'épandage par rapport à l'odeur qui émane des bâtiments, premièrement le bâtiment est là à l'année, l'épandage c'est une odeur qui est ponctuelle.

1590

Donc il y a déjà une explication pourquoi on attache, au niveau des gens qu'on a rencontrés, de l'importance vraiment à la localisation des projets. Le bâtiment est fixe, puis la maison est fixe. Donc dans les deux (2) cas, c'est un mariage permanent, tandis que l'épandage, c'est ponctuel, dans un premier temps, et ça varie de région en région, les perceptions.

1595

Dans le sens où si on voit le sud du Québec, le maïs est une culture prédominante et quand on connaît un petit peu les modes de culture du maïs, on parle d'épandage tôt au printemps, sur des sols à nu, donc de l'enfouissement rapide, parce que je peux vous dire que le temps des semences, on n'a pas besoin de leur demander d'enfouir rapidement, je veux dire ça enfouit, ça sème, puis c'est une véritable fourmilière.

1600

Donc c'est une des explications qui fait que les gens de la Montérégie, ils nous ont accordé moins d'importance au niveau de la question des épandages au niveau des odeurs, je parle pas au niveau environnement, c'est une autre chose, mais au niveau des odeurs.

1605

Et comparativement à des milieux qui sont plus éloignés, qui sont plus nordiques où on a une culture au niveau du fourrage. Quand on parle du fourrage avec les techniques agroenvironnementales, on parle d'épandage après les coupes de foin. Donc de l'épandage qui va coïncider avec des festivals, les vacances d'été, bien finalement, la vie estivale. On a beaucoup de coïncidences à ce niveau-là.

1610

Deuxièmement, de l'enfouissement rapide sur une terre de fourrage, je pense qu'il y a pas beaucoup de technologies encore adaptées là-dessus, on épand le lisier puis on espère que l'odeur va se dissiper rapidement.

1615

Ce qui fait qu'il y a des réalités au niveau de pratiques culturelles, des types de plantes qui vont faire en sorte qu'on va expliquer pourquoi les perceptions sont plus importantes dans certains milieux que dans d'autres, puis c'est assez logique quand on regarde tout ça finalement.

1620

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

1625

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Au niveau de la deuxième question de monsieur Laterrière sur la question de l'établissement de porcheries versus les maisons, j'aurais tendance à faire une réponse très courte, qui dit que ce qu'on a observé, c'est que les problématiques liées entre l'implantation d'un bâtiment et des maisons, c'est concernant des maisons qui sont existantes sur le territoire, qui sont déjà habitées.

1630

Donc c'est pas vraiment le cas de gens qui veulent aller s'implanter à côté de ces productions-là qui cause une grande problématique, en tout cas dans le cas qu'on a étudié, c'est vraiment des citoyens existants sur le territoire.

1635

PAR M. MATHIEU FORGET:

Et puis ce qui peut expliquer aussi le fait qu'on va avoir ces frictions-là, on sait comment notre agriculture s'est développée au Québec, c'est une agriculture de proximité entre différents établissements, puis l'agriculteur, lui, la première possibilité qu'il regarde lors de l'implantation de son projet, puis c'est un petit peu dans le cas de Coteau-du-Lac c'était ça, c'est de placer son bâtiment le plus près possible de son lieu d'exploitation principale.

1640

1645

Et comme son exploitation principale est près de d'autres habitations, parce que c'est comme ça que nos rangs se sont finalement construits, bien inévitablement il va essayer d'aller au minimum des distances pour être le plus près possible de ses établissements principaux.

1650

Mais là, quand la communauté, dans le cas de Coteau-du-Lac, a appris l'existence de ce projet-là, bien ils ont dit, écoute, les vents dominants, il y a à peu près deux mille (2000) habitations l'autre côté de l'autoroute, c'est à sept cents mètres (700 m), tu as pas un mètre (1 m) de plus ou de moins, tu es au minimum des distances.

1655

Et lui, c'est pas pour nuire aux citoyens qu'il implantait son projet dans cette optique-là, c'était vraiment dans une conception de ses établissements. Mais une fois qu'il a compris ces éléments-là, bien il s'est dit, si je veux vivre dans ma communauté encore longtemps et paisiblement, dans son cas à lui, je dis pas que c'est une solution qui est faisable partout, il a su se relocaliser et ça a amené la solution finalement.

1660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Laterrière.

1665

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

1670

Monsieur Gauthier, dans votre conférence ou en tout cas dans votre exposé, vous avez mentionné trois (3) choses. Vous avez parlé qu'il était nécessaire d'occuper le territoire ou enfin, de réoccuper le territoire qui se vidait.

Vous avez mentionné qu'il fallait assurer la protection du territoire agricole.

1675

Or moi, je me demande comment est-ce que ces deux (2) choses-là peuvent être conciliables alors qu'on a la Loi de protection du territoire agricole qui contribue à vider le territoire en interdisant des constructions de bâtiments, en interdisant aux gens d'occuper le territoire et puis on se dit, bien, est-ce que le territoire est la propriété exclusive des agriculteurs, parce qu'il y a d'autre monde que des agriculteurs dans le territoire agricole depuis longtemps.

1680

Alors je voudrais, en tout cas, si vous pouviez réagir à cette question-là, mais surtout face à la Loi de protection de territoire agricole qui me semble pas trop trop compatible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1685

Monsieur Gauthier.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

1690

Je pense que c'est une question importante qui déborde peut-être le débat qu'on a aujourd'hui. Mais puisque le sujet est amené, la question du zonage agricole et ses conséquences sur le sous-développement de régions rurales est bien documentée, particulièrement par les gens de la région de Rimouski, du Bas-Saint-Laurent qui ont fait beaucoup de travaux d'enquêtes et de recherches à ce sujet.

1695

C'est bien sûr qu'à partir du moment où un terrain est zoné agricole, il est impossible de construire des résidences sans que ce soit une résidence rattachée à une ferme. Par contre, dans le domaine agricole ou sur des terres qui sont zonées, il y a des procédures qui sont prévues pour l'implantation d'industries, des implantations d'entreprises qui elles peuvent avoir un impact dans l'espace rural.

1700

C'est bien sûr aussi que la Loi de protection du territoire agricole fait que les lots en entier sont complètement aussi zonés agricoles, même si simplement une simple partie peut être cultivable et je pense que c'est peut-être à l'État de réviser cette réglementation ou cette loi de manière à pouvoir permettre l'installation de populations dans des villages qui sont disons peut-être, où la taille de la population est relativement réduite.

1705

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

Merci.

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce que selon vous, c'est une façon de réconcilier l'occupation du territoire et la protection du territoire?

1715 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

En fait, la protection du territoire, la Loi sur la protection du territoire a été surtout amenée par les problèmes d'urbanisation, les problèmes de friche, les problèmes de spéculation, c'était surtout en bordure des villes.

1720

Et je ne pense pas qu'on ait prévu justement qu'il pouvait y avoir dans le fond du 5^e Rang de Saint-Alphonse ou de Saint-Narcisse, des conséquences qui pourraient justement aller à l'encontre ou qui pourraient permettre une dévitalisation, si l'on veut, de ces communautés.

1725

Je suis très sensible à ça, parce qu'on en connaît tous des municipalités où le paysage est extraordinaire, on a une tranquillité, on a le calme, on a de l'air pur, et quand les gens s'en vont, il y a pas d'autres personnes qui reviennent se réinstaller. Il y en a des multitudes, des petites municipalités, là, de trois-quatre cents (300-400) personnes, ça existe beaucoup, ça, au Québec.

1730

Voilà, je sais pas si ça répond à votre question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735

Merci monsieur Laterrière.

CLAUDE GRÉGOIRE

1740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Claude Grégoire, ingénieur et agriculteur, Coalition citoyenne.

1745

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Bon, j'ai deux (2) questions, et je vais remettre aussi un document.

1750

Je vais demander ma deuxième, c'est le concept de la ferme nourricière, bon, c'est avant mon temps, mais je l'ai vu! C'est la façon disons traditionnelle par laquelle on s'établissait en campagne en famille et il y avait une agriculture de subsistance et d'échange des biens et des surplus vendus, je sais pas trop comment ça fonctionnait dans son intégrité.

1755 Quand même, il me semble qu'on a fait du chemin, un grand départ de ce concept-là de ferme nourricière. Nous avons maintenant l'industrialisation de l'industrie et je crois qu'il y a jamais eu un débat entre les deux (2) modes de production ici au Québec et ailleurs.

1760 Je voudrais demander, j'ai l'impression que c'est aussi dans le fond du débat, cette transition, comment en ce moment reprendre ce terrain-là, réconcilier les modes, les idéologies qui sont pendantes à ces deux (2) modes de production là puis ramener le débat sur une échelle humaine pour qu'on puisse se comprendre et aller devant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765 Est-ce que vous la destinez à quelqu'un en particulier? Non.

Monsieur Gauthier.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

1770 La terre nourricière - la ferme nourricière, si je peux utiliser ferme nourricière, c'est la ferme autarcique, c'est la ferme où on produit tout ce dont on a besoin, la plupart des produits pour s'alimenter et je pense que c'est un modèle qui est, qui serait toujours valable et qui est toujours valable dans certains endroits, dans certains pays, mais dans le monde industriel dans
1775 lequel nous sommes, dans un monde surtout d'échanges, dans un monde de spécialités, il est de plus en plus difficile de produire dans une exploitation ce dont on a besoin.

Et il n'est pas rare de voir des agriculteurs qui achètent leur lait, des producteurs laitiers qui achètent leur lait, qui achètent leurs œufs, qui achètent leurs poules, parce qu'ils sont
1780 vraiment très très spécialisés.

Moi, je penserais peut-être plus au concept de terre nourricière plutôt que de ferme nourricière. Autrement dit, si on est à l'échelle régionale, à l'échelle nationale, on devrait essayer au moins de produire ce que l'on mange, de produire ce que l'on consomme.
1785

Et là, ça m'amènerait sur des pistes que je n'aimerais pas prendre, là, et ça, c'est un concept qui est important, et sur le plan politique, même actuellement, là, on sait très bien qu'on aimerait consommer le lait que l'on produit, n'est-ce pas, on aimerait consommer les œufs que l'on produit à l'échelle régionale, à l'intérieur d'une même région.
1790

Et moi, j'ai l'impression que ce qui est le plus important, c'est plutôt le concept de terre nourricière à l'échelle locale, à l'échelle régionale plutôt qu'à l'échelle disons de l'exploitation. C'est un élément de réponse, madame la Présidente.

1795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1800 Monsieur Gauthier, permettez-moi de poursuivre un peu dans la ligne de votre pensée!

1805 Vous avez évoqué dans votre conférence la tension entre le milieu proprement agricole et la ruralité, il semble y avoir deux (2) concepts différents et complémentaires qui sont en interrelation et l'intervenant a fait valoir le passage d'une ferme, d'une image de l'agriculture vers une image plus, si on le traduit dans les termes que vous avez utilisés, qu'on appellerait plus productiviste, en disant, on est passé d'un modèle à l'autre et il y a pas eu de débat.

1810 Est-ce que c'est pas une partie du débat qui est sous-jacent à la tension entre le monde agricole et la ruralité? Êtes-vous capable de nous éclairer un petit peu sur cette tension-là?

Est-ce que le monde rural est en train d'exclure l'agriculture, le monde agricole? Est-ce que le monde agricole est en train de rejeter la dimension, une certaine dimension de sa ruralité et comment on peut comprendre l'arrière-fond des conflits qu'on est en train de vivre?

1815 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

1820 Moi, j'ai l'impression que la tension apparaît à partir du moment où il semble y avoir une exagération, qu'elle soit réelle, qu'elle soit perçue. Et traditionnellement, lorsque les fermes avaient des tailles disons modérées, il était relativement facile d'avoir une entente entre les gens qui demeuraient à la campagne, les ruraux, et les agriculteurs.

Les conflits ou les tensions sont apparues à partir du moment où semble-t-il, selon les ruraux, il y a eu exagération. Autrement dit, c'est trop!

1825 De là à dire que les ruraux sont contre l'agriculture, je ne pense pas. Des tensions, l'agriculteur a toujours fait partie d'un paysage complexe, d'un paysage qui était animé de différentes fonctions qui n'étaient pas uniquement des fonctions agricoles et peut-être aussi que les habitants d'un paysage ou d'une collectivité s'habituent à certains échanges, à une certaine proximité de fonctions qui sont différentes et qui sont complémentaires.

1830 On ne peut pas dire que quand les grandes industries ou des grandes entreprises agricoles de type usine – je reprends ma phrase! Depuis qu'il y a des usines, des entreprises, que ce soit des industries ou que ce soit des entreprises agricoles qui s'installent et des entreprises qui sont des méga quelque chose, de plus en plus, la population, c'est pas uniquement les agriculteurs, mais dans le domaine de l'environnement, ça se voit aussi, sont inquiets et se posent des questions.

1840 Les tensions, pour résumer, sont apparues à mon avis à partir du moment où il y a eu exagération, soit réelle, soit perçue, par les ruraux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Grégoire.

1845

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

J'aimerais intervenir sur la même question s'il vous plaît. Je veux faire le point sur l'industrie porcine à ce moment. On produit au-delà de sept millions (7 M) de têtes qui représentent deux cents pour cent (200 %) de notre consommation provinciale, à peu près, et il y a pas de fin à ça.

1850

Je propose que la perception de c'est trop a déjà débordé et ça anime, ça enflamme le débat actuel.

1855

D'abord deuxième question, on a bénéficié hier soir, la thématique, il y a une personne qui a dialogué sur les parallèles ailleurs sur la planète, bon. Je parle de la dynamique de l'occupation du territoire et la dépopulation des terres agricoles ailleurs, on peut rester dans notre hémisphère, Amérique du Sud, Amérique centrale, est-ce qu'on peut tirer des parallèles à qu'est-ce qui se passe ici et qu'est-ce qu'ils vivent ailleurs?

1860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gauthier.

1865

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Je ne sais pas qu'est-ce qui se passe au sud de la frontière des Etats-Unis. Chose certaine, c'est que j'ai pu lire ces derniers temps, en ce qui concerne l'agriculture américaine, il existe toujours aux Etats-Unis une agriculture de type traditionnel, disons des fermes comme ça existait il y a trente (30) ans, il y a cinquante (50) ans, que ce soit dans le Wyoming, du "ranching", ainsi de suite.

1870

Mais la grosse tendance dans l'agriculture de type productiviste, ce sont des exploitations qui ont des contrats avec ce qu'on appelle des chaînes d'alimentation à l'échelle des Etats-Unis et c'est elles qui contrôlent ou qui animent en fait la production agricole dans des secteurs qui sont sensiblement les nôtres, comme les nôtres ici au Canada ou au Québec.

1875

Malheureusement en ce qui concerne la production des oranges et des pamplemousses en Floride, je suis pas tellement au courant.

1880

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Et l'Amérique latine...

1885

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Malheureusement, non.

1890

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

OK, d'abord j'aimerais déposer un document. Ça a affaire, je pense, deux (2) thématiques, la première était "Les évaluations d'impacts environnementaux" et peut-être ce soir aussi, ça vient de la Grande-Bretagne, c'est nouveau, avril de cette année, 2002, ça s'intitule Environmental Effects of the Common Agriculture Policy and Possible Mitigation Measures". En bref, c'est une évaluation de leur pratiques courantes en agriculture et des suggestions d'atténuations, c'est –à-dire des impacts réels de toute nature.

1895

1900

Les Britanniques sont quand même assez civilisés, j'ai trouvé, ils ont demandé au peuple et aux organisations qui s'intéressent à la conservation de la nature, qui s'impliquent en agriculture de se rassembler et de déposer un document qui fait partie de leur débat national eux aussi, en ce qui concerne l'agriculture, l'intervention de l'agriculture industrielle sur leur territoire et la perception et la conviction qu'en effet, les dommages causés par celle-ci.

1905

D'abord, ce serait intéressant peut-être à un certain monsieur Bernier du ministère de l'Environnement, que ça pourrait réanimer son imagination. Il avait pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910

Alors monsieur s'il vous plaît, déposez votre document, laissez faire les jugements!

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Il y a des très belles choses à trouver là-dedans, madame.

1915

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est le seul document que vous déposez, oui?

1920

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Le seul, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

D'accord, merci.

1930

ANDRÉ FORTIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Fortin, producteur de porc.

1935

Bonsoir.

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

1940

Avec tout ce qu'on a entendu ce soir, là, de ce que j'ai entendu jaser tout à l'heure, là, ce que je comprends, là, c'est: est-ce qu'une ferme aujourd'hui, non viable économiquement, a l'air à être plus acceptable socialement, j'aimerais avoir une réponse là-dessus un peu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945

Monsieur Aubin ou monsieur Forget.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

1950

Cette question-là, on n'est pas ici pour la trancher, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'un développement durable implique une ferme économiquement viable, socialement acceptable, respectueuse de l'environnement, puis je pense que c'est le défi que la société entière doit relever, puis c'est le défi auquel est convié le BAPE, puis je pense que c'est en échangeant sur les expériences, sur des solutions qu'on va arriver à relever ce défi-là.

1955

Ce qu'on se rend compte, c'est que dans nos municipalités où on a résolu le conflit, on a des entreprises viables qui garantissent un minimum de paix sociale. On a des exemples que ça se fait.

1960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Forget.

PAR M. MATHIEU FORGET:

1965

Juste pour rajouter des chiffres. Le cas du projet de Coteau-du-Lac, c'est un cas d'une porcherie de treize cents (1300) porcs donc viable, suffisant du moins pour venir combler le poste d'un employé à temps plein que l'agriculteur voulait effectuer.

1970

Le cas de Sainte-Françoise, on parle, j'ai pas le nombre de porcs, mais en termes de création d'emplois, c'était quatre (4) ou cinq (5) emplois créés, donc c'est quatre (4) ou cinq (5) familles, j'imagine que le projet était quand même viable.

1975 On a trouvé des solutions dans ces milieux-là, mais la clé de ça, c'est vraiment, comme Jean-François le disait, c'est de favoriser une proactivité entre l'entrepreneur, le promoteur, l'agriculteur, les trois (3) chapeaux que l'individu doit porter et les élus et les citoyens. Il faut pas avoir peur d'aller au-devant des coups.

1980 Parce que ce qu'on se rend compte, s'il y a un conflit qui a à éclater, il va éclater de toute façon.

1985 Puis chose que j'ai oublié de nommer qui était dit sur l'acétate, quand on parle de conflit, si on parle d'un conflit qui chemine jusque devant les tribunaux, c'est un conflit qui peut durer facilement deux (2) ans et coûter des dizaines de milliers de dollars à l'agriculteur et à la municipalité.

Donc on l'a vu, Sainte-Françoise-Coteau-du-Lac, on le voit ailleurs aussi, c'est en se parlant, en se parlant de la réalité d'aujourd'hui, c'est possible.

1990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

1995 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Dans le même sens! Dans les enquêtes que vous avez faites, dans les consultations que vous avez menées, est-ce que les gens vous ont semblé opposés à l'idée de la rentabilité d'une ferme?

2000 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

2005 Certainement pas. Je veux dire, c'est évident, lorsqu'une réflexion est entamée au niveau local sur le mode de production, le type de développement qu'on peut avoir, on n'a jamais toutes les informations désirées pour vraiment tout considérer, mais ce que les gens, dans un milieu, je prends l'exemple de Saint-Germain, les réflexions qui ont été ressorties, c'est de dire, à la place d'avoir une porcherie de deux mille quatre cents (2400) porcs, est-ce qu'on pourrait pas avoir trois (3) ou quatre (4) porcheries qui vont faire vivre quatre (4) familles au lieu de deux (2)!

2010 Mais on suppose à ce moment-là que les quatre (4) porcheries vont faire vivre une famille, vont être viables. Mais c'est évident que bon, quand on connaît toute la complexité économique des choses, on peut se questionner, mais il y a toujours cette recherche-là d'avoir quelque chose de viable qui va occuper le territoire. Ça, c'est assez évident. C'est toujours une préoccupation.

2015

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2020 Au fond, ce à quoi les gens s'opposent, c'est pas la rentabilité ou la taille pour permettre de rentabiliser que l'image d'une très grosse affaire qui défait le milieu?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

2025 Je dirais qu'au niveau de l'étude qu'on a menée la question de la taille des fermes est un peu paradoxale. C'est-à-dire qu'on a des cas, je prends le cas de Saint-Martin en Beauce, une pouponnière, quatre-vingt-dix-huit (98) unités animales, qui cause un conflit, finalement, le projet a été bloqué, dans ce milieu-là.

2030 À l'opposé, si on prend le cas de Saint-Isidore de Beauce, ou encore on prend les cas comme à Sainte-Françoise, on a des projets importants de deux mille-deux mille quatre cents (2000-2400) porcs, on réussit à implanter ces projets-là.

2035 Donc je dirais que ce qu'on peut retenir de ces éléments-là, c'est que dans le fond, bon, c'est sûr que la taille de l'entreprise peut avoir des effets sur la perception des gens, mais c'est principalement les réponses qui peuvent être amenées aux enjeux soulevés par la population, peu importe l'entreprise, la taille de l'entreprise agricole.

PAR M. MATHIEU FORGET:

2040 Puis à rajouter un élément aussi! La taille, c'est sûr que dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean, on prend le cas de tout le projet de développement de Nutrinor, auparavant dans le milieu du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou dans le Bas-Saint-Laurent, si on revient il y a dix (10) ans, la production porcine était pratiquement
2045 inexistante. Ce qu'on retrouvait, c'était des fermes de quarante (40) unités animales, fermes laitières.

2050 Quand on pense qu'un seul projet vient doubler le nombre d'unités animales sur le territoire – puis je peux pas juger si le territoire est capable de le supporter ou non – mais qu'en termes de chiffres, il vient doubler les unités animales sur un territoire, jumelé au fait où on ne connaît pas cette industrie-là puis qu'on a des craintes puis qu'on a de l'information qui est disparate de part et d'autre, c'est là que tout ça se mélange finalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2055 Monsieur Fortin, une deuxième question.

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

2060 Si j'ai une autre question?

2065 Bien, je voulais juste savoir, une autre question, c'est la grandeur, j'en ai une entreprise, je sais c'est quoi, comment ça coûte, puis je sais pas qui est prêt à payer pour une ferme, là, on parle de ferme familiale, de petite, puis j'aimerais ça avoir peut-être un peu plus d'éclaircissement, qui va être prêt à payer pour avoir une ferme, on sait que les gens souhaitent ça, que l'agriculture revienne à des petites entreprises, mais je voudrais savoir qui est prêt à payer pour ça.

2070 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais laisser monsieur Beauchamp continuer.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2075 Oui, entendons-nous, je comprends votre idée, mais il y a peu de monde ici qui est venu se prononcer dans le sens de rapetisser les fermes. Ils ont juste peur d'une très grosse augmentation.

2080 Il y a peut-être un niveau différent, ça, je retournerais voir monsieur Gauthier.

2085 Vous avez semblé tantôt reconnaître qu'il y a une transformation de la réalité économique des fermes maintenant et qu'il y a des conditions de viabilité qui sont plus les mêmes maintenant qu'elles étaient autrefois. Et donc il y a une transformation que vous acceptez, vos malaises sont plus au niveau global, régional et local.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Exactement. Vous voulez que j'élabore là-dessus?

2090 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui.

2095 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

Les professeurs d'université sont habitués à préparer leur cours et ils savent exactement ce qu'ils vont dire pendant leur cours!

2100 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais là, c'est le professeur qui est changé de côté!

2105

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Ils sont pas habitués à réagir à chaud comme ça. On est plutôt des personnes qui réfléchissent que des gens d'instinct si vous voulez.

2110

Tout le monde sait qu'il y a des économies d'échelles. Les économies d'échelles, c'est ce qui est important, je pense, vous savez ce que c'est. C'est-à-dire les intrants sont pas toujours proportionnels aux résultats. Alors quand on augmente les intrants, les résultats peuvent être de plus en plus importants.

2115

Et c'est pas à moi de juger quelle est la dimension idéale, comme on l'a dit tout à l'heure, d'une exploitation. Il y a pas uniquement le jeu d'une exploitation dans un milieu. Il y a le jeu de plusieurs exploitations dans un milieu, ça, c'est autre chose, on a la concentration.

2120

Et plusieurs d'entre vous, vous avez sans doute visité des endroits où il y a une concentration de l'élevage porcin par exemple et on sait très bien que le leitmotiv qui est véhiculé partout, que ce soit chez McDonald's ou au restaurant du coin ou au garage du coin, c'est que l'argent a de l'odeur. Alors partout où vous vous promenez, il y a de l'argent, ça sent l'argent.

2125

Bon, pour revenir à notre propos, je n'ai aucune idée de ce que ça peut être la taille d'une exploitation porcine, mais je sais très bien que si quelqu'un dans l'élevage laitier, si quelqu'un ne traie pas quarante (40) vaches aujourd'hui, pour une ferme familiale, il va caler de l'argent. Et si on veut avoir deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) unités de travail-homme à l'intérieur d'une exploitation, et peut-être plus, il faut doubler le nombre de vaches.

2130

Donc la réponse que j'ai, c'est l'agriculteur qui doit déterminer quels sont ses intrants et quelles sont ses possibilités de pouvoir acheter et à partir de ce moment-là, il pourra déterminer, dans la mesure du possible, quelle sera la production qu'il va pouvoir faire. Voilà.

2135

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Fortin.

2140

YVON SIMARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145

Monsieur Yvon Simard qui est producteur de porcs.

Bonsoir monsieur Simard.

2150 **PAR M. YVON SIMARD:**

Bonsoir. J'ai une rectification, producteur laitier.

2155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ah, je m'excuse, c'est marqué "de porcs" ici, je corrige.

PAR M. YVON SIMARD:

2160 J'ai dit seulement producteur, j'ai pas spécifié lors de mon inscription, je m'en excuse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et je m'en excuse aussi.

2165

PAR M. YVON SIMARD:

2170 Monsieur Majella Gauthier nous a présenté des cartes de situations où ce qu'étaient des chalets de villégiature et aussi où ce qu'était le bois, j'aurais aimé qu'on ait un portrait du secteur agricole, où se fait l'agriculture de la région par rapport peut-être à ces chalets-là et aussi par rapport où sont les grandes concentrations "ruraux" de la région?

Je sais pas si c'est quelque chose de possible, mais j'aimerais peut-être au moins qu'on puisse se faire cette idée là-dessus.

2175

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gauthier.

2180 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

2185 Là, vous tombez sur la bonne personne! Je suis coordonnateur d'un projet de recherche à l'université qui est la confection d'un atlas électronique sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean et nous venons de terminer la cartographie de toutes les entreprises agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean disponible à la direction des RHC du gouvernement du Canada et en collaboration avec les CLD.

Les fermes sont concentrées au Saguenay-Lac-Saint-Jean dont vous voulez parler?

2190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est ce que monsieur dit.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

2195

OK, elles sont concentrées particulièrement dans la région, dans la plaine d'Hébertville, dans la plaine de Normandin, dans le couloir qu'on appelle de Chambord-Saint-Prime. Elles sont concentrées dans la plaine de Laterrière ou la plaine de Chicoutimi si vous voulez, et ça, ce sont les grandes plaines agricoles, les grandes plaines argileuses de la région.

2200

Ailleurs, il y a de l'agriculture, mais les taches sont moins grandes, j'appelle ça de l'agriculture dans des clairières, que l'on soit à Bégin, que ce soit à Saint-Augustin ou que l'on soit à l'Anse-Saint-Jean. Donc dépendant de la valeur des sols, alors c'est un peu plus mité.

2205

En ce qui concerne les différentes sortes de fermes, les différents types d'élevage, dans les grandes plaines dont je vous ai parlé tout à l'heure, beaucoup d'élevage laitier. Dans le lac Saint-Jean, à l'ouest du lac Saint-Jean, il y a une tendance à ce qu'il y ait un peu plus de bœuf de boucherie et beaucoup de bœuf de boucherie dans ces espaces dont j'ai parlé, mités, là, qui sont les paroisses peut-être un peu plus, qu'on appelle périphériques, là, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2210

En ce qui concerne les cultures spéciales, le Saguenay-Lac-Saint-Jean se caractérise et il y a une forte spécialité par rapport au Québec, c'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean où c'est la région au Québec où il y a le plus de production de pomme de terre et le plus de production de bleuet c'est bien sûr.

2215

Alors les pommes de terre sont concentrées particulièrement à Saint-Ambroise et à Péribonka, alors que les bleuets, on retrouve les bleuets particulièrement à l'ouest et au nord du lac Saint-Jean, sur les terrasses sableuses partant de Notre-Dame-de-la-Doré à aller jusqu'à Saint-Honoré, si vous voulez, parce qu'il y en a quelques-unes qui sont là.

2220

Si vous voulez avoir un portrait plus global, je vous invite à aller sur le site de l'atlas Saguenay-Lac-Saint-Jean, j'ai ma carte ici, je vais vous la laisser, et vous allez avoir toute cette information.

2225

PAR M. YVON SIMARD:

Je vous remercie.

2230

Je comprends par vos propos que vous êtes au courant où se fait l'agriculture, mais c'est pour le visuel des gens de la salle, je pense que ça aurait été opportun, on dit une image vaut mille mots, peut-être que dans vos propos, dans votre sujet que vous avez traité au début, peut-être d'introduire cette documentation-là, pour que les gens de la salle qui sont pas du secteur agricole puissent se faire une image de l'agriculture de la région.

2235

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240 D'ailleurs monsieur Gauthier, j'allais vous demander s'il serait possible de déposer une carte qui présente...

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

2245 Je peux en déposer vingt-cinq (25) si vous voulez!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250 Mais une carte qui représente bien la situation du secteur agricole.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Oui, ça va me faire plaisir.

2255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Vous avez une autre question, monsieur Simard?

2260

PAR M. YVON SIMARD:

2265 Oui. Monsieur Gauthier nous dit dans ses propos que l'agriculture productiviste est incapable de protection d'environnement. Et il nous parle aussi de ferme à dimension familiale et des fermes de dimension familiale sont - normalement ont pour but d'être viables et en étant viables, elles doivent être productivistes et efficaces.

2270 Donc par ses propos, elles pourront pas être non plus environnementalement correctes. J'ai un problème dans ces propos-là; si je le prends de l'autre côté, si elles deviennent environnementalement parlant acceptables, elles ne seront plus viables.

J'aimerais avoir une réponse là-dessus, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2275

Monsieur Gauthier, vous avez une réaction aux propos de monsieur?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

2280 Oui. Les propos que j'ai tenus ne sont pas des propos qui m'appartiennent personnellement. J'ai fait une revue de littérature et dans la revue de littérature, on nous indique qu'il y aurait – je vais tempérer mes mots – il y aurait une tendance à ce que quand on a une agriculture productiviste, on serait moins soucieux de l'environnement.

2285 Alors quand on compare l'agriculture moins productiviste à celle qui l'est plus productiviste, on peut facilement faire une sorte de lien, disant que la pression sur l'environnement, la pression sur la population était moins forte antérieurement que ce l'est depuis qu'on a le modèle productiviste ou l'agriculture industrielle.

2290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2295

Je pense qu'on peut avoir peut-être certaine confusion dans l'emploi des mots ici.

Pourriez-vous nous dire dans votre esprit qu'est-ce que signifie l'expression productiviste et est-ce que vous identifiez, pour vous, est-ce que c'est synonyme, productiviste et productive?

2300

Est-ce qu'une exploitation laitière, par exemple, normalement productive, suivant les concepts actuels, est automatiquement une exploitation agricole productiviste? Or qu'est-ce que signifie productiviste et est-ce que c'est différent ou synonyme de productive et de productivité?

2305 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

Une ferme productive, dans mon sens, c'est une ferme qui a des bons rendements et qui a un souci d'efficacité, compte tenu des investissements qu'on y met.

2310

Une ferme productiviste, c'est une ferme où l'accent est mis uniquement sur la rentabilité.

Je vais pas plus loin que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2315

Monsieur Simard.

PAR M. YVON SIMARD:

2320

Basée exclusivement sur la rentabilité, pour un producteur agricole, la rentabilité, c'est de famille en famille, donc doit être rentable à très long terme, donc il doit protéger son environnement et sa matière première qui est le sol pour en vivre pour lui et ses descendants. J'ai un problème là-dessus.

2325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Simard.

2330

PAR M. YVON SIMARD:

Deux (2) questions, je peux pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335

Vous avez posé vos deux (2) questions.

PAR M. YVON SIMARD:

2340

J'aurais voulu aussi, quand on parle de ferme de petite taille et de retourner à une exploitation d'il y a quinze (15) ou vingt (20) ans, quand je regarde l'agriculture voilà quinze (15) ou vingt (20) ans, elle se faisait avec certaines pratiques. Elle a évolué, cette agriculture-là aujourd'hui, j'en suis conscient, mais aussi il y a les gens qui vivent autour de cet agriculture-là qui ont changé leurs habitudes.

2345

Voilà quinze-vingt (15-20) ans, les gens qui travaillaient dans le secteur où l'agriculture se fait, travaillaient environ cinquante (50) à soixante (60) heures-semaine pour vivre et avoir un salaire décent pour leur famille.

2350

Aujourd'hui, c'est trente-trente-cinq-quarante (32-35-40) heures et ces mêmes gens-là ont un patio et une piscine derrière la maison.

2355

Si on retourne à une agriculture voilà quinze-vingt (15-20) ans, est-ce que les gens qui vont vivre alentour de l'agriculture vont faire la même démarche, ça j'en doute, mais je veux dire, on peut pas demander à l'agriculture de revenir en arrière et ne pas le demander aux autres.

Donc je pense que c'est une cohabitation, puis il faut être conscient que l'agriculture a changé, que le milieu a changé, mais il faut pas demander juste à l'agriculture des efforts.

2360

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ce que vous pourrez nous dire dans un mémoire que vous nous présenterez lors de notre deuxième tournée régionale. Merci monsieur Simard.

2365

2370

MICHEL POTVIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Michel Potvin, citoyen.

2375

Bonjour, bonsoir en fait!

PAR M. MICHEL POTVIN:

2380

Bonsoir. D'abord, je voudrais éviter la confusion, je vais tout de suite dire que je suis pas le Michel Potvin qui est le producteur de lait actuellement qui débat le dossier d'Agropur auquel je souscris entièrement ces objectifs-là, mais je suis le Michel Potvin qui est le président de la FTQ au niveau Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je viens à titre de citoyen.

2385

Ma question serait pour messieurs Forget et Aubin. D'abord vous avez noté que dans certaines régions ou en tout cas certains projets, apparemment à cause de la transparence, il y a des projets qui ont très bien réussi, tandis que d'autres qui ont commencé plutôt dans l'obscurité, il y a eu beaucoup de problèmes à l'implantation et même, certaines se sont pas implantées.

2390

Pouvez-vous dire au niveau de MRC ou régional, dans les endroits où ça a bien été, où il y a eu beaucoup de transparence, est-ce que ça a eu un effet d'entraînement ou un impact sur les projets suivants?

2395

Et à l'inverse aussi, dans les endroits où ça a très mal commencé, est-ce que ça a eu un impact négatif dans les projets qui ont suivi, s'il y a eu des projets?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Forget.

2400

PAR M. MATHIEU FORGET:

2405

Au niveau des projets qui ont connu des conflits, finalement je parle du suivi d'après recherche finalement, ce qu'on se rend compte, étant qu'il y a un milieu local qui s'est mobilisé, qui s'est questionné, qui a fait du bruit, ça l'a aussi sonné un signal d'alarme aux autres communautés. Puis ce qu'on se rend compte effectivement, dans les régions, les MRC où on a connu une localité qui a eu un conflit important, ce qu'on se rend compte, c'est qu'il y a un petit peu le phénomène de tache d'huile.

2410

C'est que d'autres municipalités limitrophes qui ont connu une implantation porcine et puis qui ont eu aussi des conflits. Ça, c'est assez notable, là, je pense Centre-du-Québec, le

coin de la vallée du Richelieu notamment, pour penser à ceux-là. Puis des fois, c'est même entre régions, il peut avoir un vase communicant aussi.

2415 Là, je veux pas juger si c'est correct ou pas, là, mais je dis les observations que l'on a faites. On sait que le cas de Saint-Germain, il y a des gens qui se sont impliqués beaucoup dans l'implantation de projets ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean, donc il y a une tache d'huile, il y a vraiment une tache d'huile.

2420 Puis je dirais au niveau des projets où on a, comme le disait Jean-François, connu un conflit, où on l'a solutionné, il y a pas eu d'autres implantations, si je ne m'abuse dans ces secteurs-là, mais dans les deux (2) cas, il y a eu un réflexe de revoir la réglementation.

2425 Dans le cas de Sainte-Françoise, ça a été de revoir la réglementation pour empêcher qu'un autre projet survienne; dans le cas de Coteau-du-Lac, c'est vraiment une démarche beaucoup plus en profondeur qui a été faite, à réviser sur le fond la réglementation pour voir quel cadre, puisqu'il y avait eu une meilleure dynamique entre un groupe d'agriculteurs de la municipalité et les élus et les citoyens, là-bas on a fait un travail plus à long terme, d'autant plus qu'on avait un enjeu récréotouristique qui était la réouverture du canal Soulanges qui est un gros gros dossier régional là-bas.

2430 Mais pour ce qui est des cas où ça va bien, bien ça va bien, puis il y en a d'autres qui s'en viennent, puis là, bien, si c'était que de l'acceptabilité sociale, ils mettraient un deuxième puis un troisième étages aux porcheries, dans le coin de Saint-Isidore, dans le coin de Saint-Marcel, ça va bien, ça va bien, ça continue.

2435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

2440 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

2445 Peut-être juste un complément de réponse, parce que vous posez la question dans les endroits où finalement on a réussi à trouver des solutions quel impact ça a eu, mais il faut également voir les endroits où on n'a pas eu de solution. Ce qu'on s'est rendu compte, c'est que dans ces municipalités-là où par la suite est arrivé un second ou un autre projet de porcherie, et là, on se rend compte qu'on augmente énormément le degré d'intensité des conflits.

2450 Je vais prendre une image théorique, mais ça peut vous donner un exemple. Dans un milieu où il y a pas aucune porcherie, où mettons on a un climat social, un niveau d'intensité de conflit qui est à zéro, arrive un projet porcin, évidemment là, on va avoir un niveau d'intensité qui va augmenter peut-être, je sais pas, à mettons à cinq (5), et à la fin du conflit, que l'on trouve des solutions ou qu'on n'en retrouve pas, on retombe pas à notre point de départ de zéro, d'avant la situation initiale.

2455 C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont déjà conscientisés, il y a des gens qui doivent vivre avec des projets qui sont implantés, que ce soit de façon positive ou négative, et lorsqu'arrive un nouveau projet qui est à nouveau contesté, eh bien là, le niveau, les gens partent pas à zéro, les gens partent à trois (3). Donc on a des conflits qui vont augmenter peut-être, au niveau de l'intensité, jusqu'à huit-dix (18) et ainsi de suite.

2460 Donc c'est important de voir – puis ça, c'est une observation qu'on a faite dans notre étude, c'est-à-dire que dans l'optique où il serait peut-être prétentieux de vouloir dire qu'on peut prévenir tous les conflits ou résoudre tous les conflits, il y a une chose qui devrait être portée à l'attention des décideurs, c'est de réfléchir sur des mécanismes de réconciliation à l'échelle
2465 locale, pour essayer de rétablir un climat social qui est garant d'une cohabitation harmonieuse.

PAR M. MATHIEU FORGET:

2470 Puis il faut juste noter une chose, c'est que même dans les cas où on a eu un conflit, qu'on a trouvé des solutions, on pourrait dire, bien, c'est vrai qu'au niveau social on a rétabli un climat paisible, mais à partir du moment où on a un conflit, il y a des cicatrices.

2475 Dans le cas où on a solutionné, ça s'est cicatrisé plus rapidement, ce qui fait qu'on a un niveau, au niveau social, c'est plus paisible, mais il reste quand même une marque, puis celle-là, elle est difficile à enlever.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480 Merci.

Monsieur Potvin, vous avez une autre question?

PAR M. MICHEL POTVIN:

2485 En complément de question, j'avais l'intention de vous demander votre perception au niveau de la région, si vous croyez que ça a commencé dans la transparence ou dans la noirceur, mais je pense que je vous le demanderai pas, je voudrais pas que vous vous compromettiez trop.

2490 Vous pouvez toujours répondre quand même. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495 C'est tout? Mais dans les expériences d'implantations dans la région, il y a Saint-Germain, c'est ça, est-ce que c'est Saint-Germain, dans le Bas-Saint-Laurent!

Mais est-ce qu'il y en a des expériences d'implantations que vous avez examinées ici?

2500

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

2505 Dans la région ici, je dois dire que pour les fins de la recherche et pour des fins économiques de déplacement, on avait, et à l'époque il y avait pas non plus le développement de la Coopérative Nutrinor, c'était inexistant au moment où on a commencé la recherche, on n'avait pas retenu le Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est bien évident, mais bon!

2510 On pourra pas sur la base de la recherche en discuter ce soir, mais soyez sans crainte qu'on l'a quand même suivi du coin de l'œil!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 Je voudrais savoir, est-ce que vous avez un résumé de cette recherche qui pourrait être déposée à la Commission?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

2520 On a déjà déposé à la Commission l'ensemble de l'étude, mais je suis pas allé juste dans le détail, c'est-à-dire que vous allez avoir, vous avez quatre (4) documents entre vos mains, c'est-à-dire premièrement ce qu'on appelle le tome 1 qui est le rapport de l'étude globale, c'est-à-dire la méthodologie, l'analyse des cas, qu'est-ce qu'on peut en tirer comme observations.

2525 Vous avez également le deuxième document, le tome 2, qui présente l'historique point par point des cas, c'est-à-dire dans chacune des municipalités, les grands événements qui se sont passés. Vous avez des extraits d'articles de journaux, de lettres de toutes sortes, de résolutions de municipalités.

2530 Ensuite de ça, vous avez un document qu'on intitule "Biens livrables", c'est-à-dire qu'à partir du moment où on a fait ce survol-là, qu'on a dressé nos constats, quels sont les éléments qu'on peut mettre de l'avant pour essayer de prévenir une cohabitation harmonieuse. Donc à partir de ce moment-là ce qu'on a fait, on a fait une grille d'analyse des conflits, on a fait un document de gestion de la cohabitation qui s'adresse principalement au monde agricole et municipal et on a fait ce qu'on appelle une liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale.

2535

2540 C'est-à-dire que comme on a rencontré des intervenants provenant de différents milieux, qu'il soit agricole, municipal, non agricole, environnementaux, on est capable de voir que sur des sujets précis, que ce soit les odeurs, que ce soit l'environnement, que ce soit les retombées socioéconomiques, quelles sont les différences d'opinions et les attentes qui peuvent être soit convergentes ou divergentes entre ces acteurs-là!

Puis ensuite de ça, on est à même de mieux cibler des actions pour préserver une cohabitation.

2545 Puis à la fin, vous avez un résumé synthèse qui tient sur une dizaine de pages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, j'ai pas eu l'occasion de le lire, parce que je suis dans mes valises depuis quatre (4) semaines!.

2550

RAYMOND BOUCHARD

2555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Raymond Bouchard qui est producteur de porcs et non pas de vaches laitières.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2560

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Parce que tout à l'heure, monsieur Forget a répondu à quelque chose, ce serait pas pour répondre, mais c'est pour éclaircir, c'est tu possible?

2565

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, si vous avez besoin d'un éclaircissement.

2570 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Avant de poser ma question, si c'était possible.

2575

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, avant que le projet Nutrinor s'implante, on produisait entre vingt (20 000) et vingt-deux mille (22 000) porcs par année, avec Nutrinor, quarante-deux-quarante-cinq (42 000-45 000), et j'aimerais faire remarquer à la Commission que vers les années 1975, on était cent trente-neuf (139) producteurs de porcs au Saguenay-Lac-Saint-Jean et on produisait soixante-cinq mille (65 000) têtes environ par année.

2580

Donc quand on dit qu'il y a pas de place au Saguenay-Lac-Saint-Jean, là, j'ai un petit problème avec ça, un petit malaise. Je sais pas où vous avez pris vos renseignements, parce que vous avez dit à un moment donné aussi dans votre intervention que la venue d'une mégaporcherie que vous appelez, lorsqu'il y a quarante (40) vaches pour un producteur laitier et que lorsqu'on double dans la production porcine, ça fait peur au monde.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est monsieur Gauthier qui a mentionné ça.

2590 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Ah excusez, c'est monsieur Gauthier. Non, ça fait pas peur au monde? OK, c'est correct. Si ça fait pas peur au monde, moi j'ai pas de problème non plus.

2595 Monsieur Forget, dans votre étude, il y a trois mille cinq cents (3500) entreprises au Québec en production porcine. Est-ce que vous avez fait une étude à l'effet que les anciennes entreprises causent des problèmes ou si c'est seulement les nouvelles entreprises qui viennent s'implanter qui causent des problèmes?

2600 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Bon, l'objectif de la recherche qu'on s'était donné, c'était d'étudier l'implantation de nouveaux projets.

2605 Mais à votre question, je sors un tout petit peu du cadre de la recherche pour l'après-recherche, le monde a continué à vivre, c'est évident que dans des milieux, puis j'ai quelques cas en tête, où souvent les gens, dans les questions qu'on posait, dans des milieux où on n'avait pas une porcherie dans la municipalité, l'image qu'il y avait en tête, c'est souvent des secteurs comme la Nouvelle-Beauce, Saint-Hyacinthe, où ce que ça faisait plus longtemps que c'était implanté.

2615 Ou dans d'autres cas, un cas récent qui a fait les manchettes, ça je peux en parler, le cas de Maskinongé où dans ce cas-ci on a l'implantation d'un nouveau projet mais depuis 1965, on a une porcherie d'au-delà de sept cents (700) unités animales qui est située à quatre cents-quatre cent cinquante mètres (400 m-450 m) du village dans un axe de vents assez dominants.

2620 Ce qui fait que les gens évidemment quand ils ont su qu'il y avait un nouveau projet qui s'en venait puis on comprend que c'est pas du tout la même réalité entre les nouveaux projets puis les projets des années soixante, bien, c'est au projet existant qu'ils se sont référés puis ils ont dit, ça fait vingt-cinq (25) ans qu'on en subit des inconvénients, on n'en veut pas un autre.

2625 Donc c'est évident que certains projets, certaines implantations à l'époque de projets qui avaient pas les normes actuelles au niveau de la localisation et ces choses-là font en sorte qu'eux ont créé peut-être des irritations et on les accumule.

Puis je dirais l'autre point, si on regarde en frais d'irritants, au niveau des anciens projets, non pas au niveau des sites, puis de bonne foi les agriculteurs, soucieux d'améliorer la qualité de vie aux alentours des projets porcins, annonçaient à leurs concitoyens qu'on avait de nouvelles

2630 technologies, des enzymes, des masquants d'odeurs; on leur annonçait plusieurs avenues que ces agriculteurs-là allaient utiliser, mais force est de constater que souvent ça a été des échecs.

2635 Donc il y a eu beaucoup – les gens ont dit, bien il nous a promis des choses, puis l'agriculteur était de bonne foi, là, parce que la personne qui lui vendait ça lui disait que ça fonctionnait. Lui, il promet ça à ses voisins, puis souvent c'est des échecs.

2640 Donc tout ça, il y a un méchant bris de confiance aussi là-dessus qui s'est accumulé, qui fait que dans des milieux où on connaît déjà l'industrie porcine, on va être plus craintif à redonner un chèque en blanc, parce qu'on se dit, bien – le cas de Maskinongé, c'en est un , ils ont fait plusieurs essais de plusieurs technologies, j'irai pas en détail, c'est eux autres qui la connaissent plus, puis ça a été des échecs.

2645 Les gens ont eu plusieurs espoirs, puis ça a échoué, parce qu'on sait que c'est difficile d'évoluer au niveau de la technologie, du traitement des odeurs, puis ça, bien, ça crée de l'animosité assez importante.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Mais c'est un échec, c'est pas de la faute expressément du producteur?

2650 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Non.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2655 C'est la technologie qui est pas assez avancée.

PAR M. MATHIEU FORGET:

2660 C'est une résultante que je parle, là. Je parle d'un constat, d'un résultat.

2665 L'agriculteur, il est de bonne foi, il a essayé des technologies, mais lui, il disait à ses citoyens, bien moi, j'ai de quoi qui va abaisser le niveau d'odeurs. Le citoyen, oups, il a un niveau d'enthousiasme qui arrive, qui survient, puis finalement bien, on essaie la technologie en question, puis oups, ça fonctionne pas comme prévu. Ça fait que là, tu dit, toi mon chum, le prochain coup, je vais y repenser à deux (2) fois avant d'être enthousiaste, puis ça, bien, ça s'est fait partout au Québec .

2670 C'est pour ça que c'est pas une raison en particulier qui fait qu'on a beaucoup de tension et d'animosité, mais c'est une série d'éléments comme ça qui font en sorte qu'on arrive aujourd'hui, là, à une situation comme on connaît notamment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675 Ce sont les effets cumulatifs de plusieurs situations...

PAR M. MATHIEU FORGET:

Tout à fait.

2680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... qui ont un impact sur l'acceptabilité sociale des projets?

PAR M. MATHIEU FORGET:

2685

C'est ça. C'est-à-dire qu'on a entendu souvent la Commission parler d'effets cumulatifs au niveau de l'environnement, mais aussi on peut dire de l'effet cumulatif de l'acceptabilité sociale.

2690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

2695

Quand je vais parler de motivation auprès des voisins, imaginez-vous le producteur comment ce qu'il est heureux quand il entend dire quelque chose comme ça.

PAR M. MATHIEU FORGET:

2700

Ah tout à fait. Puis je dirais, juste un autre effet cumulatif, on regarde, puis là, je critique aucun établissement qui est actuellement en opération dans ces milieux-là, mais lorsqu'on fait le tour des régions comme celle de la Nouvelle-Beauce, Saint-Bernard, Saint-Patrice, avec des agriculteurs, on le voit bien, là, qu'il y a de l'implantation selon les normes d'autrefois qu'on ne ferait plus jamais aujourd'hui comme ça.

2705

Puis il y a des malaises, des fois, dire, ouais, celle-là, elle est pas évidente, elle est pas bien placée du tout, elle cause des problèmes. Tout le monde en convient et lorsqu'on dit aux citoyens, puis ça, bien finalement, on convient aussi qu'il y a eu des lacunes dans nos normes passées.

2710

Bien aujourd'hui, avec les bris de confiance qu'on connaît, lorsqu'on arrive avec des nouveaux règlements, puis on leur dit, bien là, ça va être bon, ça va fonctionner. On regarde visuellement, là, je veux même pas aller dans les détails agroenvironnement, mais visuellement, les gens se disent, bien ça va tu marcher! C'est ça, c'est le genre de questionnement qui survient.

2715

2720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une autre question, monsieur Bouchard?

2725 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

À monsieur Gauthier. Monsieur Gauthier, je crois que vous avez mentionné dans votre allocution, à l'effet que plus une ferme grossissait, moins elle était de tendance familiale.

2730 Chose curieuse, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si on recule de dix-quinze (10-15) ans, il y avait peut-être cinq mille (5000) fermes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, puis aujourd'hui il y en a mille (1000) et il y a quinze cents (1500) producteurs.

2735 Donc s'il se construit avec une ferme une compagnie, ça veut pas dire qu'elle est pas familiale, là. Moi, chez nous, j'ai un de mes garçons qui a des parts dans mon entreprise, mais on est deux (2) producteurs.

Donc je sais pas où votre information vient, là, que plus on grossit, moins on devient familial, je sais pas, j'ai un petit problème avec ça.

2740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gauthier, quelle est votre définition d'une ferme familiale?

2745 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

C'est une ferme dont les propriétaires constituent un ménage. Et donc on pourrait dire traditionnellement, les enfants faisaient partie des travailleurs qui étaient sur la ferme.

2750 Une ferme qui n'est pas familiale, c'est une ferme qui a un propriétaire et qui a des hommes engagés, et qui a des engagés.

2755 Et on pourra vérifier dans les statistiques, je les ai pas malheureusement, là, mais certainement comme j'expliquais, au cours des dernières années, il y a eu une augmentation du nombre de fermes qui sont constituées en compagnie, ça peut être des gens, ça peut être homme-femme, mari-épouse, ça peut être frères, ça peut être cousins, ainsi de suite.

Bon, là, c'est de la sémantique quasiment, là, si vous voulez.

2760 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

2765 À ce moment-là, si je vous comprends bien, l'homme puis la femme, c'est votre ferme familiale, et les enfants. Donc ils travaillent sept (7) jours par semaine, trois cent soixante-cinq (365) jours par année, et s'ils vivent jusqu'à soixante-cinq (65) ans, pendant soixante-cinq (65) ans, jamais de vacances, jamais de fins de semaine, jamais de piscine, c'est tu ça? Je le sais pas.

C'est juste une explication que j'aimerais avoir.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

2770 Moi, je pourrais réfléchir là-dessus longtemps, parce que j'ai rencontré des gens, j'ai rencontré des cultivateurs beaucoup, pas ces dernières années, j'ai travaillé beaucoup dans les bleuetières ces derniers temps, puis je sais comment ça fonctionne.

2775 Si vous voulez qu'on vous fasse une petite étude vous démontrant avec preuve à l'appui qu'il y a de moins en moins de fermes familiales, il y a de plus – bon, la terminologie! À un (1) exploitant ou à deux (2) exploitants, ça dépend comment c'est défini dans les recensements, OK, je ne pense pas me tromper en disant que la ferme familiale traditionnelle, j'ai utilisé le mot traditionnel, mais d'antan ou je sais pas trop quoi qui est utilisé, d'il y a trente (30) ans ou d'il y a
2780 cinquante (50) ans, ou avant ma naissance, a tendance à diminuer.

Et les gestionnaires ou les propriétaires d'exploitation sont devenus des hommes d'affaires ou, bon, si vous voulez, des grosses – mais j'ai pas suffisamment d'information, si vous me permettez, madame la Présidente, je peux faire une étude là-dessus.

2785 Je saurais où aller chercher l'information, mais je ne pourrais que dire des généralités comme je viens de vous dire au cours des deux (2) dernières minutes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790 Peut-être, monsieur Gauthier, une réponse écrite tout simplement sur votre définition de ce qu'est une ferme familiale?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

2795 Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Merci monsieur.

2805

ÉLISE GAUTHIER

2810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Élise Gauthier, Comité de citoyens de Saint-Honoré.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2815

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

Bonsoir madame.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

2825

En regard des promesses de respect des lois et des règlements faites par les promoteurs, j'aimerais savoir, madame la Présidente, qui sera imputable de ce respect? Qui sera le répondant du respect réel et intégral de ces promesses?

Si jamais elles n'étaient pas respectées, qu'est-ce qui arriverait?

2830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

2835

C'est une bonne question. Puis la réponse, on n'a pas la prétention de l'avoir, mais peut-être pour ajouter à cette remarque-là, ce qui est sûr et certain, lorsqu'on analyse les cas vécus, c'est que, ça Mathieu en a parlé tantôt, lorsqu'on arrive à implanter des projets sur peu importe les bases, peu importe lesquelles elles soient, puis qu'on se rend compte que par la suite, on a soit des effets pervers ou des effets non escomptés, ou que ce soit des promesses qui seraient pas remplies, c'est clair que là, on arrive à des problématiques, on arrive à notre bris de confiance qu'on discute depuis tantôt, puis à partir de ce moment-là, les problématiques sur le terrain se multiplient, puis malheureusement on n'a pas énormément de solutions à ça.

2845

Mais pour ce qui est de qui est imputable, ça, c'est des questions réglementaires qui relèvent pas de notre compétence, là. Peut-être qu'il en a été un peu question hier lors de la séance qui portait sur le cadre législatif, mais c'est pas notre prétention de répondre à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Monsieur Forget.

PAR M. MATHIEU FORGET:

2855

Je dirais que dans une logique imputable sur le sens moral, quand Jean-François disait que lorsqu'il y avait un conflit, ça venait de rendre le chemin difficile pour le collègue agriculteur dans les années qui vont suivre d'implanter son projet, finalement – puis je veux pas généraliser – mais force est de constater que celui qui est imputable, c'est peut-être le prochain producteur qui va vouloir implanter son projet qui, lui, va avoir à gérer vraiment une situation impossible. Ça, c'est une personne qui va être imputable certainement.

2860

C'est pas mal ça je dirais. Je veux dire au niveau légal on verra, puis c'est peut-être pas juste lui qui va être imputable, il y a peut-être aussi d'autres personnes qui vont être imputables, c'est les agriculteurs qui pratiquent déjà, qui eux vont avoir à subir les conséquences du conflit, qui pour eux auront pas rien ajouté ou rien changé à leurs pratiques, c'est des gens qui pratiquent convenablement depuis des années. Donc eux autres aussi, à quelque part, ils paient un certain prix de ça aussi, là.

2865

il y aussi les citoyens mais, bon, plus dans l'optique agricole, là. Le prochain, le futur promoteur va payer un prix du conflit, puis les agriculteurs existants.

2870

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875

La question de madame est intéressante, parce que dans la mesure où on a, bon, un projet de porcherie qui s'implante et qu'en toute bonne foi, le producteur tente d'implanter son entreprise avec le moins de répercussions possibles et en respectant les lois et règlements applicables, mais que l'on constate après quelques années il y a des problèmes, donc il est propriétaire, il produit, est-ce qu'on peut lui imputer une responsabilité quant aux impacts?

2880

Même si de toute bonne foi, il a fait tout ce qu'il fallait pour essayer de réduire le plus possible les impacts ou les inconvénients que ça peut causer?

PAR M. MATHIEU FORGET:

2885

Une belle question philosophique! Puis on pourrait y discourir pendant encore des heures là-dessus.

2890

Mais je dirais, pour éviter ce phénomène d'imputabilité là, c'est-à-dire qui a affaire à payer le prix pour les autres, pour les agriculteurs, pour tout le monde, il y a je pense une solution au niveau du processus de suivi de l'implantation du projet.

Il faut que les gens soient en mesure de percevoir si l'erreur a été de bonne foi ou l'erreur a été commise volontairement. Actuellement, c'est impossible de savoir.

2895 Mais pour ce qui est de votre question en soi, je ferais appel à quelques bons professeurs de philosophie que j'ai eus, c'est très profond.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais vous passer un théologien!

2900 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, mais je vais essayer de pas donner de cours!

2905 Je veux juste savoir, est-ce que vous êtes intervenus dans des conflits concrets, vous avez fait des études, mais êtes-vous aussi intervenus sur le terrain dans des négociations, dans des formes de médiation, et si oui, quelles sont les méthodes ou les mesures que vous avez pu implanter pour que les gens tiennent leur parole? Parce que c'est ça le gros gros problème, c'est la tenue de parole.

2910 Et est-ce que les gens arrivent à s'engager, ou est-ce que les gens ont un processus permanent devant lequel ils reviennent s'il s'avère que des conditions dont on avait convenu se révèlent impossibles? Pensons, tout à coup on dépasse le 30 septembre, puis il y a de l'épandage à faire, il doit être fait, il y a des situations particulières, là.

2915 Est-ce que vous avez des processus qui sont formalisés et qui viennent intervenir dans les ententes auxquelles vous avez pu participer?

PAR M. MATHIEU FORGET:

2920 Oui. Suite aux résultats de la recherche et comme notre vie s'arrêtait pas à la conclusion de la recherche, mais plutôt elle commençait, puis qu'on désirait l'appliquer, cette recherche-là, il y a un outil qui est né de ça concrètement, qu'on appelle une politique d'harmonisation des projets agricoles.

2925 C'est quoi ça! Je vais prendre deux (2) exemples, l'exemple de Baie-du-Febvre et l'exemple de Saint-Charles.

2930 Baie-du-Febvre, parce qu'on est rendu beaucoup plus loin dans l'exercice, c'est pratiquement conclu et Saint-Charles, on est dans un processus actuellement de médiation, puis on a fait beaucoup de progrès.

2935 Le PHPA, c'est divisé en deux (2) étapes. Dans un premier temps, pour pallier à la problématique du manque d'information, on fait une étude d'impact en matière de cohabitation qui porte sur les enjeux qu'on a identifiés localement et on bonifie ça avec les enjeux qu'on vous a parlé, c'est-à-dire les odeurs, l'environnement, les retombées économiques. Donc on dresse

des données de base qui vont être nécessaires ensuite de ça à une discussion, à une planification.

2940 Une fois l'étude complétée, il y a divulgation auprès de l'ensemble de la municipalité et non pas juste le conseil municipal, et il y a création d'un comité de travail qui est habituellement formé de deux (2) agriculteurs, deux (2) non-agriculteurs, deux (2) élus, puis deux (2) représentants, soit du récréotouristique ou d'une activité économique prépondérante dans la municipalité s'il y a lieu.

2945 Et dans ça, dans ce comité de travail là, on va se donner un plan de développement de notre zone agricole qui va durer environ cinq (5) ans.

2950 Et à Baie-du-Febvre, ce qui a ressorti comme outils, Jean-François parlait du code d'éthique, c'est-à-dire que là-bas, ils se sont rendu compte qu'il y avait trois (3) agriculteurs sur le conseil municipal. Ils ont dit, nous autres, si jamais il y a un projet qui crée des remous, ça va être l'enfer, c'est clair que les gens auront pas confiance en nous, même si on est de bonne foi.

2955 Donc ils se sont dotés d'un code d'éthique qui oblige la municipalité, ça n'oblige pas le promoteur, mais ça oblige la municipalité de bonne foi à aller rencontrer le promoteur qui va vouloir implanter un projet aussitôt que la municipalité est au courant, pour connaître le projet, en tant que bon voisins c'est important de se serrer la main et de se connaître, et d'identifier peut-être les points qu'on pourrait bonifier. Ça, c'est une chose qu'ils se sont dotés.

2960 Ils se sont dotés aussi d'un zonage de production adapté à leur réalité. Ils se sont dotés aussi de certains critères de protection d'odeurs, c'est-à-dire toit sur la fosse dans les zones adjacentes à la zone d'urbanisation.

2965 Dans le cas de Baie-du-Febvre, on a quarante-trois (43) fermes familiales là-bas, puis il y a au rythme de à tous les deux (2) ans et même à toutes les années depuis trois (3) ans, il y a un démantèlement. Donc il y a un cri d'alarme des agriculteurs et des citoyens qui a fait en sorte qu'un des résultats du PHPA, c'est de créer un comité sur la ferme familiale, comment qu'on pourrait la maintenir. On a hâte de voir.

2970 Il y a un projet au niveau des bandes riveraines, projet communautaire de réfection de bandes riveraines.

On met en place aussi une étude de vulnérabilité de la nappe phréatique, basée sur "drastique".

2975 Et on établit les préoccupations, finalement, des gens et les gens, par la suite, une fois qu'ils s'entendent sur les préoccupations du milieu, ils viennent ficeler des actions qui sont à leur portée.

2980 Dans le cas du Baie-du-Febvre, on n'était pas dans une situation de conflit, mais dans une situation où il y avait eu des conflits tout le tour de la municipalité. Dans le cas de Saint-Charles, on est arrivé dans un dossier où c'était la guerre tous azimuts.

2985 Et ce qui est intéressant avec cette démarche-là, c'est qu'au lieu de faire focaliser les gens sur d'autres personnes, on fait focaliser les gens sur de l'information, sur des démarches qui avancent et surtout un dialogue. Donc c'est un peu ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2990 C'est parce que je veux pas que vous repartiez sur une autre conférence, mais je vois un peu la dynamique.

2995 J'imagine que ce plan-là, je veux juste vérifier une chose, est-ce qu'il vous appartient en propre, je veux pas vous voler un document, ou est-ce qu'il est public, la politique dont vous avez parlé?

PAR M. MATHIEU FORGET:

3000 Pour l'instant, le plan en tant que tel a pas été adopté dans son entier dans la municipalité, donc c'est un document de travail.

Mais sur la démarche globale, il y a un document de présentation que nous on a, s'il vous intéresse, si ça intéresse la Commission, on pourrait...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3005 Oui, je veux bien, mais c'est parce que je veux pas non plus, vous êtes des consultants, je veux pas vous appauvrir ici, vous voulez le donner c'est correct, mais d'autres peuvent l'utiliser, c'est juste ça.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Ce qu'on va faire, on va vérifier à l'interne, puis on devrait vous arranger quelque chose...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3015 Si vous pouvez nous le déposer, vous allez nous rendre service.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3020 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Sinon, je veux pas vous ruiner.

3025

PAR M. MATHIEU FORGET:

Juste deux (2) petits points pour compléter! Vous parliez des choses qui ont été faites, des choses que nous on n'a pas faites, mais qu'on a observées dans des municipalités, il y a des comités de suivi suite à l'implantation de projets qui ont été mis en place.

3030

L'efficacité de ça, à ce qu'on nous en dit, c'est quand même assez douteux, mais ce qui semble avoir plus d'impact, on a noté, lorsqu'on veut pour un projet dépasser un petit peu les balises du cadre légal, il y a des ententes notariées qui ont été signées entre producteur agricole et municipalité qui traitent – que ce soit au niveau par exemple du PAEF, des producteurs qui se sont engagés à rendre leur PAEF, à le déposer à la municipalité, en donnant un suivi de ce PAEF là, les épandages, que ce soit les périodes d'épandage.

3035

Il y a toutes sortes de mécanismes qui peuvent être mis en place, mais dans le fond, ce qu'il faut comprendre de ça, c'est que pour en arriver à ça, il faut créer un momentum de discussion au niveau local puis malheureusement actuellement, le cadre législatif est fait de telle façon qu'au lieu de favoriser cette discussion-là, on en arrive plutôt à des situations de confrontation.

3040

3045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Madame Gauthier

3050

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Je reviens à la seconde partie de ma question, madame la Présidente, qu'arrive-t-il quand les promesses ne sont pas respectées?

3055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Forget.

PAR M. MATHIEU FORGET:

3060

Bien, on peut pas ajouter plus que ce que je vous disais au niveau des observations qu'on a. Au niveau légal, c'est vraiment hors de notre portée malheureusement, mais pour nous, on peut pas aller plus loin de ce que j'ai déjà dit.

3065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

3070

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3075

Peut-être juste la seule chose! Dans le cadre d'ententes notariées, celles qu'on a vues, qui ont été portées à notre attention, il y a des pénalités financières qui sont rattachées à ça, mais pas d'autres sanctions, autres que financières.

3080

Donc par exemple, si c'était prévu dans une entente que si jamais il arrivait une détérioration de la route due à cette entreprise agricole là, parce que c'est la dernière au bout du rang, bien c'est elle qui devait défrayer les coûts de réfection de cette route-là.

Il y a toutes sortes d'éléments comme ça qui ont des conséquences financières, mais pour le reste, on peut pas en dire plus, là.

3085

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Ma seconde question est: par quel tour de magie peut-on, madame la Présidente, associer la notion de développement durable à un projet qu'on dit destructeur de tissu social?

3090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

3095

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Dans l'optique où ce qui est destructeur du tissu social, c'est les conséquences de l'arrivée d'un projet, ce n'est pas le projet en tant que tel. C'est-à-dire qu'un même projet dans une municipalité différente peut avoir, pour des raisons multiples, un niveau d'acceptabilité sociale différent.

3100

Donc l'idée, c'est pas de dire que si un projet est socialement acceptable, c'est un projet de développement durable; s'il est pas socialement acceptable, c'en est pas un. C'est pas de cibler le projet en tant que tel, mais c'est de cibler l'impact que n'importe quel projet peut avoir dans un milieu puis l'impact du conflit que ce projet-là peut créer.

3105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Gauthier.

3110

J'ai le goût de vous proposer une pause de cinq (5) minutes s'il vous plaît, et on revient.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
RÉGIS VALLÉE**

3115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Régis Vallée du Comité de citoyens de Saint-Honoré.

3120

Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Bonsoir madame.

3125

Ma première question, messieurs Forget et son copain, est-ce que vous avez eu l'occasion d'étudier, dans le nombre de municipalités, de projets que vous avez eus, un cas suivant: Un projet qui se situe sur une nappe phréatique de plus ou moins trente-deux kilomètres (32 km) de superficie dans le piémont des Monts Valin.

3130

C'est ce qui arrive à la municipalité de Saint-Honoré. La municipalité est en conflit actuellement jusqu'à la Cour, parce que les gens veulent sauver leur nappe phréatique, et le promoteur ne veut pas changer d'endroit sa porcherie, son projet.

3135

Est-ce que c'est mieux de protéger un producteur agricole qui localise mal son projet ou de sauver une nappe d'eau potable qui peut fournir le quart ou la demie de la ville Saguenay actuellement? C'est ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140

Monsieur Forget.

PAR M. MATHIEU FORGET:

3145

On est actuellement les deux (2) pieds dans un cas qui a des enjeux similaires, dans le coin de la Côte-du-sud, on a une municipalité à laquelle on est exposé, sur son territoire, à une multitude d'affleurements rocheux, qui fait en sorte qu'on a de l'infiltration d'eau de surface très rapidement au système hydrogéologique souterrain.

3150

Le cas de cette municipalité-là, le territoire est pas très grand et elle est en recherche en eau, elle va devoir répondre aux exigences du nouveau Règlement sur le captage des eaux souterraines et la conséquence, c'est qu'il va falloir intervenir et restreindre les activités agricoles de façon importante dans cette municipalité-là et là, ça met en cause une vingtaine d'agriculteurs qui louent des terres sur ces municipalité-là plus six (6) agriculteurs de la place.

3155

Posez-moi la question, c'est quoi la solution! On commence. La stratégie qu'on adopte actuellement, c'est réunir nos agriculteurs locaux qui sont là depuis des générations et d'établir une stratégie pour voir comment on va opérer ça avec vingt (20) agriculteurs à l'étranger.

3160 De dire qu'on a un cas comme Saint-Honoré, similaire, il y en a un; comment on va le résoudre! Parce que c'est ça le problème. C'est que là, dans ce cas-ci, on a une loi qui matraque, dans le sens, vous interdisez l'épandage dans l'aire de périmètre de sécurité bactériologique point final, mais en même temps, on va peut-être sacrifier huit (8) ou dix (10) fermes qui sont là depuis trois cents (300) ans.

3165 Donc de dire quelle sera la solution, je vous dirais l'histoire est à suivre, parce qu'on est en plein dedans. Puis je dirais que ça va être un des cas à venir qui va être similaire à Saint-Honoré, mais il y en a pas eu d'autres à ma connaissance ou à notre connaissance à nous où on est appelé à gérer en ce moment.

3170

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

À Saint-Honoré, il y a aucunes fermes actuellement qui produisent des porcs, qui veulent faire sur lisiers. Puis ce que je comprends mal, c'est qu'aucune instance gouvernementale semble vouloir protéger cette nappe-là. C'est ce qu'on a de la difficulté à comprendre.

3175

Et c'est pour ça que le conflit peut durer longtemps.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3180

Sur ce point-là, puis là, le cas précis, si vous avez plus d'informations que nous sur ce dossier-là, mais à ce que je comprends de ce que monsieur mentionne, c'est que ce projet-là répondrait aux normes provinciales.

3185

Donc à partir de là, on a une illustration claire et précise du phénomène que nous on mentionnait depuis le tout début de notre présentation, qu'on a sur le terrain, dans les municipalités des conflits importants qui se déroulent en ayant pour optique le fait qu'il y a des projets qui sont conformes au cadre provincial mais qui sur le terrain ne répondent pas nécessairement aux enjeux des intervenants sur le terrain.

3190

Puis vous me mentionnez que le projet, vous êtes présentement en Cour, donc c'est exactement le processus que nous on a vécu dans d'autres localités, puis en bout de ligne, on verra bien la décision du juge, mais grosso modo de ce qu'on observe de ce type de cas là, puis ça c'est malheureux, ça résoudra pas la problématique ou le conflit comme tel qui est présent à Saint-Honoré.

3195

3200 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Il y a un point à noter qui a pas été soulevé hier au niveau de la Commission, concernant le Règlement de captage des eaux souterraines qui a rapport aussi à l'implantation ou à l'exploitation des projets notamment porcins, puis qui illustre aussi notre cristallisation des positions.

3205 C'est que d'un côté, on a des normes strictes à appliquer, des interdictions, je vais un peu plus loin que le cas de Saint-Honoré, dans le cas, comme mon cas dans la Côte-du-sud, on a des fermes qui sont là depuis des générations, on a une nouvelle réglementation qui vient s'appliquer. D'un côté, on est exposé peut-être à la fermeture d'exploitations agricoles qui sont là depuis belle lurette et d'un autre côté, on doit assurer la sécurité et la santé des gens.

3210 Donc on a là, et notamment au niveau du Règlement de captage des eaux souterraines, une situation où on a des positions qui vont énormément se cristalliser, où on n'aura pas de solution parce que la seule solution, elle est édictée par le règlement qui est d'interdire l'épandage dans le rayon bactériologique. Et là, ça devient excessivement difficile d'amener ces gens-là autour d'une table puis dire, on va trouver d'autres solutions.

3215 D'un côté, si on dit des solutions, on va tu diminuer les normes au niveau de la santé, de la protection, pour permettre la survie des exploitations, bon! Ça va être un gros gros défi dans les prochains mois, les prochaines années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3220 Monsieur Forget, vous avez peut-être pas de solution, c'est-à-dire c'est un cas particulier, c'est un cas précis que vous connaissez pas, mais est-ce que vous êtes en mesure de proposer à monsieur une façon de faire, une façon de procéder, autre que le recours légal, pour qu'ils puissent régler la situation?

3225 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Bien, le cas, si je comprends bien, est déjà devant les tribunaux?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

3230 Ce qui arrive, la municipalité est devant les tribunaux, elle est d'accord avec les citoyens. La municipalité est devant les tribunaux, et le producteur agricole aidé de d'autres personnes très fortunées qui vont essayer de casser le règlement que la municipalité a passé.

3235

3240

PAR M. MATHIEU FORGET:

3245

À cette étape-là, les moments où on aurait pu soit amener une conciliation, un comité de travail ou une médiation, ce que je comprends partiellement du dossier, on est déjà plus loin que ça.

3250

Ce qu'on voit dans le cas, je peux comparer ça peut-être au cas de Saint-Germain, on a eu des étapes similaires, rendu à cette étape-là, si on faisait intervenir une médiation ou quoi que ce soit, comme ça a été le cas à Saint-Germain, sur le tard, on a fait intervenir une médiation qui pouvait être critiquable mais ça a pas marché du tout. Les gens sont rendus – c'est trop cristallisé, rendu à leurs positions.

3255

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

3260

Je pense qu'il va être difficile de revenir aux citoyens, parce que voilà quinze (15) jours, il y a eu un référendum demandé par la municipalité et les gens ont voté à quatre-vingt-cinq point deux (85,2 %) contre l'installation d'une porcherie sur lisiers.

3265

Alors si on comprend bien, si ça va jusqu'à la Cour suprême, ça va être un juge qui va décider de l'incompétence gouvernementale de pas avoir prévu sur son territoire de protéger ses nappes d'eau. Comme d'habitude, le citoyen va faire l'ouvrage du gouvernement, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Vallée.

3270

S'il vous plaît, j'ai demandé à ce qu'on ne manifeste pas, et les personnes qui applaudissent l'ont entendu à plusieurs reprises.

3275

CARMEN LABELLE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280

Madame Carmen Labelle du Comité de citoyens de Lacolle et de la Coalition citoyenne.

Bonsoir madame.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3285

Juste un très très très court commentaire pour dire qu'au niveau de la Loi des professions, tout professionnel est responsable des actes qu'il commet même si c'est pas intentionnel, il est tenu responsable de ses actes. On parlait de la responsabilité tantôt.

3290 Je viens d'une petite municipalité, la Municipalité de Lacolle, juste à côté de Saint-Bernard-de-Lacolle, pas celle de Beauce, mais du sud. Chez nous, on a une quarantaine de fermes, il y en a pas une qui a plus de cent soixante-quinze (175) vaches et il y a deux (2) petites porcheries, la plus grosse a cent (100) unités animales, un petit plus.

3295 J'ai un peu peur qu'on ferme mon village, là, parce que d'après ce qu'on dit, ça a pas l'air rentable, alors que tout le monde vit bien chez nous, là.

3300 Ma question, c'est au niveau de la définition des fermes familiales. On a suggéré un petit peu de la définir par ce qui nourrit une famille, ce qui fait vivre une famille plutôt, n'est-il pas possible de la définir par ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire, est-ce qu'une exploitation agricole qui utilise plus d'eau et produit plus de déjections que toute la population d'un village peut être considérée comme familiale?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305 Monsieur Gauthier.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

3310 Moi, j'aimerais mieux que votre question soit uniquement un commentaire. Mais je ne réponds pas à votre question malheureusement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 On en a eu plusieurs comme ça, depuis le début.
Allez-y madame Labelle.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3320 D'accord.

3325 La deuxième question, c'est: est-ce qu'on peut parler de développement durable quand un intégrateur vient implanter une porcherie où tout ce qui entre vient de l'extérieur, tout ce qui est utilisé, le vétérinaire et tout ça, vient de l'extérieur, où ça rapporte pas à la municipalité du tout ou même des fois, la municipalité est obligée de défrayer les coûts par exemple d'une route qui doit être entretenue ou des services qui doivent être – est-ce qu'on peut parler de développement durable?

3330 Est-ce que c'est rentable pour la municipalité et pour le gens?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

3335

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

La réponse que je serais tenté de faire vous sera probablement pas satisfaisante à vos yeux, mais on peut parler de développement durable à partir du moment où on a des projets agricoles, des projets porcins qui sont économiquement viables, techniquement appropriés, respectueux de l'environnement puis socialement acceptables.

3340

Puis c'est à travers ces critères-là de définir quel sorte de modèle on veut privilégier, comment est-ce qu'on peut privilégier ces modèles-là.

3345

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Je peux poser la même question à monsieur Gauthier?

3350

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Moi, je vais vous répondre par une analogie. Ça veut pas nécessairement dire parce que quelqu'un exporte toute sa production à l'étranger qu'il ne fait pas de l'agriculture durable ou du développement durable.

3355

Alors j'y vais par analogie! Vous avez des fermes qui élèvent des cerfs, OK, et les bois sont vendus ou les velours sont vendus à l'extérieur du pays, ça demeure quand même une ferme j'ai l'impression qui fait partie d'une certaine normalité qu'on pourrait peut-être appeler le développement durable.

3360

Mais à partir du moment, je le dis encore une fois, qu'il y a exagération, que cette exagération soit réelle ou perçue, et bien souvent quand l'exagération est perçue, on est capable de prouver qu'elle est réelle, bien, il y a des problèmes qui existent. Voilà!

3365

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Bon d'accord.

Donc il y a une différence entre le développement durable si c'est pour l'entreprise ou c'est pour la région?

3370

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Bien, le développement durable local, c'est évident que c'est pour la communauté.

3375

PAR Mme CARMEN LABELLE:

OK, c'est ça, merci.

3380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci madame Labelle.

3385

ROBERT PATENAUDE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390 Monsieur Robert Patenaude, Comité de citoyens de Lacolle, agriculteur et membre de Coalition citoyenne.

Bonsoir.

3395 **PAR M. ROBERT PATENAUDE:**

Bonsoir à nouveau à tous les membres, bonsoir aux invités, bonsoir à toute la salle. Étant donné qu'il est tard, je vais poser des questions brèves, je vais réserver la longue question pour demain sur la cohabitation harmonieuse puisqu'on parle encore de ça demain.

3400

Dans un cas où il y a consensus de tous les intervenants, agriculteurs, citoyens, conseil, MRC contre la venue d'un promoteur extérieur, est-ce que dans une étude on pourrait quand même recommander l'établissement d'une telle entreprise de type industriel?

3405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Forget, voulez-vous tenter...

PAR M. MATHIEU FORGET:

3410

À partir du moment où on comprend, on connaît la conclusion de l'étude, mais c'est pas évident, là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3415

Bien je dirais qu'il y a une chose que notre système actuel amène à faire une distinction, c'est entre la notion de consensus et la notion de possibilité réglementaire ou légale.

3420 Puis ce qu'on se rend compte, c'est que bien souvent dans plusieurs municipalités, il y a des consensus qui peuvent être atteints sur différents sujets, pas seulement par exemple sur ce que monsieur mentionnait, mais sur d'autres points, puis on se retrouve devant des impossibilités légales.

3425 Je prends une des municipalités, à Baie-du-Febvre, il y avait une discussion où on mentionnait, autant du côté des intervenants agricoles que non agricoles, les citoyens, les élus, ce serait peut-être intéressant d'exiger la propriété des terres pour les nouveaux projets porcins. Ça, c'est un exemple de consensus qu'on en est arrivé autour d'une table, sauf qu'on n'a pas donné d'action concrète suite à ça, à cause du débat juridique que cet élément-là pouvait amener.

3430 Donc les gens ont préféré, même s'il y avait un consensus, étant donné la problématique légale qui pourrait être reliée à ça, les gens ont décidé de pas leur donner suite.

3435 Donc c'est clair que quand on va dans les différentes municipalités, qu'il y a des consensus locaux qui peuvent pas se traduire en action, en gestes concrets à cause des possibilités légales. Ça, c'est observé dans plusieurs municipalités, c'est un fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3440 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3445 Vous avez dit tantôt, je pense que c'est votre collègue qui a dit ça, qu'il peut arriver qu'un projet qui passe contre la volonté du milieu rend plus difficile ou impossible après un autre projet qui pourrait être en soi meilleur. Vous faites la distinction entre, au fond, le juridique d'un côté puis le consensus social de l'autre.

3450 La question qu'on doit se poser à ce moment-là, c'est: est-il prudent ou est-il sage d'aller contre un consensus local fort?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3455 C'est évident que quand on va à l'encontre d'un consensus local fort, on vient de s'approprier une grosse hypothèque, là, une grosse hypothèque, je l'ai dit, au niveau du développement.

3460 C'est-à-dire que là, on a un gagnant, on a un perdant, donc au niveau du développement, de la qualité de vie des gens, on vient de l'affecter dans un premier temps, puis votre observation, elle est juste.

C'est que celui qui va vouloir – et je dirais, je prends l'exemple à Saint-Charles-sur-Richelieu, on a un projet qui voulait s'implanter, un projet porcin, bon avec le moratoire, il a été stoppé, mais ça a été suffisant pour alimenter une assez grosse controverse.

3465

Parallèlement à ça, on a un projet de veau de grain, projet qui est pas énorme, une jeune finissante de l'ITA, puis je peux vous dire qu'elle a passé dans le tordeur elle aussi! C'est pas du tout la même chose, au niveau unité animale, c'est une ferme de grosseur moyenne, peut-être quarante-cinquante (40-50) unités animales, mais elle a passé dans le tordeur.

3470

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

J'espère que c'est symboliquement!

3475

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Symboliquement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3480

Monsieur Patenaude.

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

3485

Oui, demain soir peut-être qu'on déposera et élaborer la question un peu plus, mais on déposera des documents pertinents en même temps que la question.

3490

Je voudrais aussi parler un petit peu de la crédibilité et des solutions technologiques et techniques, parce que nos inquiétudes sont beaucoup, spécialement dans notre région, je pense toute la vallée du Richelieu qui est quand même grande, pas encore totalement polluée, mais elle est bien partie, pour moi, c'est un petit peu dans le style de questionnement de monsieur Gauthier, est-ce que l'arrivée des technologies depuis trente (30) ans, est-ce que c'est pas ça qui a amené toute la pollution actuelle.

3495

Alors comment est-ce qu'on peut croire qu'on va avoir des solutions technologiques aux problèmes actuels?

3500

Je pense que toute la pollution agricole, il y a trente (30) ans, il y avait des vaches partout, pourtant la rivière était très propre, on se baignait avec les poissons. Aujourd'hui, on laisserait pas nos petits-enfants aller dans la rivière.

3505

Alors est-ce que ces technologies-là ont pas amené la pollution? Et on nous propose des technologies aujourd'hui pour régler les problèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et votre question, c'est: est-ce que ces nouvelles technologies ne pourraient pas occasionner d'autres problèmes que l'on constatera dans dix (10) ans?

3510

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

Voilà. Est-ce qu'on n'apportera pas autant de nouveaux problèmes plutôt que de régler les problèmes actuels?

3515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gauthier.

3520

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

Bien je crois qu'il y a deux (2) aspects à cette question. Les technologies, c'est bien sûr, ont fait avancer les moyens de production, ont fait avancer, que ce soit du côté de la biologie, que ce soit du côté des différentes biologies végétales, biologies animales. D'un autre côté, la technologie peut être très profitable à l'environnement, et je vais répondre très simplement là-dessus.

3525

Les technologies de la vidéo aérienne, la technologie de la télédétection sont des aspects qui permettent à l'agriculture d'être plus durable si l'on veut, et je pense qu'ici on a des beaux exemples, au Saguenay-Lac-Saint-Jean en particulier, avec la production de pomme de terre où là, on sait à quel moment, à quel endroit il faut faire les épandages pour pouvoir éviter certains problèmes.

3530

Alors il y a les deux (2) aspects, moi je crois que la technologie pourrait, si elle est bien utilisée, et s'il y a des gens qui poussent là-dedans, si la recherche est appuyée dans ce domaine-là, est un avantage je pense pour avoir un environnement qui soit plus acceptable qu'il l'est et qui pourrait l'être actuellement.

3535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais dans le fond, il faut se demander aussi si le phénomène est pas plutôt lié à l'accroissement d'une production et est-ce que dans le fond, si on n'avait pas eu ces développements technologiques, et que l'on se situerait aujourd'hui dans une situation plus dramatique que celle que l'on a maintenant, compte tenu qu'il y a eu un accroissement de production?

3545

3550 **PAR M. MAJELLA GAUTHIER:**

Bien, il y a les accroissements de production, tout le monde le sait, là. Et aussi au Québec, ce qu'on remarque, c'est qu'il y a une concentration de production non simplement dans les localités mais particulièrement – là, vous êtes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a des problèmes, mais les problèmes sont peut-être plus cruciaux ailleurs.

Alors des études que moi, j'ai réalisées en tant que géographe, monsieur Beauchamp, montrant l'évolution, la dynamique de l'agriculture de 1981 à 1991, ça fait dix (10) ans, mais là, on attend les nouvelles données pour pouvoir aller plus loin, nous indiquent qu'il y a pas simplement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent où ce sont des autobus de personnes qui s'en vont vers Montréal et Québec, il y a des troupeaux de vaches, il y a des troupeaux de cochons qui sont partis aussi. Évidemment tout étant virtuel.

Alors encore heureux que dans la Réserve des Laurentides, on n'a pas eu d'accidents, de collisions avec des cochons, il aurait pu y en avoir.

Alors on voit ce flux au cours de 81 à 91 de l'élevage qui s'en va vers la région de Montréal, Saint-Hyacinthe, Québec-Montréal-Saint-Hyacinthe, et peut-être vers L'Assomption au nord de Montréal un peu, au nord du Saint-Laurent.

Et là, il y a des concentrations fortes, très fortes. À Lacolle, vous avez la campagne, c'est encore bucolique à Lacolle, vous avez encore des arbres, c'est pas la grande plaine défrichée, vous avez des rivières, vous avez des animaux, vous avez des chevreuils, bien c'est un endroit extraordinaire pour vivre, mais c'est pas partout pareil.

Alors je sais pas si ça répond à votre question!

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

Bien oui, ça fait des commentaires. Le seul complément que je voudrais demander à monsieur Gauthier, c'est: est-ce qu'on se sert pas de cette technologie-là dont vous parlez, spécifique dont vous avez parlé, pour rendre la productivité productiviste tout simplement?

Est-ce qu'on s'en sert pas surtout pour ça? Moi, pour vivre dans un contexte de production, je sens ça, je sens les pressions des gros producteurs beaucoup plus pour utiliser ces outils-là dans ce sens-là et non pas pour être un peu plus efficaces dans tel coin ou tel coin. C'est qu'on veut vraiment produire sans manquer un petit bout. Alors c'est ça qu'est mon inquiétude.

Est-ce que c'est pas le danger que la technologie soit encore plus polluante qu'avant?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

3595

Ça dépend dans quelles mains la technologie est.

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

3600

Voilà ce qui nous inquiète, je pense, et c'est pour ça que je posais la question à la Commission et j'aimerais que la Commission se pose la question.

Je vous remercie beaucoup.

3605

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3610

CATHERINE GORRETA

PAR LA PRÉSIDENTE:

3615

Madame Catherine Gorreta, Coalition citoyenne.

Bonsoir madame.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

3620

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires et bonsoir à tout le monde dans la salle, messieurs les Conférenciers!

3625

Je voudrais parler bien de la cohabitation harmonieuse qui a été abordée dans la ruralité, à la question 10 notamment de l'exposé de monsieur Gauthier. Je vais la détailler en deux (2) mots si vous le permettez, c'est très court.

3630

Cohabitation - puis je vais prendre l'anecdote de monsieur Beauchamp, amoureuse, parce que ma définition de la cohabitation dans le grand dictionnaire, elle est juste du côté amoureux, mais elle reflète ce que ça veut dire quand même. La loi fait de la cohabitation une obligation aux époux d'habiter ensemble, le refus de cohabitation est considéré comme une injure grave et peut être un motif de divorce.

3635

Harmonieux: dont les diverses parties satisfont par leur équilibre, leur accord, leur aisance réciproque, accord heureux, heureux dit-on.

3640 Il est impératif d'être vigilant et de décider ensemble, agriculteurs et non-agriculteurs - et j'emploie bien le mot agriculteurs, je parle pas des industriels porcins - donc agriculteurs et non-agriculteurs, d'une façon de vivre en bonne harmonie, car le prix à payer aura un impact irréversible sur notre santé et celle de nos enfants. Je suis maman et grande-mère et là, je défends encore plus ma petite-fille parce que c'est elle qui va trinquer.

3645 Les pollueurs porcins industriels sont en nombre restreint et pourtant puissamment représentés par l'UPA à la table de négociation gouvernementale, mais pas ceux qui sont et qui vont être pollués de plus en plus. Où est la concertation équitable tant préconisée par nos décideurs politiques?

Québec-Sciences du mois dernier stipule:

3650 "Quatre vingt-cinq pour cent (85 %) de notre population adulte y compris les agriculteurs sont contre l'industrie porcine."

Ma question est la suivante, madame la Présidente – je suis arrivée pile!

3655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que votre préambule est toujours empreint d'un commentaire!

3660 **PAR Mme CATHERINE GORRETA:**

Oui c'est une question-interrogation! Ne pensez-vous pas que la population a déjà décidé de ce qu'elle souhaitait et par là même défini ce qu'était la cohabitation harmonieuse?

3665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est ce que vous sentez dans les expériences que vous avez vécues, d'analyses que vous avez vécues, monsieur Forget?

3670 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

Je pense que dans le mandat qu'on a eu ce soir, c'est difficile de répondre. Il faudrait requestionner nos données, ensuite de ça peut-être répondre, mais c'est un terrain trop risqué, là, pour une réponse.

3675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Aubin.

3680

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

La seule chose qu'on peut mentionner sur ce sujet-là, c'est que lorsqu'on parle de cohabitation, d'acceptabilité, ça varie de milieu en milieu.

3685

Puis oui c'est important d'avoir des réflexions plus globales comme le BAPE permet d'entendre, puis force est de constater lorsqu'on regarde en pratique sur le terrain, au niveau de cohabitation, au niveau d'acceptabilité de projet, les conditions varient de milieu en milieu.

3690

Donc les populations, oui, donnent des avis sur qu'est-ce que doit être la cohabitation, mais ces règles-là, ce qu'on se rend compte dans la pratique, c'est que ça peut varier selon les particularités des milieux. De là, toute l'importance de l'effort qui est consenti avec un outil comme le BAPE.

3695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Voilà. Madame Gorreta.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

3700

D'accord. Vous avez de la chance, je suis fatiguée.

Ma deuxième question, là, va se poser aux chevronnés Mathieu Forget et Jean-François Aubin, parce qu'ils connaissent bien le problème. C'est pas des commentaires, madame la Présidente...

3705

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'espère.

3710

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

Non, non, je vous promets. Ce sont deux (2) textes des orientations gouvernementales, d'accord!

3715

Dans les orientations gouvernementales, à la page 7, ils mentionnent en parlant de nous, je viens de la Montérégie comme vous le savez:

3720

"Un milieu rural habité et structuré, quoique l'avenir du milieu rural dépende dans bien des cas de celui de l'agriculture, celle-ci ne peut partout et à elle seule assurer l'avenir de toutes les communautés rurales."

3725 "Or, un des phénomènes observés dans plusieurs régions est une désertion de la population qui entraîne une dévitalisation de ces milieux ruraux et pose à moyen terme la question de la survie de plusieurs communautés.

3730 "La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socioéconomique, d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir au niveau de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure, des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir."

Deuxième mention des orientations gouvernementales à la page 14:

3735 "La MRC se doit d'identifier les secteurs aux prises avec des problèmes de cohabitation. La MRC se doit de plus, en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, favoriser la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles."

3740 Monsieur Forget s'il vous plaît, comment se fait-il qu'aucun de ces paramètres ne peut être mis en application dans aucune municipalité aux prises avec ce problème? Vous savez que nous avons des comités dans tout le Québec et le problème s'est répertorié partout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3745 Monsieur Forget.

PAR M. MATHIEU FORGET:

3750 Ça fait partie des difficultés qu'on observe entre souvent le texte de loi et les orientations. Puis je pourrais même prendre un autre exemple.

3755 On suggère aux MRC de faire des plans de développement de la zone agricole, c'est une question qu'on se pose encore, comment exactement on va le faire, puisque le domaine législatif, les lois et règlements imposent tellement qu'effectivement, je constate la même difficulté à pouvoir appliquer ces certains éléments des orientations effectivement.

3760 Et c'est là que je dirais, il faut peut-être oublier les orientations, puis d'inventer, de s'asseoir, c'est un peu ça. Je parlais du PHPA mais c'est comme ça que c'est né. On a dit, bon bien on a des barrières là, là, là, là. Ou bien donc on avait le choix d'arrêter puis de retourner chez nous ou on s'est dit, bien, comment on va les contourner, les barrières? Puis c'est peut-être ce que je peux vous répondre, là.

3765 Mais votre constatation, elle est juste parce qu'on n'a pas de mécanisme dans la loi, puis on se répète encore, mais c'est ça, qui favorise et qui donne peut-être, je sais pas, en termes de pouvoir ou du moins qui va amener les intervenants municipaux et les promoteurs à se parler, à se concerter avec les agriculteurs. On n'a rien de ça. Puis c'est pas dans la mentalité non plus.

Je dirais dans la recherche un point qui est ressorti aussi, c'est que, ce qu'on constatait au niveau de nos agriculteurs, c'est: moins je parle de mon projet, plus je vas vivre longtemps sans conflit, mais il reportait le problème, ça, c'est un réflexe.

3770

Puis pour revenir aux orientations finalement, bien c'est ça, il y a une grosse difficulté d'application, puis l'idée, c'est peut-être de s'inspirer de ces principes-là pour inventer. Mais c'est très difficile.

3775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3780

Oui, peut-être juste un petit complément! Vous parliez d'outils, dans le fond la question, c'est un peu ça, c'est-à-dire qu'à partir du moment où dans les orientations, on nous dit qu'il faut avoir une coexistence harmonieuse, la MRC doit travailler ce sujet-là, il faut également voir que si on continue la lecture des orientations, dans les pages suivantes, on va venir encadrer qu'est-ce qui est possible de faire avec ces outils-là. Qu'on parle de distances séparatrices, il y a déjà des paramètres de définis.

3785

C'est sûr qu'il y a des possibilités d'apporter certains ajustements dans des cas particuliers, mais sur le terrain, on n'a pas encore noté vraiment de cas qui ont été là-dedans.

3790

Au niveau du règlement de zonage qui est un autre outil de cohabitation qui est fréquemment utilisé dans les municipalités, qui est également encadré par les orientations gouvernementales, lorsqu'on parle, je sais pas, de bandes riveraines, au niveau de l'eau, il y a également des orientations. Dans les orientations, on dit que ça revient à la MRC et qu'elle doit s'inspirer de la Politique sur les bandes riveraines.

3795

Donc c'est sûr et certain que lorsqu'on parle de cohabitation, il y a un enjeu fondamental et je pense qu'on en est rendu là à l'heure actuelle, entre les outils qui sont offerts au niveau provincial, la façon dont on offre la possibilité aux municipalités de les utiliser.

3800

Puis cette problématique-là, je dirais que c'est une problématique importante quand on se promène dans les régions puis dans les municipalités du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3805

Monsieur Beauchamp.

3810

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3815 Dans le prolongement de ça, donc madame insiste et vous avez confirmé qu'il y a
inadéquation d'une part entre ce qu'on pourrait appeler les textes réglementaires et les
orientations, une espèce de décalage. Vous l'attribuez à une insuffisance d'instrumentation en
termes de processus de rencontre, de dialogue.

3820 Et la question qu'on peut se poser, c'est: est-il trop tard? Et comment faire débloquer
une situation de ce genre-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3825 Bien, à partir du moment où depuis - le constat qu'on fait ou ce qui ressort de la
recherche, c'est qu'au niveau réglementaire, au niveau législatif, notre cadre nous le permet pas.

3830 Pour y arriver, il va falloir des modifications au niveau de nos textes de loi, parce qu'est-
ce qui fait qu'on n'a pas d'outils, qu'est-ce qui fait qu'on peut pas réaliser nos outils, c'est
l'incompatibilité par exemple à la Loi sur la protection du territoire agricole ou la réglementation
sur les exploitations agricoles.

3835 Quand on se pose des questions, pourquoi on n'est pas capable de le faire, soit qu'il
nous manque l'information due à un système législatif qui protège l'information, comme le REA,
puis ça c'est un fait. Ensuite de ça, la LPTA peut nous bloquer aussi.

3840 Donc il faut absolument absolument absolument que s'il a à y avoir une modification, il
faut revoir finalement notre système législatif pour nous donner un coup de pouce. Parce que
les outils, on les imagine, on sait qu'est-ce qu'il faudrait, on en parle, là, mais actuellement, c'est
des outils qui sont basés sur le volontariat, sur la bonne foi, mais c'est sûr qu'on aurait besoin
d'un appui législatif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3845 On a absolument besoin d'un appui législatif, dans la mesure où ces outils ne
contreviennent pas à l'esprit de ces lois et de ces règlements?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3850 C'est parce que c'est basé quand même sur des motifs volontaires. Actuellement, c'est
les municipalités les plus proactives qui vont dans ce sens-là; est-ce que le milieu municipal est
actuellement cent pour cent (100 %) proactif? Il faut prévenir, là.

Donc il va falloir qu'on ait un cadre qui va favoriser davantage, parce que là, c'est une
question de bonne foi de A à Z, dans le fait que les élus entreprennent ces démarches-là, puis
dans la réalisation puis le suivi de ces démarches-là, c'est bonne foi!

3855 Mais dans une société, si c'était la bonne foi qui pouvait régner partout, ce serait un monde merveilleux, mais il faut absolument des appuis réglementaires et législatifs.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

3860 Puis-je me permettre, madame la Présidente, de vous donner une information pour la Commission, s'il vous plaît.

J'ai rencontré monsieur Boisclair deux (2) fois cet été, et de sa propre bouche, oralement, il m'a dit: madame Gorreta, j'ai donné toute latitude dans les orientations gouvernementales pour que les MRC puissent faire justement ce que je viens de demander. Alors je vous le cite comme
3865 il me l'a dit. C'est pas législatif, mais il nous a dit qu'il avait donné toute latitude aux MRC de s'appuyer sur les orientations gouvernementales.

Merci beaucoup.

3870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3875 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Peut-être juste, madame la Présidente, c'est juste un petit peu dans l'optique de ce que madame Gorreta mentionnait, je sais pas si la Commission avait prévu d'avoir de l'information reliée soit à l'Association des aménagistes régionaux du Québec ou dans les MRC qui pourraient
3880 peut-être être plus en mesure d'illustrer les problématiques qu'eux ont à vivre, qui nous interpellent indirectement, puis ça me fait plaisir de vous en faire part, mais ça pourra être quelque chose d'intéressant dans vos réflexions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885

Je vous informe que la Commission a, dans les personnes-ressources qu'elle a convoquées, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union municipale du Québec et lors de la tournée régionale, on souhaite avoir la présence de représentants des MRC et du monde municipal également.

3890

Donc lorsqu'on abordera des problématiques plus régionales ou plus locales, on aura avec nous ces personnes, d'accord.

3895

GILLES TARDIF

3900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gilles Tardif s'il vous plaît, Coalition citoyenne. Bonsoir.

3905

PAR M. GILLES TARDIF:

Madame, messieurs, bonsoir.

3910

J'aimerais qu'on revienne sur le type de projets qui a été étudié par messieurs Aubin et Forget. Est-ce que ces types de projets étaient tous des projets porcins? Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La réponse est oui.

3915

PAR M. GILLES TARDIF:

C'est pour s'assurer de cela.

3920

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est pour les fins de ma relecture.

PAR M. GILLES TARDIF:

3925

C'est bon. Quel type de projets porcins était-ce? Était-ce des projets indépendants ou des projets en intégration?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3930

Monsieur Aubin.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3935

C'était variable, c'est-à-dire des projets, on avait autant des projets qu'on peut appeler des producteurs à contrat ou de l'intégration. On avait des producteurs indépendants, on avait des projets de petite taille, on avait des projets de plus grande taille.

3940

Le seul point, on peut dire, commun de tous ces projets-là, c'est que c'est des projets qui étaient sous gestion en liquide et déjections animales.

PAR M. GILLES TARDIF:

3945 Bien. Maintenant, toujours au niveau des projets, la problématique des projets intégrés, lorsque vous parlez, pour que je comprenne bien, lorsque vous parlez de promoteurs, de qui parlez-vous?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3950 De la personne qui initie un projet agricole. Donc c'est un agriculteur ou ça peut être un homme d'affaires, dans le cas de Sainte-Françoise, c'est un projet d'intégration. Les pourparlers et la solution est intervenue entre la municipalité et un haut dirigeant de la compagnie.

3955 **PAR M. GILLES TARDIF:**

L'intégrateur?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3960 Oui. Là, on parle d'un homme d'affaires.

Dans d'autres cas, c'est des agriculteurs. Coteau-du-Lac, c'est un gars de la place. Il est promoteur d'un projet porcin, c'est un agriculteur. Mais ça peut varier un petit peu.

3965

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous aviez tous les types?

3970 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3975

C'était assez représentatif de ce que l'on observe au Québec?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

3980 Tout à fait.

PAR M. GILLES TARDIF:

3985 Alors le promoteur, c'est l'intégrateur, est-ce que c'est ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

Pas nécessairement. Le promoteur, c'est celui qui plante un projet.

3990

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est l'initiateur du projet.

3995

PAR M. GILLES TARDIF:

L'initiateur du projet. Bon, dans le cas d'un projet intégré, en intégration, il y a le promoteur que moi j'appellerais contractuel, pour qu'on comprenne, et puis l'intégrateur, et puis la population.

4000

Donc dans ces types de projets là, il y a un tiers qui s'est immiscé à l'intérieur de la municipalité d'où vient le conflit. Avez-vous tenu compte de ce tiers à l'intérieur des conflits?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

4005

Dans le cas de Saint-Germain, c'était une coopérative qui avait une entente contractuelle avec des promoteurs locaux, des agriculteurs locaux, donc une porcherie à contrat. Effectivement on a étudié le phénomène, quel phénomène ça pouvait avoir, le fait qu'on avait une tierce partie.

4010

Bien, ce qu'on a remarqué, un effet David-Goliath, la grosse compagnie qui arrive, le petit citoyen qui se sent menacé.

On a vérifié aussi comment la grosse entreprise – bien la grosse entreprise, la coopérative dans ce cas-ci, était préparée lorsqu'elle s'est adressée à la population. Donc on sait que dans certains cas, quand on arrive trop préparé, trop armé d'experts, on a le phénomène David-Goliath, mais dans le cas qui nous intéresse, dans la soirée d'information ce qu'on a étudié, la préparation était du moins très simpliste. Il y avait pratiquement rien.

4015

Donc c'est un peu dans ce sens-là qu'on l'a étudié, dans le sens – bien dans le sens un tiers-un tiers, c'est pas mal, le projet de Saint-Germain là-dessus nous a donné une bonne vitrine d'observation.

4020

PAR LA PRÉSIDENTE:

4025

Et quelles sont les conclusions?

4030

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

4035 Un point, lorsqu'on parle, et puis ça, c'est écrit noir sur blanc dans le rapport, donc on n'invente rien puis on présume de rien, ce qu'on se rendait compte dans les milieux, c'est qu'au niveau de la perception, c'est surtout rattaché au niveau des retombées socioéconomiques locales d'un projet.

4040 C'est que je prends le cas, puis ça, c'est un cas public qui est sorti dans les journaux, il y a pas aucun problème d'information, le cas de Sainte-Françoise qu'on discute depuis un petit moment déjà, c'était la compagnie Breton qui était initiateur de ce projet-là à Sainte-Françoise.

4045 Une partie de l'argumentation des gens était à l'effet, puis là on n'a pas toutes les informations exactes, mais de ce qu'on nous a rapporté, c'est que c'est la compagnie Breton dont son siège social est dans le coin de Saint-Bernard-de-Beauce qui est venu implanter le projet, qui a apporté tous ses spécialistes pour le projet, puis finalement ce que ça amenait comme perception au niveau de la problématique, au niveau des conflits, c'est que ces promoteurs-là amènent peu de retombées économiques locales dans la municipalité par rapport aux impacts que ces projets-là peuvent avoir, que ce soit autant au niveau de l'environnement, des odeurs, etc.

4050 Donc, je dirais, lorsqu'on parle du phénomène d'intégration, la problématique sociale qui est rattachée à ça dans les municipalités, ça tourne, je dirais grosso modo, autour de cet élément-là.

4055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Aubin.

4060 **PAR M. GILLES TARDIF:**

Excusez-moi, mais toujours dans le même, au niveau du type de projets...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4065 Ça fait beaucoup de sous-questions, là.

PAR M. GILLES TARDIF:

4070 Non, c'est toujours au niveau du type de projets, s'il vous plaît, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Parce qu'on a dit deux (2) questions par personne, la soirée avance, il est minuit et une (00 h 01), monsieur!

4075 **PAR M. GILLES TARDIF:**

Bon avant-midi, excusez-moi!

4080 Dans le cas de types en intégration, si on n'avait pas ces promoteurs intégrateurs qui viennent solliciter la clientèle dans les campagnes, probablement, croyez-vous que les problématiques seraient moindres, on aurait moins de conflits ou moins de problématiques?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4085 C'est-à-dire, est-ce que dans les autres cas que vous avez analysés, on arrivait aux mêmes conclusions que dans le cas d'un projet où un intégrateur est en cause?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

4090 On peut pas affirmer catégoriquement que si l'intégrateur était pas présent dans un projet, on aurait trouvé des solutions ou quoi que ce soit, mais dans le cas de Sainte-Françoise, le fait que le promoteur ait été présent, ça a permis de solutionner une façon telle la problématique que si ça avait été un indépendant qui aurait eu le même type de projet, jamais ça aurait pu se solutionner.

4095 C'est-à-dire qu'il y a eu toute une transaction au niveau, les citoyens ont acheté un nouveau site, OK, dans la municipalité, qui était plus approprié, et en échange, le promoteur acceptait de céder le premier site aux citoyens pour que les citoyens le revendent après.

4100 Ça, c'est des solutions qui sont périlleuses, qu'un indépendant, la plupart du temps, va avoir plus de difficulté à assumer comme risques. Donc il y a des fois des solutions spectaculaires qui sont à la mesure de l'entreprise et dans le cas de Sainte-Françoise, ça a fait leur affaire. Moi, je suis pas là pour juger si c'est bon ou si c'est pas bon, mais là-bas, le constat, ça l'a résolu le problème.

4105 Mais on a le cas de l'indépendant Coteau-du-Lac où lui, parce qu'il avait une opportunité, a acheté une terre, il a solutionné lui-même, puis ça a fait aussi bien l'affaire.

Donc dans les deux (2) cas, là...

4110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Tardif, vous passez à votre autre question, s'il vous plaît.

4115 **PAR M. GILLES TARDIF:**

Bon, OK, ma deuxième question, madame.

4120 Dans les moyens de pression utilisés, on a remarqué dans certaines municipalités que des lettres avaient été envoyées à des agriculteurs provenant de l'UPA où on leur demandait de ne pas laisser les montgolfières se poser dans les champs au moment où le festival montgolfière allait avoir lieu dans Bécancour.

4125 Et au niveau du Bas-Richelieu, des lettres aussi ont été envoyées aux associations de motoneige et de VTT et de sentiers pédestres et cyclistes, ainsi de suite, pour leur dire qu'ils n'avaient plus la permission, qu'ils n'auraient plus la permission de circuler sur les sentiers, parce qu'on s'opposait au développement ou à l'implantation de projets porcins sur leur territoire.

4130 Avez-vous, dans vos projets, dans vos recherches, dans votre enquête, avez-vous vu des moyens de pression de ce type, avez-vous remarqué, en avez-vous vu?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Aubin.

4135 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:**

Je dirais qu'il y a deux (2) éléments à apporter à votre question.

4140 Bien premièrement, je pense que ce que monsieur a décrit, c'est une des illustrations lorsqu'on parle d'impacts de conflits dans des localités, dans des régions, des impacts sur la vitalité des milieux, sur le tissu social, c'en est une démonstration.

4145 Le deuxième point qui est une conclusion de l'étude, et là, cette conclusion-là ne vise pas à jeter la pierre à qui que ce soit, mais c'est un fait qu'on a constaté, c'est-à-dire que dans les cas ou les problématiques où on a eu une forte implication de l'Union des producteurs agricoles, que ce soit non pas des agriculteurs comme tels, mais soit de la Fédération, des choses comme ça, ce sont des cas qui se sont révélés beaucoup plus problématiques, où les solutions ont été plus difficiles à trouver.

4150 Donc c'est clair que plus on met d'acteurs pour intervenir, des acteurs qui ont des positions divergentes, bien à partir de ce moment-là, on amplifie les problématiques.

PAR M. MATHIEU FORGET:

4155 Puis en bons politicologues que nous sommes, à partir du moment où on a un rapport de force qui est complètement déséquilibré, bien, je reviens toujours au phénomène de David-Goliath, l'UPA, c'est une formidable machine, mais lorsqu'elle se met en marche dans une toute petite municipalité, c'est pas évident, puis les gens réagissent pas souvent agréablement à ça, ça crée énormément de tension.

4160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Tardif. Bonne nuit!

4165

DANIEL POULIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Daniel Poulin, agronome.

4170

PAR M. DANIEL POULIN:

Bonsoir.

4175

Je travaille au Groupe-conseil agricole Lac-Saint-Jean-Est à Alma. Ma question va s'adresser à monsieur Gauthier dans un premier temps, et à quiconque peut y répondre sinon.

4180

Monsieur Gauthier a parlé, il dit, dans ses hypothèses de solution, que les fermes demeurent de taille modeste et que cesse le productivisme à outrance.

Dans notre bureau, on a vu passer quelques projets de porcheries l'an dernier, bien les dernières années c'est-à-dire, dans le cadre de la filière porcine.

4185

J'ai des collègues qui savent calculer et puis les budgets qu'ils ont faits à mille (1000) porcs en engraissement, c'était pas si évident. Puis tantôt on parlait pourquoi faire une porcherie de deux mille cinq cents (2500) porcs, pourquoi pas quatre (4) porcheries de cinq cents (500) porcs, alors il me semble que ça doit être encore moins évident à cinq cents (500) porcs de tirer un revenu décent, là.

4190

Qu'est-ce qu'un revenu décent, c'est assez subjectif, il y a une part de nécessité là-dedans, puis une part, moi je dirais, de profit ou de capitalisme, mais ça, c'est un principe qui est assez reconnu ou accepté socialement à ma connaissance.

4195

Moi, je viens pas de Lacolle malheureusement, je viens de Jonquière, mais ce que je vois dans mon milieu, qu'il se construit, à part les porcheries puis les alumineries, c'est des Wal-Mart de ce temps-ci, des Loblaws, des Réno-Dépôt, etc. Les gens qui vont magasiner là, c'est pas par attachement à la marque, c'est parce que la paire de pantoufles en nounours est à cinq piastres (5 \$) de moins qu'ailleurs, puis c'est le même principe pourquoi ils vont chez Loblaws.

4200

Alors comment concilier ça, des fermes de taille modeste avec, moi je pense qu'il y a une demande pour un marché, à moindre coût, qui demande des économies d'échelles, productivité, il y a une lien entre les deux (2), moi là, que je trouve pas facile, là. Puis on peut parler de la

4205

production porcine, mais je pense qu'il faut voir toute la chaîne, là. Il faut voir la demande. Il y a des marchés de niche, mais il y a un marché de masse aussi, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4210

Monsieur Gauthier, votre réaction?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

4215

Quelle est votre question?

PAR M. DANIEL POULIN:

4220

Comment lier des fermes de taille modeste avec une demande sociale de gigantisme au niveau de la consommation, est-ce qu'il y a des hypothèses de solutions possibles pour arriver à produire de façon, on parle de développement durable qui doit rencontrer certains critères dont la viabilité économique? C'est pas facile entre les deux (2), comment faire le lien?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4225

Monsieur Gauthier, il a évoqué les Wal-Mart et supermarchés qui se répandent dans la région et qui donc font baisser les prix, alors il oppose donc la course au prix d'achat de la viande le plus faible possible à la taille de l'entreprise.

4230

Et si une entreprise de taille intermédiaire produit plus cher, est-ce qu'elle se coupe pas du marché?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

4235

Je ne répondrai pas à cette question-là, je suis pas économiste, je suis pas en mesure de répondre à cela, merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4240

Sur les économies d'échelles non plus?

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

4245

Non.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Très bien.

4250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nos conférenciers ne peuvent pas répondre.

4255 **PAR M. DANIEL POULIN:**

Moi non plus!

PAR LA PRÉSIDENTE:

4260 Merci.

CARMEN LABELLE

4265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Carmen Labelle, Comité de citoyens de Lacolle, Coalition citoyenne.

4270 C'est notre dernière participante ce soir. Bonsoir.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

4275 Bonsoir. Bon, j'aurais trois (3) questions, il faut que j'en choisisse deux (2). La prochaine ira à demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280 Il reste deux (2) séances.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Alors je veux revenir sur les technologies, plus spécifiquement sur les biotechnologies.

4285 Quand on sait que c'est à cause, c'est grâce aux biotechnologies qu'on peut avoir deux mille cinq cents (2500) porcs dans une seule bâtisse sans qu'ils meurent tous au bout d'une semaine, quand on voit les nouveaux développements au niveau biotechnologique, quand on essaie de faire des poulets à quatre (4) cuisses, puis tout ce qu'on veut, est-ce que ce ne sont pas ces biotechnologies-là qui sont les plus à risque pour l'environnement et pour tout le génome humain?

4290

Ma question s'adresse à monsieur Gauthier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4295

Monsieur Gauthier.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

4300

J'ai pas vu encore de poulet à quatre (4) pattes...

PAR Mme CARMEN LABELLE:

4305

Non, mais les expériences se font.

PAR M. MAJELLA GAUTHIER:

4310

Bien, c'est un grand débat, je pense que vous vous adressez sans doute pas à la bonne personne pour discuter de ces choses-là. Je suis spécialiste de l'espace rural et non pas de la biotechnologie.

Comme un peu tout le monde, je peux avoir une conversation de salon là-dessus, mais je pense que ça pourrait pas permettre d'éclairer le débat, de faciliter le débat, malheureusement.

4315

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Je vais la laisser à la Commission pour qu'elle décide d'avoir une réponse.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4320

Je veux juste voir auprès de ses deux (2) autres collègues, est-ce que c'est le genre de préoccupations qui rentrent dans les discussions de dossiers que vous avez vus?

4325

Est-ce que le spectre d'une accélération dans les technologies et de ses effets pervers, est-ce que c'est des choses que les gens perçoivent et comment ils les solutionnent quand ils viennent à se rallier à un projet?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

4330

Sur ce sujet-là, je dirais que l'observation générale qu'on peut tirer, c'est qu'effectivement, c'est une préoccupation, mais c'est surtout, de ce que nous on a vu sur le terrain, c'est surtout une préoccupation qui vient expliquer un problème perçu et non pas nécessairement comme source de solution.

4335

Et ça, je veux dire, les solutions qu'on a vues, c'est pas les biotechnologies, je sais même pas si on peut appeler ça des technologies lorsqu'on parle de relocalisation de projet, lorsqu'on parle de toit sur les fosses, de haies brise-vent pour diminuer les odeurs.

4340 Je veux dire, c'est des solutions qui sont possibles, mais je veux dire, au niveau comme tel de la perception de l'impact de ces biotechnologies-là, c'est sûr que ça fait partie des préoccupations, mais je dirais que lorsqu'on arrive à la phase solution sur le terrain quand on est pris, quand il arrive un projet précis dans un milieu, on n'a pas le choix d'essayer de dépasser ce cadre-là si on veut essayer de trouver des solutions, puis évidemment vous comprendrez que c'est loin d'être évident.

4345 **PAR M. MATHIEU FORGET:**

4350 Puis l'autre élément, quand on est rendu à parler de biotechnologies, on fait référence à une masse d'informations extrêmement complexes où on a beaucoup de difficulté, et nous on joue un peu ce rôle-là des fois de faire intervenir des experts étrangers dans la municipalité sur des questions précises comme ça, mais ça devient tout un contrat de pouvoir s'asseoir avec des gens qui connaissent pas ça puis de vulgariser l'information, c'est presque impossible. Je dis pas que c'est impossible, mais c'est très très difficile.

4355 On a une barrière qui est celle de l'information à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

4360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Labelle, vous avez une seconde question?

PAR Mme CARMEN LABELLE:

4365 Oui, ma seconde question s'adresse à monsieur Forget et monsieur Aubin. Vous avez avancé comme facteurs favorisant la cohabitation harmonieuse la transparence et l'information qui favoriseraient la confiance.

4370 Alors je vais vous demander si vous aviez comme client les clients que je vais vous mentionner après, qu'est-ce que vous recommanderiez à ces gens-là comme conduite envers la population?

4375 Si vous aviez comme client la Fédération des producteurs de porc, l'UPA, le ministère de l'Environnement, qu'est-ce que vous recommanderiez à chacune de ces trois (3) personnes-là pour ces facteurs-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN:

4380 La recommandation générale qu'on ferait, puis pas juste aux intervenants que madame a mentionnés, que ce soit aux citoyens, que ce soit aux élus municipaux, que ce soit n'importe qui,

4385 c'est de pas avoir peur de venir discuter des problématiques, d'analyser c'est quoi les préoccupations des gens, c'est quoi nos réalités locales et régionales, de venir en discuter, de venir échanger et de ne pas se réfugier dans des, on appelle ça des argumentations idéologiques, mais de dépasser ce stade-là, pouvoir vraiment cibler c'est quoi les enjeux, qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qu'on peut pas faire, ça on peut le faire, mais ça implique tel élément, de vraiment y aller avec une approche qui implique l'ensemble des intervenants puis de pas avoir peur d'y participer.

4390 Parce que dans le fond, les cas où on a trouvé des solutions, on a établi de la cohabitation, puis les cas où on prévient ces situations problématiques là, c'est ça qui est la base.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4395 Ça va! Merci.

Merci madame Labelle.

4400 Bonne nuit à tous, et demain, nous poursuivons en après-midi à treize heures trente (13 h 30) sur le développement durable toujours et on traitera des stratégies et indicateurs de développement durable avec cinq (5) conférenciers que je vous présenterai demain.

Merci.

4405

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 NOVEMBRE
TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

4410

4415 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.

4420